

BULLETIN
DE
L'ACADEMIE DU VAR

SPARSA COLLIGO.

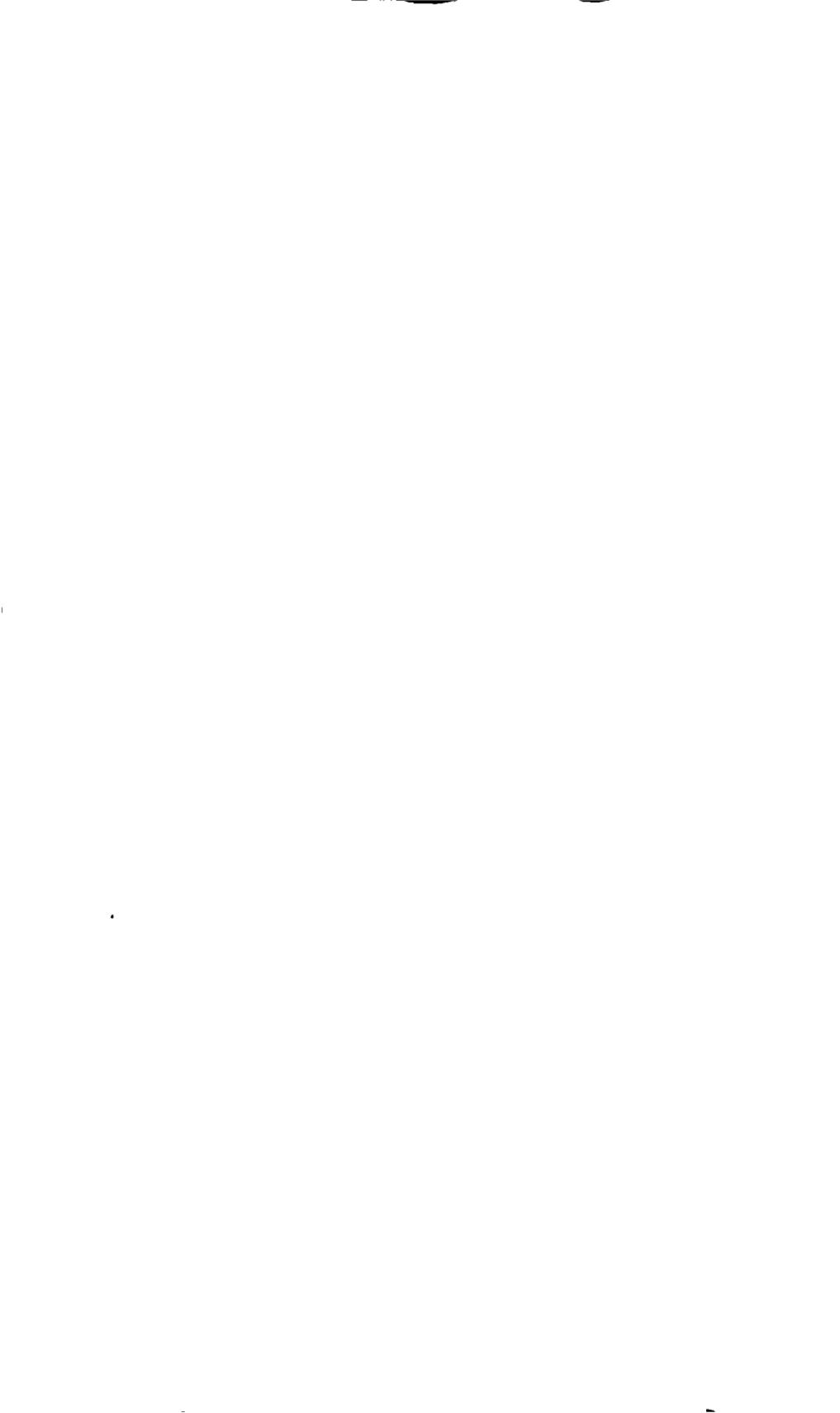
LXXXIII^e, LXXXIV^e et LXXXV^e ANNÉES

1915 - 1916 - 1917



1917

Imp. G. MOUTON, Th. COMBE, S^r
2, rue de l'Ordonnance, 2
TOULON



ACADEMIE DU VAR

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 02475167 0

—•○•○•○•—

L'ACADEMIE DU VAR, *fondée en 1800*
a été autorisée en 1811

Depuis 1832, elle publie un Bulletin Annuel

—•○•○•○•—

BULLETIN
DE
L'ACADEMIE DU VAR

SPARSA COLLIGO.

LXXXIII^e, LXXXIV^e et LXXXV^e ANNÉES

1915 - 1916 - 1917



1917

Imp. G. MOUTON, Th. COMBE, S^r
2, rue de l'Ordonnance, 2
TOULON



1917

1918

ACADEMIE DU VAR

BUREAU POUR LES ANNÉES 1916-1917

MM. ALLÈGRE, *Président.*

Dr REGNAULT, *, *, O. *, *Secrétaire général.*

DANOY, O *, *, *, *Secrétaire des séances, p. i.*

Dr MOURRON, *, I *, *, *, *Trésorier.*

PARÈS, I *, *Archiviste-Bibliothécaire.*

PRÉSIDENTS HONORAIRES

MM.

1900 BOURRILLY LOUIS, I. *, *, *, *, *,

— LEJOURDAN, *

1901 GISTUCCI LÉON, I. *

1903 SÉGARD (Dr), O. *, I. *

1907 PAILHÈS, (Cdt), C. *, C. *, *,

1914 DRAGEON GABRIEL, I. *, C. *, *, O. *



LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE L'ACADEMIE DU VAR

(JANVIER 1917)

MEMBRE D'HONNEUR

- 1917 DUBOIS (Raphaël), *¶, O.¶, ¶, ¶,* Professeur de Physiologie à la Faculté des Sciences de Lyon, Directeur-fondateur du Laboratoire maritime de Biologie, à Tamaris-sur-mer (Var).
-

MEMBRES HONORAIRES

MM.

- 1879 RICHARD (Ch.), *I.¶,* conseiller à la Cour d'Appel, Aix-en-Provence.
- ANDRÉ (H.), *I.¶,* ancien professeur au Lycée, rue Dumont-d'Urvil, 12, Toulon.
- 1899 DREUILHE, *I.¶,* proviseur honoraire, rue des Boulangers, 36, Paris.
- 1901 F. FABIÉ, *O.¶, I.¶,* Directeur de l'Ecole Colbert, en retraite, villa « Les Troënes », La Valette (Var).
- JEAN AICARD, *O.¶, I.¶,* de l'Académie Française, La Garde, près Toulon.
- 1909 GISTUCCI, *I.¶,* Inspecteur d'Académie des Côtes-du-Nord, conseiller général de la Corse, 18, rue Dugay-Trouin, St-Brieuc.
- 1910 BOURRILLY, *I.¶, ¶, ¶, ¶,* Inspecteur honoraire de l'Enseignement primaire ; Ste-Marthe, Marseille.
-

MEMBRES TITULAIRES*(à la date du 1^{er} Décembre 1917)***MM.**

- 1875 JAUBERT D., avocat, rue Peiresc, 14.
- 1877 MOUTTET, avoué, rue d'Antrechaus, 2.
- 1881 LAURE, avocat, rue Henri-Pastoureaux, 2.
- 1883 MARTINENG (J. DE), propriétaire, quartier Val-Bertrand, Toulon (Var).
- 1885 SÉGARD (Dr), O. *, I. **, médecin en chef de la Marine en retraite, place Puget, 10.
- 1893 ARMAGNIN, I. **, publiciste, chef de bureau à la Mairie.
- 1894 PAILHÈS, C. *, I. **, C. **, capitaine de vaisseau en retraite, boulevard de Strasbourg, 24
- BOTTIN, **, archéologue, receveur des postes et télégraphes en retraite, Ollioules (Var).
- 1895 JANET (ARMAND), *, Ingénieur, rue Cadet, 24, Paris.
- 1896 DRAGEON (GABRIEL), I. **, C. **, O. **, vice-consul de Norvège, avenue Vauban, 6.
- 1898 VIAN, **, docteur en médecine, boulevard de Strasbourg, 44.
- PERRETTE Gaston, I. **, professeur adjoint au Lycée Voltaire, Avenue de la République, 107, à Paris (Seine).
- 1899 ALLÈGRE, professeur au Lycée, rue Picot, 50.
- PAUL Alex., publiciste, rue de la République, 65.
- LASCOLS, docteur en médecine, rue Racine, 7.

MM.

- 1901 RAOËT, *, docteur en médecine, Tamaris-s/mer, villa des Pâquerettes ; Toulon, rue République, 43, et Boulogne s/Seine, rue du Châlet, 12.
- PRAT-FLOTTE, *, docteur en médecine, rue Victor-Clappier, 47.
- ROUSTAN Fr., I. *, architecte, rue Victor-Clappier.
- 1903 REONAUT, *, *, O *, docteur en médecine, rue Peiresc, 14.
- 1904 CHARRAS, pharmacien, membre de la Société Botanique de France, Saint-Cyr (Var).
- 1905 FERRIEU, commissaire de 1^{re} classe de la Marine, Défense-Fixe, Bizerte.
- MOURRON Edmond, *, I *, *, *, médecin principal de la Marine; avenue Vauban, 17.
- MAGGINI, *, homme de lettres, Les Sablettes près Toulon.
- 1906 HONORAT Victor, *, quartier des Mouissèques, La Seyne (Var).
- HAUSER Fernand, *, I. *, publiciste, 58 bis rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.
- 1906 GALL J., professeur d'allemand, Ollioules (Var).
- 1908 GRÉGOIRE, I. *, directeur du Conservatoire de Musique, rue Vincent-Allègre, 1.
- LOUVET, *, *, *, capitaine d'artillerie coloniale, boulevard Gambetta, 4, Hanoï (Tonkin).
- GUIBAUD Maurice (Dr), I. *, médecin stomatologue, rue Peiresc.
- 1911 GIACOMONI, I. *, professeur agrégé d'italien, au Lycée de Toulon.
- BREMOND Félix, *, docteur en médecine, villa Oustalet Rabelais, au Lavandou (Var).
- 1911 BOYER Jacques, ingénieur, boulevard de Strasbourg, 56.
- 1912 ROGER J., capitaine d'infanterie, square Vauban, Toulon.

MM.

- 1912 RISSE Charles, surveillant général au Lycée de Toulon.
- 1913 CLAPIER Louis (l'abbé), curé-doyen du Beausset (Var).
- ROUSTAN Jules, ♀, architecte, rue Dumont-d'Urville, 2.
- DUROCH Henri, lieutenant de vaisseau, rue de Marseille, maison Hersant, à Bizerte (Tunisie).
- 1014 PARÈS Jacques, I. ♀, Membre de la Société des Auteurs et Compositeurs de Musique, Bibliothécaire du «Vieux-Toulon», rue Gimelli, 50, Toulon.
- DANIEL Lucien, pharmacien, boulevard de Strasbourg, Toulon.
- RAT Jean, chef de bataillon en retraite, rue de Chabannes, 14.
- MORAZZANI Victor, capitaine de vaisseau, avenue Marceau, 24, Toulon.
- Dr LAURENT-MOREAU, ♀, médecin de la Marine; 7, rue Revel, Toulon.
- DANOV, O ♀, ♀, inspecteur-mécanicien, boulevard de Strasbourg, 54.
- 1916 PAUL BERTRAND, rue Gay-Lussac, 14, Paris. (V^e).
- SPARIAT (l'abbé), ♀, majoral du Félibrige, curé de Saint-Mandrier (Var).
- 1917 SAUVAIRE-JOURDAN, O ♀, capitaine de vaisseau; Tamaris-sur-mer.
- MICOLET, professeur au Lycée, Toulon.
- FONTAN Pierre, avenue Colbert, 9, Toulon.
- Chanoine ARDOËN, archiprêtre de Toulon.
- GONDOIN, O ♀, O ♀, ♀, sous-préfet de Toulon.
- NICOLINI Lazare, président de la Chambre de Commerce de Toulon; 99, rue Lafayette.
- CHARREL, professeur libre, botaniste; rue Cathédrale, 7. Toulon.
- RICHARD-FOY, C ♀, ♀ ♀, amiral; rue Mirabeau, Toulon.
- Dr GIRARD, Collobrières.
- REYNIER Alfred; Villa Marguerite, avenue Brunet, Toulon.

MEMBRES ASSOCIÉS

MM.

- 1875 CERCLE DE LA MÉDITERRANÉE, boulevard de Strasbourg, 15.
- MIREUR, ♀, I. ♀, archiviste du département du Var, Draguignan.
- 1878 JOUVE, ♀, O. ♀, consul des Pays-Bas, rue Hôtel-de-Ville,, 8.
- 1879 BERTRAND, ancien notaire, rue Molière, 6.
- 1882 GIRARD, I. ♀, professeur d'Ecole normale en retraite, Solliès-Toucas (Var).
- 1885 CARLE, avocat, propriétaire, avenue Vauban, 8.
- 1889 CERCLE ARTISTIQUE, rue d'Antrechaus, 1.
- 1893 CHAMBRE DE COMMERCE, boulevard de Strasbourg.
- 1894 DAUPHIN, ♀, peintre du Ministère de la Marine, avenue Colbert, ou Villa Paradis au Cap-Brun.
- MICHEL, ♀, professeur à l'Ecole Rouvière, rue Victor-Clappier, 51.
- TOUCAS, ♀, directeur d'école en retraite, Pierrefeu (Var).
- 1895 LAURET, ♀, professeur de musique à l'Ecole Rouvière, route de La Valette, 16.
- TRABAUD, ♀, directeur de l'école des Trois-Quartiers.
- 1897 M^{lle} DE MARTINENG, campagne Val-Bertrand, Toulon (Var).
- LETUAIRE Henri, coutelier, rue d'Alger, 35.
- VIDAL Aristide, O. ♀, directeur d'école en retraite à Solliès-Toucas (Var).
- 1898 FOURNIER, ♀, agent général de la Caisse d'Epargne, en retraite, boulevard Gambetta, 40, à Hyères (Var).

MM.

- 1898 GNANADICOM François, ♀, O. *, président du Tribunal de 1^{re} instance de St-Pierre (Réunion).
- 1900 LAFAYE, I. ♀, professeur-adjoint à la Faculté des Lettres, boulevard Raspail, 126, à Paris.
- ROSSI, I. ♀, conservateur du Musée des Beaux-Arts, rue des Marchands, 6.
- 1902 MICHEL Gabriel, *, I. ♀, procureur général, chef du Service judiciaire en Indo-Chine, Saïgon (Indo-Chine).
- COURET Antoine, notaire, rue Racine, 9, Toulon.
- 1904 MAYBON, ♀, directeur de l'Ecole Française, boulevard Brunat, à Shangaï (Chine).
- 1905 BLANC (l'abbé), curé de Montmeyan (Var).
- 1908 BOURRILLY Joseph, ♀, juge de paix à Marguerittes (Gard).
- 1909 BONIFAY, publiciste, à Bandol (Var).
- 1913 FOGGIOU François, homme de lettres, Mananjary (Madagascar).
- DOLLIEULE, avocat, ancien magistrat, rue Sylvabelle, 116, Marseille.
- 1915 HADJIDAKIS, professeur, Athènes.
- 1917 M^{me} BERTAUD-CHATEAUMINOIS.
-

Sociétés Savantes

CORRESPONDANTES DE L'ACADEMIE DU VAR



SOCIÉTÉS FRANÇAISES

ABBEVILLE (Somme). — Société d'Emulation.

AIX (B.-du-R.). — Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres.

AIX.— Faculté de droit et des lettres, Bibliothèque de l'Université.

AIX.— Faculté d'Etudes provençales.

ALGER.— Société historique algérienne.

AMIENS (Somme). — Académie des Sciences, Lettres et Arts.

AMIENS. — Société des Antiquaires de Picardie.

ANNECY (Hte-Savoie).— Société Florimontane.

ANGERS (Maine-et-Loire). — Société nationale d'agriculture, sciences et arts.

ANGOULÈME (Charente). — Société archéologique et historique de la Charente.

ARRAS (Pas-de-Calais). — Académie des sciences, lettres et arts.

ARRAS.— Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais.

AUTUN (Saône-et-Loire). — Société éduenne des lettres, sciences et arts.

AUXERRE (Yonne). — Société des sciences historiques et naturelles.

AVESNE (Nord). — Société archéologique.

AVIGNON (Vaucluse). — Académie de Vaucluse.

BARBEZIEUX (Charente). — Société Archéologique, Historique et Littéraire.

BAR-LE-DUC (Meuse). — Société des Lettres, Sciences et Arts.

BEAUNE (Côte-d'Or). — Société d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature.

BEAUVAIS (Oise). — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.

BESANÇON (Doubs). — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

- BÉZIERS (Hérault). — Société archéologique, scientifique et littéraire.
- BLOIS (Loir-et-Cher). — Société des Sciences et Lettres du Loir-et-Cher.
- BOULOGNE (Pas-de-Calais). — Société académique.
- BOURG (Ain). — Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain.
- BOURGES (Cher). — Société historique, littéraire, artistique et scientifique du département du Cher.
- BREST (Finistère). — Société académique.
- CAEN (Calvados). — Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
- CAHORS (Lot). — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
- CAMBRAI (Nord). — Société d'émulation.
- CARCASSONNE (Aude). — Société des Arts et Sciences.
- CHALON-SUR-MARNE (Marne). — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.
- CHALONS-SUR-SAÔNE (Saône-et-Loire). — Société d'histoire et d'archéologie.
- CHALONS-SUR-SAÔNE. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
- CHAMBERY (Savoie). — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Savoie.
- CHAMBERY. — Société Savoisiennne d'histoire et d'archéologie
- CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme). Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
- CONSTANTINE. — Société archéologique du département de Constantine.
- DIGNE (Basses-Alpes). — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.
- DIJON (Côte-d'Or). — Syndicat d'Initiative de Bourgogne.
- DIJON. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
- DIJON. — Commission des antiquités de la Côte-d'Or.
- DOUAI (Nord). — Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord.
- DRAGUIGNAN (Var). — Société d'études scientifiques et archéologiques.
- DRAGUIGNAN. — Bibliothèque municipale.
- EPINAL (Vosges). — Société d'émulation du département des Vosges.
- GAP (Hautes-Alpes). — Société d'études historiques, scientifiques, artistiques et littéraires des Hautes-Alpes.

- GRENOBLE (Isère). — Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère.
- GRENOBLE. — Académie delphinale.
- GUERET (Creuse). — Société des sciences naturelles et archéologiques.
- LAON (Aisne). — Société archéologique.
- LA ROCHE-SUR-YON (Vendée). — Société d'émulation de la Vendée.
- LA ROCHELLE. — Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure.
- LE HAVRE (Seine-Inférieure). — Société Havraise d'études diverses.
- LE MANS (Sarthe). — Société historique et archéologique du Maine.
- LE PUY (Haute-Loire). — Société d'agriculture, sciences et arts et commerce du Puy.
- LILLE (Nord). — Commission historique du département du Nord.
- LILLE. — Université et Académie.
- LIMOGES (Haute-Vienne). — Société archéologique du Limousin.
- LYON (Rhône). — Académie des Sciences, belles-lettres et arts.
- LYON. — Société d'agriculture, sciences et industries.
- LYON. — Bulletin historique du diocèse de Lyon.
- LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.
- MACON (Saône-et-Loire). — Académie des sciences, arts et belles lettres.
- MARSEILLE (Bouches-du-Rhône). — Académie des sciences, lettres et beaux-arts. (Archives départementales). Préfecture.
- MARSEILLE. — Société de statistique.
- MARSEILLE. — Société archéologique de Provence, boulevard Longchamps, 63.
- MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne). — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
- MONTBÉLIARD (Doubs). — Société d'émulation.
- MONTBRISON (Loire). — *La Diana*, société historique et archéologique du Forez.
- MONTPELLIER (Hérault). — Académie des Sciences et Lettres.
- MONTPELLIER. — Société pour l'étude des langues romanes.
- MONTPELLIER. — Société archéologique.

- MOULINS (Allier). — Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais.
- NANCY (Meurthe-et-Moselle). — Société archéologique lorraine et du musée archéologique lorrain.
- NANTES (Loire-Inférieure). — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
- NARBONNE (Aude). — Commission archéologique de Narbonne.
- NEVERS (Nièvre). — Société Nivernaise des lettres, sciences et arts.
- NEVERS. — Société départementale d'agriculture de la Nièvre.
- NICE (Alpes-Maritimes). — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
- NIMES (Gard). — Académie de Nîmes.
- ORLÉANS (Loiret). — Société archéologique et historique de l'Orléannais.
- PARIS. — Bibliothèque d'art et d'archéologie, rue Spontini, 19.
- PARIS. — Société Nationale des Antiquaires de France, musée du Louvre.
- PARIS. — Revue Epigraphique, rue des Tricots, à Clamart (Seine).
- PARIS. — Société d'anthropologie de Paris, rue Gimelli, 84.
- PARIS. — Société de protection des paysages de France, rue de Grammont, 26.
- PARIS. — Société philotechnique, rue de la Banque, 8 (Mairie du 11^e arrondissement).
- PARIS. — Société d'ethnographie, rue Mazarine, 28
- PAU (Basses-Pyrénées). — Sociétés des sciences, lettres et arts.
- PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales). — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
- PERTUIS (Vaucluse). — Société de l'Athénée.
- POITIERS (Vienne). — Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.
- POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest.
- RAMBOUILLET (Seine-et-Oise). — Société archéologique.
- REIMS (Marne). — Académie nationale.
- RODEZ (Aveyron). — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.
- ROCHECHOUART (Haute-Vienne). — Société des amis des sciences et arts.

- ROCHEFORT (Charente-Inférieure). — Société de géographie et d'agriculture, lettres, sciences et arts.
- SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord). — Société d'Emulation des Côtes-du-Nord.
- SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE (Savoie). — Société d'histoire et d'archéologie.
- SAINT-LÔ (Manche). — Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle.
- SAINT-MALO (Ille-et-Vilaine). — Société historique et archéologique.
- SAINT-OMER (Pas-de-Calais). — Société des antiquaires de la Morinie.
- SENS (Yonne). — Société archéologique.
- SOISSONS (Aisne). — Société archéologique, historique et scientifique.
- TOULON (Var). — Société d'agriculture, de viticulture, d'avi-culture, d'horticulture et d'acclimatation du Var.
- TOULON. — Société des Excursionnistes Toulonnais.
- TOULON. — Société Botanique du Var.
- TOULOUSE (Haute-Garonne). — Société archéologique du Midi de la France.
- TOURS (Indre-et-Loire). — Société d'agriculture, sciences arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.
- TROYES (Aube). — Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.
- VALENCE (Drôme). — Société d'archéologie et de statistique.
- VALENCIENNES (Nord). — Société d'agriculture, sciences et arts.
- VANNES (Morbihan). — Société polymathique du Morbihan.
- VANVES (Isère). — Revue Epigraphique, route de Clamart, 59.
- VENDÔME (Loir-et-Cher). — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.
- VERSAILLES (Seine-et-Oise). — Société des sciences morales, des lettres et arts de Seine-*et*-Oise.
- VERSAILLES. — Société des sciences naturelles et médicales.
- VIENNE (Isère). — Société des sciences naturelles de Vienne.
- VITRY-LE-FRANÇOIS (Marne). — Société des sciences et arts.

L'Académie du Var est affiliée à l'Association Françaises pour l'avancement des Sciences, Paris, 28, rue Serpente.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**ALSACE-LORRAINE**

STRASBOURG. — Sociétés de sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
 COLMAR. — Société d'histoire naturelle.
 METZ. — Académie de Metz.
 METZ. — Société d'histoire naturelle.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

BUENOS-AYRES. — Academia nacional de ciencias.

BELGIQUE

BRUXELLES. — Société Royale Malacologique.

ETATS-UNIS

DAVENPORT. — Academy of natural sciences.
 MADISON. — Wisconsin Academy of sciences, arts and letters.
 MISSOULA. — The University of Montana.
 COLOMBUS OHIO. — State University. N. S. A.
 WASHINGTON. — Nacional Academy of sciences.
 CINCINNATI — The Lloyd Library, 224, West Court Street
 Ohio, U. S. A.
 ILLINOIS. — University of Urbana.

ITALIE

ROME. — Academia Reale.
 TURIN. — Alti della R. Academia della serenze.

NORVÈGE

CHRISTIANA. — Videnskablige instituter og Litteraire.

RUSSIE

Moscou. — Société Impériale des Naturalistes.

SUÈDE

STOCKOLM. — Antiquarisk tidskrift fort Sverige.
 UPSALA. — The geological institution of the University.

SUISSE

BERNE. — Institut géographique international.

URUGAY

MONTEVIDEO. — Museo Nacional.

PREMIÈRE PARTIE

PROCÉS-VERBAUX DES SÉANCES

—••—

L'Académie du Var, sous la présidence effective de M. ALLÈGRE, a régulièrement tenu ses séances mensuelles depuis janvier 1916 jusqu'à la fin de 1917.

5 Janvier 1916. — M. le Président pose la question du renouvellement du bureau dont les pouvoirs sont maintenus jusqu'à la fin des hostilités (proposition de M. PAILHÈS, adoptée à l'unanimité). Candidatures proposées : de M. BERTRAND, par le Commandant MORAZZANI ; de M. MICOLET, professeur au Lycée, par M. GIACOMONI ; de M. l'abbé SPARIAT, par M. ARMAGNIN.

2 Février 1916. — Sur les rapports du Ct MORAZZANI, de M. GIACOMONI et de M. ARMAGNIN, MM. Paul BERTRAND, MICOLET et SPARIAT sont admis à l'unanimité.

1^{er} Mars 1916. — M. le Président souhaite la bienvenue à M. SPARIAT, qui remercie en disant son poème provençal : *La Cigalo*. M. ARMAGNIN lit un rapport sur la candidature de M. Pierre FONTAN, lequel est élu membre titulaire. Lecture d'une lettre de M. Paul BERTRAND remerciant l'Académie du Var. M. MAGGINI lit une poésie.

5 Avril 1916. — M. HONORAT dit une poésie dédiée « à son petit-fils qui part pour le front. ». — M. le Président souhaite la bienvenue à M. MICOLET, qui répond en disant ce que doivent être, à l'heure présente, dans toutes les classes de la Société, le Devoir et la Pensée.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Pierre FONTAN, qui répond en provençal et en français. M. l'abbé SPARIAT lit un rapport sur la candidature de M. l'archiprêtre ARDOIN, présenté par le Commdt MORAZZANI; M. ARDOUIN est élu membre titulaire. M. SPARIAT dit une poésie: *Martyre!*

3 Mai 1916. — M. le Président souhaite la bienvenue à M. l'archiprêtre ARDOIN.

4 Mai 1916. — Séance publique dans la grande salle de la Mairie. Affluence nombreuse et choisie. Remarqué dans l'assistance: M. le Maire de Toulon, M. le Consul général d'Italie, M. le Proviseur du Lycée, M. le Directeur de l'Artillerie navale. Allocution de M. le Président. — M. JEAN AICARD lit une délicieuse lettre en vers adressée à M. le Chevalier BURDÈSE, Consul d'Italie, ayant pour titre: « Que fait l'Italie? » et charme ensuite l'auditoire par une description de la rade de Toulon, empruntée à son poème: *Le Témoin*. M. MICHOLET parle de l'âme tudesque, de tout temps cauteleuse, fourbe, haineuse, fermée à tout sentiment idéal. — M. DANOV lit avec conviction quelques poèmes sur la guerre et une étude approfondie sur « *Le Navire de guerre et les héros obscurs de la cale.* » — M. ALLÈGRE clôt la première partie de la séance par la lecture de deux petits poèmes pleins d'émotion. Après cinq minutes de suspension, le délicat poète François FABIÉ dit « *L'Alouette de Verdun* » et « *Pâques de guerre* ». — M. le Président lit une étude de M. REGNAULT sur « *L'Organisation de la vie nationale après la guerre* ». — M. GIACOMONI nous impressionne vivement par sa traduction: « *Bataille de la Marne et Mort d'Ypres* ». Enfin, M. l'abbé SPARIAT dit deux poèmes: « *Martyre!* et *Cloches de France* ».

Cette séance qui a duré deux bonnes heures, a été réussie en tout point et vivement appréciée de tous.

7 Juin 1916. — M. le Président donne avis de la mort de M. DREUILHE, proviseur honoraire, membre de notre Compagnie depuis 1899 et rend un hommage ému à sa mémoire. — Lecture de « *Via Cæli* » poésie d'ARMAGNIN et de « *Cigalo au front* » de l'abbé SPARIAT.

11 Octobre 1916. — Une Commission adopte l'âge minimum de 25 ans pour l'admission; comme membre titulaire, à l'Académie du Var. — M. SPARIAT est chargé de remplacer M. DANOV comme secrétaire provisoire des séances.

8 Novembre 1916. — M. le Président salue la mémoire des membres défunts parmi lesquels M^e MOULARD,

6 Décembre 1916. — M. le docteur MOURRON expose en termes clairs et précis, la situation financière de la Société. — Le programme de la séance publique fixée au 4 janvier 1917 est définitivement arrêté.

3 Janvier 1917. — La séance se tient dans l'une des salles de la Chambre de Commerce, mise gracieusement à la disposition de l'Académie par l'aimable président, M^l. NICOLINI, sur l'initiative de M. JAUBERT, du barreau de Toulon, qui présente les candidatures de MM. SAUVAIRE-JOURDAN et NICOLINI. — M. le Président souhaite la bienvenue au jeune poète Paul BERTRAND, qui répond aimablement et dit son dernier poème : « *Refrains de France* ».

4 Janvier 1916. — Séance publique. — Allocution de M. le Président précisant le but patriotique de cette séance et excusant M. Jean AICARD retenu chez lui, M. François ARMAGNIN dit deux poèmes : « *A Jean Aicard* » et « *En Offrande* ». — M^e JAUBERT, en une étude sur la bataille de la Marne, met en relief le grand rôle qu'y joua le général Galliéni, sauveur de Paris. — *L'Ode à la France*, de M. Joseph MAGGINI, retenu par ses obligations militaires, est lue par M. le Président. C'est ensuite M. François FABIÉ

qui nous charme et nous émeut par ses poèmes « *Œuvres de guerre paysannes* » et par sa « *Véronique* » si applaudie.

Le jeune poète Paul BERTRAND donne la primeur de deux poèmes dont l'un : « *Les vieux grognards* ». M. MORAZZANI, en tableaux émouvants, nous fait assister à la fin tragique et glorieuse du croiseur-cuirassé *Léon-Gambetta*, commandé par l'amiral SÉNÈS et le commandant ANDRÉ, dont la bravoure et le sang-froid ont fait l'admiration de tout l'équipage. Enfin, M. l'abbé SPARIAT, majoral du Félibrige, dit avec vigueur « *Le tambour d'Arcole* », de Frédéric Mistral.

Cette imposante manifestation littéraire a obtenu, comme la précédente, le plus grand succès.

7 Février 1917. — M^e JAUBERT lit un rapport sur la candidature de M. le capitaine de frégate SAUVAIRE-JOURDAN, membre de la Presse parisienne et auteur d'un ouvrage fort apprécié et intitulé : « *La Marine de Guerre* ». A l'unanimité, M. SAUVAIRE-JOURDAN est admis membre titulaire de notre Société.

M. le docteur MOURRON rend compte de la situation financière. — M. le Président propose la candidature de M. GONDOIN, sous-préfet de Toulon, auteur d'un ouvrage d'une haute portée morale.

La publication du *Bulletin de l'Académie du Var* est adoptée en principe et soumise à l'étude des membres du bureau et d'une commission composée de MM. ARMAONIN, MORAZZANI et JAUBERT.

M. PARÈS propose de publier ultérieurement dans le *Bulletin*, une notice bio-bibliographique de tous les membres. Adopté. — M. le Président propose une séance publique qui serait offerte en novembre. Les membres présents adhèrent volontiers à cette proposition.

7 Mars 1917. — M. M. GONDOIN, sous-préfet de Toulon, et Lazare NICOLINI, président de la Chambre de Commerce, sur les rapports de MM. GIACOMONI

et JAUBERT, sont admis à l'unanimité membres titulaires de l'Académie du Var. — M. GIACOMONI présente la candidature de M. CHARREL, président de la Société botanique du Var, auteur de « *La Flore Provençale* ». Commission : M^e JAUBERT, M. GIACOMONI. Rapporteur : M. le Dr REGNAULT.

18 Avril 1917. — M. le Président souhaite la bienvenue à MM. GONDOIN, sous-préfet, et Lazare NICOLINI, président de la Chambre de Commerce. — M. REGNAULT lit son rapport sur la candidature de M. CHARREL, président de la Société Botanique du Var. — M. CHARREL est élu membre titulaire. — M. MORAZZANI présente la candidature de M. RICHARD-Foy, contre-amiral. — M. GAL lit une poésie de guerre.

7 Mai 1917. — M. le Président souhaite la bienvenue à M. CHARREL. — L'amiral Richard Foy est élu à l'unanimité, après lecture du rapport de M. le Comdt MORAZZANI. — M. CHARREL offre l'un de ses nombreux ouvrages. — M. GONDOIN fait don de plusieurs plaquettes en prose et en vers.

6 Juin 1917. — M. le Président souhaite la bienvenue à l'amiral Richard Foy ; notre honoré collègue nous dit tout le plaisir qu'il éprouve d'être parmi nous. — M. GONDOIN lit un poème « *L'Italie* ».

3 Octobre 1917. — M. REGNAULT lit un rapport documenté sur la personnalité et les travaux de M. le Professeur Raphaël Dubois, et l'Académie admet M. Raphaël Dubois en qualité de membre d'honneur. — M. le Trésorier rend compte de la situation financière. — M. CHARREL propose l'admission de M. le Doct^r GIRARD, et M. NICOLINI, par lettre, présente M. REYNIER. Des commissions sont nommées pour l'examen de ces candidatures.

31 Octobre 1917. — Assemblée générale; Règlement définitif de la question du Bulletin. — M. le sous-préfet GONDOIN, homme de lettres et auteur dramatique, est élu président de l'Académie du Var.

Les membres de l'Académie mettent à l'étude le projet d'une réunion publique qui aurait lieu en décembre.

6 décembre 1917. — La séance est ouverte sous la présidence de M. Gandoïn, qui donne lecture de la correspondance reçue et souhaite la bienvenue à M. le Dr Raphaël Dubois.

M. Raphaël Dubois remercie l'Académie du Var, de l'avoir élu membre d'honneur.

M. Charrel lit un rapport sur la candidature de M. le Dr PAUL GIRARD, de Collobrières. M. GIRARD est élu membre titulaire.

Après avoir entendu la lecture du rapport établi par M. le Dr BRÉMOND, l'Académie élit également membre titulaire M. ALFRED REYNIER, de Toulon.

La séance publique donnée en commémoration du Centenaire de la reconnaissance officielle de l'Académie du Var, est fixée au 15 décembre 1917.

Séance publique du 15 décembre 1917. — Dans une allocution, dont la prose est émaillée de vers, le nouveau président, M. GONDOIN, sous-préfet de Toulon, ouvre la séance à 16 heures.

M. JEAN AICARD félicite tout d'abord M. GONDOIN de son élection comme président, louant en lui l'homme de lettres, auteur applaudi d'une comédie qui vient de voir les feux de la rampe. Il dit ensuite, en souvenir de la fin d'un sous-marin, une scène dialoguée mettant en scène deux officiers et l'épisode glorieux de la mort du lieutenant de vaisseau Roland-Morillot.

M. le Dr Raphaël Dubois, directeur du Laboratoire biologique de Tamaris, montre l'utilité de la décentralisation dans l'enseignement; puis, tout en expliquant

le rôle des Instituts biologiques, trop peu connus et insuffisamment dotés en France, il expose quelques-unes des belles et précieuses découvertes qu'on leur doit.

M. François FABIÉ dit trois poèmes: *Retour des Croisés, Terres libérées, Le Roitelet*.

M. DANOV, mécanicien inspecteur de la Marine, fait un tableau de la *Bataille navale*, peignant la tâche obscure de ceux qui animent le navire pendant le combat.

Mme BERTAUD-CHATEAUMINOIS, membre associé, dit deux poèmes: *Colin-Maillard*, de Jean Aicard, et *Man !* de M. Gondoin.

M. JAUBERT raconte deux épisodes de la vie militaire de l'amiral Sénès, le siège de Tuyen-Quan et la fin du *Léon-Gambetta*.

M. ARMAGNIN clos la séance en lisant un poème plein de foi patriotique.



DEUXIEME PARTIE

MÉMOIRES ORIGINAUX

Les Paysans et la Guerre

A un vieux Paysan

Ecoute, Paysan! Tu me fus toujours cher;
Je n'ai guère chanté que toi, tes champs, tes bêtes,
Les saisons jalonnant tes labours de leurs fêtes,
Et le clocher sur qui se lève ton œil clair.

Un jour, j'ai pris, moi, chétif, ta défense
Contre un lourd romancier sans âme et sans essor;
Et mes vers, décochés comme un caillou qu'on lance,
Ne l'ont pas renversé, mais on les lit encor...

Nous n'avons pas été toujours d'accord, sans doute,
Avec toi, mon ami; j'ai dû forcer la voix
Pour te crier — en vain: « Ne détruis pas tes bois...
« Ne laisse pas tes fils loucher vers la grand' route

« Où passe sur son char brillant un faux progrès
« Qui peut les entraîner vers les villes lointaines;
« Il faut à tes enfants l'air qu'il faut à tes chênes;
« Et la sueur de leurs bras nus sur tes guérets...»

Je te criais encor: « Debout! défends ta terre
« Que menacent de plus en plus deux grands dangers:
« La loi spoliatrice œuvre de faux berger,
« Et l'avide Teuton qui prépare la guerre!...»

La Guerre! Elle est venue, atroce et sans quartier
A l'heuree où tous nos sots la disaient abrogée;
Et, brutale au début, par degrés enragée,
Elle dure, s'étend, gagne le monde entier.

Dès le premier appel du tambour et des cloches,
Dételant la charrue ou déposant la faux,
Ils ont bondi, tes fils, des mas et des hameaux,
Croyant la France prête et les victoires proches.

Hélas! poitrine nue au devant des canons,
Ils se sont vainement rués, fous et superbes:
Ils ont été fauchés comme ils fauchaient les herbes,
Héros obscurs, martyrs dont nul ne sait les noms....

D'autres sont accourus, car la France est prodigue,
Qui sont tombés aussi,— ceux-là, du moins, vainqueurs,—
Sur la Marne, ayant fait de leurs fronts, de leurs coeurs,
De leurs bras enlacés, une suprême digue.

D'autres enfin, terrés sur l'Aisne et sur l'Yser, —
Tandis qu'on leur fondait des canons et des bombes,—
Dans la glaise ou le roc creusaient des catacombes
Où venaient trébucher les hordes du kaiser.

Enveloppés du sol sacré qui les protège,
Comme les grains de blé qu'ilsjetaient aux sillons,
Gelés, brûlés, transis, pris dans les tourbillons
De gaz empoisonnés, de flammes ou de neige,

Ils ont tenu... La Mort éclaircissait leurs rangs,
Et beaucoup plus encor les usines de guerre ;
La Russie était lente, et lente l'Angleterre ;
Ils ont tenu toujours nos petits paysans.

Et quand ils ont enfin surgi de leurs tranchées
Et de leurs trous d'obus, l'autre jour, et d'un bond,
Ont conquis Saillisel et repris Douaumont,
Enjambant pour courir de sanglantes jonchées,

Ils ont montré qu'ils sont ce qu'ils étaient hier,
Ce qu'ils furent toujours le long de notre histoire,
Ce qu'ils seront demain pour forcer la Victoire,
Et pour que ton vieux cœur sous ta blouse soit fier,

Paysan! car c'est toi le héros authentique,
Robuste et patient, prolifique et tête,
De la lutte farouche où vaincra la vertu
Du sol sacré qu'on garde ou que l'on revendique ;

Toi qui par tes aînés fais le rouge labour
Du front, et par les vieux, par ta femme et tes filles
Et tes petits derniers, frais sortis des coquilles;
L'autre labour, celui du pain de chaque jour ;

Toi qui soutiens, nourris, triomphes sans fanfare,
Souffres, silencieux, quand survient un revers,
Ne désespères pas, aux jours les plus amers,
— Prodigue de sueurs et de larmes avare ;

Vrai sage, fait au cours varié des saisons,
Et fait au pas des bœufs qui lentement se hâtent,
Songeant sur ton sillon à ceux-là qui se battent,
Croyant à leur victoire ainsi qu'à tes moissons...

Aussi, lorsque luira la Paix tant désirée,
— Non quelque louche paix sans vaincus ni vainqueurs,
Qui n'aurait pour ciment que ruine et rancœurs,—
Mais la Paix triomphante, imposée — implorée,

Redresse, Paysan, ton grand corps aux abois ;
Et, montrant cette terre, un moment menacée,
Par tes fils défendue et tes morts engrangée,
Et par toi, sous l'obus, encore ensemencée,
Dis à tes petits-fils : « Elle est à vous trois fois ! »

Le Laboureur

A la mémoire de mon neveu Abel.

Laboureur! — Il n'était, ne voulut jamais être
Que laboureur; — un beau laboureur, lent et doux
Et fort comme ses bœufs, qui l'aimaient entre tous
Leurs bouviers, et venaient très docilement mettre,
Dès son premier appel, leurs cornes et leurs coussins
Sous le dur joug en bois de hêtre....

A vingt ans il dut les quitter, étant conscrit;
Mais, libéré, vers eux, il revint à la hâte,
Et, dès le lendemain de son retour, reprit
Avec eux le labour qui soulève, pétrit
Et repétrit le sol comme une bonne pâte
Dont le blé futur se nourrit....

Un soir qu'il leur chantaît le vieil air sans paroles
Qu'ils comprennent fort bien et qui rythme leurs pas,
Et qui les fait marcher encor quand ils sont las,
Au petit clocher bleu soudain les cloches folles
S'agitèrent dans un furieux branle-bas....

Surpris, il s'arrête: Est-ce un glas?

— Non. — Le gai carillon des veilles de dimanche?
— Non plus. — Quelque incendie? — Ah! certes! Et
[partout
Des gens courrent: « La guerre!... on mobilise! » Au bout
Du sillon brun, le laboureur lâche le manche,
Dételle: « Adieu, mes bœufs! » — Il part et le trois août
Il labourait pour la Revanche.

Il porte le fusil et le sac vaillamment,
Mais sans fanfaronnade et sans emballement,
Se battit à Namur, fut blessé, guérit vite,
Fut blessé de nouveau..., puis, comme nul n'évite
Sa destinée, alla périr obscurément
Dans cette presqu'île maudite

Où sur un sol ingrat sans verdure et sans eaux,
Sous la soif et la faim, les obus et les balles,
Tant de pauvres enfants, des meilleurs, des plus beaux,
— Ainsi qu'au grand soleil des épis sous la faux, —
Si follement, si loin des campagnes natales,
Tombèrent dans de vains assauts...

Mon laboureur qui tant aimait son coin de terre,
Ses genêts, ses prés verts et ses coteaux herbeux,
Et la source où, le soir, il abreuait ses bœufs,
Et sa ferme, et peut-être, avec crainte et mystère
D'un amour patient qu'il devait encor taire,
La fille d'un maître ombrageux ;

Le fils affectueux à sa maison fidèle,
Qui n'avait jamais pu vivre huit jours loin d'elle,
Et qui, chaque dimanche, en semaine souvent,
Furtif, y revenait, radieux et fervent,
Se blottir, se frôler à l'aile maternelle,
Et s'y refaire une heure enfant!

Le voyez-vous mourir longuement sur le sable,
Là-bas, dans un pays atroce de païens,
Les yeux martyrisés par l'azur implacable,
Sans un regard ami de son ciel ni des siens,
Sans que nul sur sa lèvre, à l'instant redoutable,
Mît le signe aimé des chrétiens !...

Pauvre petit soldat, ta mort, dont on ignore
L'heure et le lieu, ne t'aura point valu la croix;
Que dis-je! tu n'as pas même celle de bois
Sur ta tombe perdue et que rien ne décore,
Ni les ordres du jour flatteurs qui font encore
Qu'on parle de vous quelquefois.

Puisse le Dieu que tu servais et qui dénombre
Exactement les morts et sait où sont leurs os,
Sur le tertre où tu dors mettre au moins un peu d'ombre
Et, quand vient la saison où migrent nos oiseaux,
Faire gémir sur toi les ramiers du bois sombre
Qui couvrit nos communs berceaux ;

Et puisse-t-il donner à ceux-là qui te pleureent,
Mais qui ne doutent pas de l'éternel revoir,
La résignation, sœur tendre de l'espoir,
Et leur persuader que les jeunes qui meurent
En faisant comme toi simplement leur devoir
Doublent l'ange veillant sur les vieux qui demeurent!

L'Alouette de Verdun

Avez-vous lu ce trait du récit d'un blesé
Relevé près de Vaux, aux revers d'un fossé
Pendant un des répits de la dure bataille...?
— Lorsque les obusiers lourds aux rauques abois
Et les canons de toute taille
S'arrêtaien de cracher leurs gaz leur mitraille,
Sur la colline, entre les bois,
Il entendait, voyait chanter une alouette...
Brusquement l'ouragan de feu couvrait sa voix,
Ainsi que l'Océan celle de la mouette.
Mais dès que les monstres hurlants
Se taisaient de nouveau, vidés, fourbus, brûlants,
L'oiseau gaulois, le bec dressé vers la lumière,
Chantait pour nos soldats sa chanson coutumière.

Et que disait cette chanson
D'un oiselet ardent que la prime saison
Eveillait à l'espoir et mettait en prière?
Elle disait :
 « Seigneur, épargnez la moisson ;
 « Commandez à la Mort d'être moins meurtrière !
 « Assez de jeune sang n'a-t-il donc pas coulé
 « Et faut-il en charnier changer nos champs de blé ? »
— Mais les obusiers lourds aboyaient de plus belle,
Les mitrailleuses ricanaien comme l'Enfer
Et les hommes tombaient sous la flamme et le fer,

Telle sous les grêlons, en juillet, la javelle...

— Puis, une autre accalmie,... Et le pauvre oiselet
Reprendait, en disant : « Seigneur, puisqu'il vous plaît
« D'avoir en vos greniers tant de gerbes humaines,

« Emportez vite en Paradis

Les âmes de ces corps sur la glèbe raidis...

« Mais vos granges, là-haut, ne sont-elles point pleines ?

« Laissez vivre, Seigneur, et faites triomphants

« Ce qui reste à la France en deuil de ses enfants !

« Vous qui malgré l'obus, l'incendie et les bombes,

« Sur nos côteaux et dans nos combes,

« Ménagerez un peu d'herbe au creux des sillons

« Pour abriter demain mes frêles oisillons,

« Epargnez les cités, les mas et les villages,

« Les nids humains debout encor,

« Les temples où sont vos images

« Et d'où les âmes vont reprendre leur essor ! ...

« Pitié!!! »

Mais de nouveau l'horizon s'illumine,

De mille éclairs suivis d'affreux rugissements.

L'air gémit et le sol bondit... Des régiments

Remplacent ceux qu'on extermine ;

Et l'Antéchrist debout, là-bas, sur la colline,

Préside à ces égorgements....

— Vains et derniers efforts d'une inutile rage ! ,

Si terrible et si long que puisse être un orage,

C'est un orage : il passe ; et l'arc-en-ciel revient ;

L'Enfer s'essouffle... et Verdun tient... .

Et l'alouette ajoute à son vaillant poème

Le cri fier et joyeux : « Vive France quand même ! »

Paysanne

Héroïque, elle aussi, de cœur haut, de bras ferme,
La veuve paysanne à qui, depuis vingt mois,
Incombent les labours, les marchés, les charrois
Et le gouvernement tout entier de la ferme.

Au début on lui prend soudain ses trois garçons
(Et deux sont morts déjà), son valet de charrue
Et son berger.... Sa fille, un instant accourue,
Lui laisse ses marmots, et repart sans façon....

Et plus un journalier valide en la contrée ;
Un chemineau douteux pour garder le troupeau —
Mais la veuve n'a point plié sous le fardeau,
Car plus la tâche est rude et plus elle est sacrée.

Repas des gens, repas des bêtes, basse-cour,
La traite des brebis, une heure avant l'aurore,
Le lavoir, les oisons qui vont bientôt éclore,
Et, pour se délasser, semailles et labour.

Car elle guide aussi la charrue et la herse,
Ses pieds dans des sabots et ses jupes au vent,
A travers les guérets, — les corbeaux la suivant
Dont le cri de malheur par instant la transperce....

Il faut porter le lait au village lointain,
Faire aiguiser le soc et la pioché à la forge,
Aller moudre au moulin perdu dans quelque gorge,
Mettre le bois au four et la pâte au pétrin.

**

Elle rentre le soir, à la ferme en détresse
Où tout attend, où tout l'appelle, où tout à faim,
Les bêtes, de provende, et les marmots, de pain ;
Tous, d'une voix connue et d'une âme maîtresse.

Jette du grain, fermière ! emplis les râteliers ;
Rends à l'agneau plaintif sa brebis implorante ;
Verse à tes petits-fils la marmite odorante ;
Prie ensuite avec eux pour tes morts familiers ;

Pour ton mari, parti le premier, avant l'heure,
Pour ceux de tes enfants soldats déjà fauchés,
Sans qu'on puisse savoir où leurs corps sont couchés,
Et pour d'autres encor, qu'aux alentours on pleure ;

Et pour que Dieu conserve à tes ans un appui,
Qu'il sauve des périls et bientôt te ramène
Ton dernier-né, dernier espoir de ce domaine
Qui demain tomberait en quenouille, sans lui....

**

Puis, quand tous dormiront, marmots, vacher, servante,
Toi, veille encor, reprise ou ravaude des bas ;
Réponds à ton petit qui se morfond là-bas !
Dans la neige et la boue, la nuit et l'épouvante.

Pleure enfin dans ton lit, jusqu'à ce que tes yeux
Sentent par le sommeil tarir leur source amère,
Et goûte dans un songe un repos éphémère
Qu'abrègera le coq d'un clairon furieux.

Car déjà demain luit aux vitres de la ferme :
Début, fermière ! et lutte ainsi jusqu'à la fin,
Contre le deuil, l'absence, et la terre et la faim,
Dans un combat dont nul ne peut prévoir le terme.

Lutte pour conserver les bois, les champs, les prés,
Le nom et le renom de la maison ancienne
Qui te prit jeune femme, un soir, et te fit sienne,
T'enchaînant à jamais par des liens sacrés !...

**

Plus grande que ne fut, certes, la veuve antique,
Plus que les Pénélope en secret ourdissant
Leur vaine toile pour se garder à l'absent,
Nous devons t'admirer, Providence rustique!

Aussi, quand nous aurons chassé l'envahisseur
Et que nous fêterons la sainte délivrance,
Je voudrais qu'on te mit, toi, — mère, ou veuve, ou sœur,
Au milieu des héros, à la place d'honneur,
Gardienne du sol, Paysanne de France !

La Cuiller d'étain

C'était chez un de ces artisans de village
Qui n'excellent en rien mais sont aptes à tout,
Savent rapetasser les chaussures hors d'âge,
Limer et raboter, réparer l'outillage,
La pendule, — et vous faire un bon cercueil au bout...
Celui-ci planète, greffe et taille en mon absence
Ma treille, mes poiriers et ma haie. — Au mois d'août
Je lui serre la main avec reconnaissance,
Et bavarde avec lui longuement et de tout.

Entre une paysanne âgée et mal vêtue,
De celles dont le front, la tempe et le regard
Portent écrits l'effort, la vaillance têteue,
L'espérance trompée et jamais abattue,
Le Calvaire, suivi du Paradis — plus tard....

Elle tend, d'une main déformée et tremblante,
Un petit seau de toile, et dit d'une voix lente,
En hésitant parfois : « C'est pour mes deux garçons
« Prisonniers depuis plus de deux ans en Bavière...
« Mon jambon est fini,... finis mes saucissons... »

« Le pain qu'on leur envoie est dur comme la pierre...
« Pauvres petits! — J'ai là ce que mes groseilliers,
« Par la grêle battus, par les moineaux pillés,
« M'ont pu donner de confiture...
« Leur arrivera-t-elle en pays si lointain?
« — Oui, moyennant une soudure,
« La mère; avez-vous de l'étain?
« -- Voici.» La chère femme a tiré de la poche
De son tablier retroussé,
Un pauvre objet terni, rayé, ployé, faussé,
Tout dentelé de mainte encoche
Et qui de mère en fille a bien des fois passé.
« — La dernière cuiller de mon humble héritage.
« Dit-elle... On y tenait jadis chez l'indigent
« Comme le riche tient à ses cuillers d'argent...
« Elle servit à mes garçons dans leur jeune âge,
« Car l'étain à leurs dents de lait
« Est plus doux que le fer... Il est aussi moins laid...
« Qu'elle leur serve encor.»...

Elle partit, très fière,

En retenant les pleurs qui gonflaient sa paupière
Et tremblaient un peu dans sa voix
A l'évocation des bonheurs d'autrefois...
Elle avait tout donné, la terrienne héroïque:
Ses fils d'abord, et puis son jambon et son pain,
Les groseilles de son jardin,
Et le dernier débris, la dernière relique,
De son humble trésor de vaisselle d'étain.

En faites-vous autant, mondaines et bourgeoises?
Monnayez-vous vos bracelets et vos colliers,
Et vos petits cailloux, — perles, saphirs, turquoises,
Rubis, moins beaux que les fruits de ses groseilliers
Pourtant et que l'étain de ses pauvres cuillers?

François FABIÉ

Le Général Galliéni

*Afrique, Tonkin, Madagascar
Paris, La Marne*

Galliéni, par son mariage, et en fixant sa demeure à St-Raphaël, est devenu provençal. Du reste, il appartenait à l'infanterie coloniale, cette pépinière de hardis soldats que nous coudoyons tous les jours, dont nous serrons la main avec une sympathique admiration ; et que nous enrôlons parmi nos citoyens, parce que quelque chose de leur gloire rejaillit sur notre ville.

A ce double titre, il convient que nous rendions à sa mémoire un pieux hommage.

Il est né le 24 avril 1850, à Saint-Béat, dans les Pyrénées. Son père était capitaine et commandait la garnison de Val d'Aran. Les rêves de son enfance simple et modeste n'entrevoyaient même pas la gloire qui l'attendait. Cependant l'aspect imposant et pittoresque des montagnes, leur air pur et vivifiant, ses courses audacieuses sur les sommets escarpés bordés de précipices, avaient développé son énergie, élevé son âme et fait battre son cœur. Il aspirait à une vie de périls, d'émotions intenses, à la lutte incessante contre la nature, les bêtes sauvages, les peuplades barbares, plus redoutables que les fauves. En un mot, il voulait être un explorateur.

Elevé au Prytanée de la Flèche, il fut reçu à St-Cyr en 1868 et en sortit en 1870 dans l'infanterie de marine. Mais la guerre éclata et c'est en France qu'il dut faire sa première campagne. Incorporé dans l'armée de Mac-Mahon, il prit part à la bataille de Sedan, s'y battit comme un lion, et fit partie de ce groupe

intrépide luttant à Bazeilles jusqu'à la dernière cartouche qu'a immortalisé le chef-d'œuvre d'Alphonse de Neuville.

La capitulation le livre aux Allemands. Prisonnier en Allemagne, il ne songe qu'à la prochaine revanche.

Après la signature de la paix, il est envoyé à la Réunion, et consacre les loisirs de sa vie de garnison à de fortes études. Mais cette existence tranquille et banale lui est à charge ; il réclame avec insistance un poste de combat et l'obtient au bout de trois ans. Il est incorporé aux tirailleurs sénégalais à Dakar. Son rêve d'enfant se réalise : il va devenir explorateur.

En effet, le général Brière de l'Isle poursuivait la réalisation du plan de Faidherbe : l'extension de la domination française au cœur du Soudan. Il eut bien-tôt discerné les qualités incomparables du jeune officier et le chargea d'une mission, qui exigeait courage, prudence et habileté. Il s'agissait de se rendre auprès du roi nègre Amadhou, dans sa capitale de Ségou, et d'en obtenir un traité par lequel il accepterait le protectorat français.

Galliéni devait organiser l'expédition, recruter les hommes, réunir les approvisionnements et les munitions, assurer les moyens de communication, tâche difficile, à raison de la distance à franchir, de l'absence de routes et de l'insuffisance des ressources mises à sa disposition. Le jeune officier surmonte tous les obstacles, et se met en route. Mais la nature et les hommes se liguent contre lui. On dirait que la Providence, qui lui réservait de si hautes destinées, voulait tremper son âme par des épreuves exceptionnelles. Ses guides l'égarent, des bandes innombrables le harcèlent et l'empêchent de se ravitailler. Ses hommes sont massacrés ou succombent à la maladie. Il ne lui en reste que trente, des squelettes plutôt que des soldats, il est lui-même malade. Peu importe, il a promis d'aller à Ségou ; il arrivera ou il mourra. Il arrive enfin. Amadhou est stupéfait de son audace. Il hésite.

Exterminera-t-il cette poignée d'hommes? Négociera-t-il avec leur chef? Heureusement, ce chef est Galliéni. Par sa fermeté, son habileté, il en impose au roi nègre et en obtient le traité qu'il est venu chercher. Son retour à Dakar y cause une joyeuse surprise: on le croyait mort.

Rentré en France en 1881, il est décoré et nommé chef de bataillon en récompense de sa brillante conduite. Il publie un remarquable projet de pénétration et de colonisation au Soudan, qui a été adopté par le Gouvernement et dont l'expérience a démontré la sagesse. La Société de Géographie lui décerne une médaille d'or.

Le 17 août 1882, il épouse Mlle Savelli, qui sera la compagne aimante et aimée de sa rude existence, il fixe sa résidence en son charmant domaine de la Gabelle, que ses mains victorieuses se plairont à fertiliser et embellir pendant ses rares congés.

Il part pour la Martinique et met ce temps de repos à profit pourachever son éducation militaire, économique et même littéraire, car, comme les Romains, il estimait qu'un chef doit tout savoir.

En 1886, notre colonie du Soudan est en péril. Le marabout Mahadou Lamine et son fils Seïbou, à la tête des Soninkés fanatisés par leurs prédications, ravagent le pays. Karakamoké, fils de Samory et Amadhou se joignent à eux. Les postes avancés sont enlevés. Nos troupes impuissantes à rétablir l'ordre, sont menacées d'un désastre. L'amiral Aube, ministre de la Marine, charge Galliéni de rétablir l'ordre et de pacifier le pays. Tâche ardue, car la contrée est immense, privée de voies de communication, les ressources en hommes, munitions, matériel, restreintes. Galliéni est nommé lieutenant-colonel et commandant supérieur du Haut-Fleuve. Son activité supplée à tout ce qui manque. Il fait sortir de terre des ressources insoupçonnées. Il traque l'ennemi, le bat, l'anéantit. Amadhou et son fils sont tués, leurs bandes détruites, l'autorité de la

France rétablie. Vaincre ne suffit pas ; il faut organiser. Galliéni crée des villages, construit des routes, défriche des terres, ouvre des écoles, exécute de grands travaux publics, encourage le commerce et l'industrie, et dote la colonie d'une organisation économique et administrative qui, depuis lors, en a assuré la paix et la prospérité. Il réalise ces invraisemblables progrès en faisant des économies sur les faibles ressources mises à sa disposition.

A ceux que ces succès étonnent, il explique qu'il les a réalisés en appliquant les principes qu'il considère comme la base de toute politique coloniale :

« Soumettre la force qui tue à la force qui crée.

Détruire pour détruire est un crime.

L'organisation d'un pays doit être en rapport avec la nature de ce pays, de ses habitants, et du but que l'on se propose. Toute organisation administrative doit suivre le pays dans son développement naturel. »

Ayant heureusement et glorieusement rempli sa mission, il rentre en France en 1891, est nommé colonel et publie le récit de son expédition (*Deux campagnes au Soudan, 1891*). Il obtient le brevet d'état-major avec le mention « très bien ». Son intelligence était aussi vive que son corps était actif.

Son repos fut de courte durée.

Après le Soudan, le Tonkin. Tout y est sens dessus dessous. Des bandes de brigands, dignes successeurs des Pavillons noirs, mettent le pays à feu et à sang. Ces désordres entraînent une misère qui confine à la famine ; on craint une insurrection générale. Galliéni y est envoyé d'urgence. Le gouverneur lui donne pleins pouvoirs pour pacifier et organiser le pays. Il se met immédiatement à l'œuvre. Les frontières du Kouang-Si étaient mal délimitées, de telle sorte qu'il était impossible d'empêcher les bandes venant de Chine de pénétrer dans la colonie ou de se réfugier dans le Céleste Empire, quand elles étaient poursuivies. Galliéni négocie avec le maréchal Sou, représentant du gouvernement

Chinois, et réussit à lui inspirer une telle confiance, une telle sympathie, que ce mandarin blasé, ne put retenir ses larmes le jour de la séparation. Il profite de ces sentiments affectueux pour régler, à l'avantage de notre colonie, cette inextricable question de frontières. Il coupe ainsi aux rebelles toute voie de pénétration et de retraite, les attaque, les cerne, disperse ceux qui lui échappent ; et les populations rassurées, se joignent à nous pour les exterminer. Puis le soldat se transforme en administrateur. Galliéni dote cette province d'une organisation qui lui assure la paix et la prospérité, car elle est toujours basée sur les mêmes principes : Ménager le pays, le connaître à fond, pratiquer la politique des races.

Galliéni, nommé général à la suite de cette brillante campagne, rentre en France.

Il n'y restera pas longtemps.

Décidément, nos colonies n'ont pas de chance. Après le Soudan et le Tonkin, Madagascar.

Galliéni y est envoyé d'urgence. Il était temps ! La situation était lamentable. Partout l'insurrection, la guerre civile, la famine. La reine Ranavalo, soi-disant notre protégée, conspirait contre nous. Son oncle et son premier ministre, poussaient les populations à la révolte. Les protestants, très nombreux, très influents, se réclamaient de l'Angleterre et de l'Allemagne. Leurs missionnaires sapait notre autorité. Nous étions déconsidérés, impuissants, et nos soldats ne pouvaient sans péril, s'éloigner de la capitale.

Par un coup d'audace imprévu et radical, Galliéni transforme la situation. Sans demander ni attendre l'autorisation du gouvernement, il dépose la reine et l'exile à la Réunion, fait juger et exécuter l'oncle de la reine et le premier ministre, convaincus d'avoir conspiré contre la France ; et déporte leurs complices. Par ces mesures fortes, il rétablit l'ordre, et une paix profonde succède à l'anarchie. Couper ne suffit pas, il faut coudre, c'est-à-dire, par les services rendus, gagner

la sympathie des populations que le sabre a terrorisées. Il n'y aura de vraie pacification que le jour où les Malgaches auront touché du doigt les bienfaits de la domination française. Galliéni s'y applique avec passion, car à ses yeux, les vaincus ne sont pas une proie, qu'on dépèce et qu'on dévore, mais des frères attardés que nous devons acheminer à la civilisation et au progrès. Il faut nous les attacher par nos bienfaits, de telle sorte qu'ils soient fiers et heureux d'appartenir à la France. Il inculque ces principes à ses officiers et à ses fonctionnaires qui, formés à son école, ont eu des carrières exceptionnellement brillantes. Citons, en particulier, le général Joffre. Galliéni exerçait sur tous ses subordonnés une irrésistible influence, basée sur l'affection qu'il leur témoignait, l'intérêt qu'il leur portait. Il veillait sur eux avec la sollicitude d'un père, leur assurant non seulement le nécessaire, mais un peu de ce superflu qui fait le charme de la vie, et dont la douceur les aidait à supporter la tristesse de l'exil.

Avec le concours de ce personnel d'élite, il fait régner dans tout le pays une sécurité parfaite ; règle avec sagesse la question brûlante de l'esclavage, conservant aux Hovas (les nobles) la main-d'œuvre indispensable, et évitant aux affranchis les souffrances du chômage et de la famine. Il apaise ainsi les luttes de classes. Par sa fermeté jointe à une sage tolérance, il met fin aux conflits confessionnels ; et décrète que le Français sera la seule langue enseignée dans les écoles. Il commence la construction d'une grande ligne de chemin de fer. Par son action féconde, les routes s'ouvrent, les champs sont défrichés et fertilisés, le cheptel se multiplie, le sol s'assainit. Les produits de toute sorte augmentent dans une proportion invraisemblable. L'abondance succède à la disette ; l'ordre à l'anarchie, la paix à la guerre civile. Galliéni réalise ces prodiges avec un effectif de 15.000 hommes et des ressources minimes, sur lesquelles il fait des économies.

Ce grand manieur d'hommes savait que le prestige du chef impressionne les populations primitives. Aussi, malgré sa modestie et la simplicité de ses goûts, il se produisait en public dans tout l'éclat de la puissance que la France lui avait donnée. Sa tournure svelte, sa grande taille, sa maigreur ascétique, son allure vive et forte, ses traits accentués, ses yeux bleus enfouis sous des arcades sourcillères proéminentes, au regard ferme et un peu froid, donnaient à sa physionomie un aspect sévère, qu'adoucissaient le charme d'une voix caressante et une extrême bienveillance. On sentait qu'il était fait pour le commandement. Lorsqu'aux jours de réception ou dans les cérémonies militaires et civiles, il paraissait dans l'éclat de son uniforme et de ses décorations, il incarnait la grandeur de la France. Les nobles Hovas, éblouis, sollicitaient comme un suprême honneur la faveur de servir comme simples soldats dans sa garde.

Galliéni avait reçu un pays ruiné, bouleversé. En neuf ans, il en fit une de nos colonies les plus prospères.

C'est ce que constate en termes éloquents M. le gouverneur général Garbit.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans le *Journal Officiel de Madagascar*:

« Le 1^{er} juin, jour fixé pour les obsèques nationales du général Galliéni, le gouverneur général, dans le but d'associer Madagascar au deuil de la France, a reçu à la résidence les membres du Conseil d'administration, les corps constitués, les chefs de service, les délégations de fonctionnaires, les membres de la colonie française et de la colonie étrangère et une importante délégation de notables et fonctionnaires indigènes, les consuls des divers gouvernements.

« Devant une affluence considérable, M. le gouverneur général Garbit a prononcé le discours suivant:

« J'ai pensé qu'il était de notre devoir de nous réunir, « en ce jour de deuil national, puisque nos pensées

« sont communes, pour évoquer ensemble, en un écho,
« vibrant de la patrie lointaine, la mémoire du grand
« soldat, de l'incomparable organisateur de la paix
« et de la guerre, que la France a perdu et pleure
« aujourd'hui... .

« Et si l'affliction est profonde, là-bas, sur la terre
« natale, toute frémissante de la gigantesque lutte, du
« tonnerre des combats, de voir disparaître au milieu
« de la bataille, celui qui contribua, en un jour tra-
« gique, à nous sauver de la griffe désormais émoussée
« du fauve germanique, notre tristesse ici est plus
« grande encore, car s'il est aussi pour nous le héros
« national, il est en plus le père de cette petite patrie,
« puisque c'est lui qui fit jaillir de ces vastes contrées
« de misères et de désordre, la colonie si paisible,
« si bien ordonnée, si loyale, dont s'est enrichie notre
« patrie et dont la France est justement fière... .

« La paix que nous voyons régner ici, l'organisation
« si parfaite de ce pays, les créations si prévoyantes,
« qui furent réalisées, l'assistance médicale, qui pro-
« tège la vie et la santé de nos sujets, l'enseignement
« des indigènes dans toutes les ramifications, et à tous
« les degrés, les bases fondamentales du système éco-
« nomique et financier que nous appliquons et qui
« donne les résultats que vous savez, la première idée
« et la première réalisation de la voie de communica-
« tion qui devait relier le plateau de l'Imérina à la
« côte, tout cela est son œuvre.

« Tous, ici, nous la connaissons et l'admirons : A
« quoi servirait de la détailler davantage ? C'est depuis
« sa naissance à la vie civilisée, toute l'histoire de ce
« pays qu'il me faudrait raconter, si vous n'en étiez
« aussi pénétrés que moi-même. »

De ce discours, il faudrait tout citer ; mais nous
avons du nous borner aux principaux passages. En
rendant ce public hommage à un grand homme, M.
le gouverneur Garbit a montré qu'il n'avait pas une
de ces âmes vulgaires et envieuses, qui marchandent

aux morts la gloire qui leur revient. Il dit la vérité et par le temps qui court, ce n'est pas chose commune. Qu'il en soit félicité.

Galliéni rentré en France après neuf ans de gouvernement à Madagascar, est appelé à divers commandements. Il se distingue aux grandes manœuvres, où il bat à plate couture le parti qui lui est opposé.

Il semble que les services rendus, la puissance d'organisation dont il avait fait preuve, ses brillantes campagnes au Soudan, au Tonkin et à Madagascar, la note exceptionnelle qu'il avait obtenue à ses examens d'état-major, son succès aux grandes manœuvres, le désignaient pour exercer une influence prépondérante dans la préparation d'une campagne contre l'Allemagne. Cependant, on ne songea pas à lui. Il fut seulement maintenu au cadre d'activité comme ayant commandé en chef en présence de l'ennemi. Le 2 août, la guerre éclate ; Galliéni n'est pourvu d'aucun grand commandement et est simplement adjoint au généralissime, fonction purement honorifique, qui le tient en dehors des opérations militaires.

Du reste, un grand malheur le frappe. Il perd sa femme qu'il aimait tendrement. Sa douleur est accrue par l'inaction à laquelle il est condamné. Tandis que ses camarades vont au feu, il reste en quelque sorte exilé à Paris. Ne nous en plaignons pas, car c'est à cet oubli que la France doit son salut.

Avant d'aller plus loin, rappelons en peu de mots, les péripéties terribles du début de la campagne.

La France ne voulait pas la guerre, mais ne la redoutait pas. On nous avait souvent répété que la rude leçon de 1870 avait profité, que nous étions prêts, que la victoire était assurée ; et nous avions confiance en nos chefs. Aussi lorsque l'Allemagne s'est jetée sur nous, avons-nous relevé son défi sans l'ombre d'une crainte. Les hommes ont quitté leur foyer avec un tranquille courage, les femmes ont caché leurs larmes. En partant pour la frontière, nos frères et

nos fils étaient fiers d'exposer leurs vies pour délivrer l'Alsace et la Lorraine et assurer à leurs enfants une paix définitive.

Quelle illusion! Quelle désillusion!

Nos soldats n'allait pas à la bataille, mais à un guet-apens. Ils n'allait pas à la victoire, mais au martyre. Nous manquions de munitions et de matériel; nous n'étions pas entraînés aux méthodes de la guerre moderne.

Les Allemands, au contraire, depuis quarante ans, avaient tout prévu et tout préparé pour nous écraser. Leurs espions, grâce aux facilités que nous leur avions données, avaient préparé chez nous les étapes de leur marche triomphale.

Pour nous battre plus aisément, ils allaient violer les lois divines et humaines en envahissant le territoire de la Belgique, dont ils avaient garanti la neutralité. Ils s'en étaient publiquement vantés, et nous avions été assez naïfs pour refuser de le croire. Quant à nous, ne tenant aucun compte des enseignements des campagnes de Mandchourie et des Balkans, nous avions tout combiné en vue d'une guerre de mouvement, sans prévoir la guerre de tranchées. Comme en 1870, nos débuts furent heureux; nous enlevâmes Altkirch et Mulhouse. Ces succès enflammèrent nos espérances, et nous les saluâmes avec enthousiasme.

Hélas! notre joie fut de courte durée, et les désastres de Dieuze et de Morange, la changèrent en une angoissante tristesse.

Mais c'est à Charleroi que s'engagea la grande bataille. Les Belges s'étaient sacrifiés pour arrêter le flot des barbares; les Allemands durent passer sur le corps de ces martyrs. Sacrifice stérile, car ayant refusé de croire à cette attaque déloyale, nous n'avions rien prévu pour la repousser. Il fallut improviser une armée; mais on n'improvise pas les canons et les munitions; et nous allions au combat dans un tel état d'infériorité, que nous ressemblions aux Gaulois, nos aïeux, affron-

tant tout nus les légions de César. Nous n'avions pour nous que l'héroïsme de nos soldats. Ils se jetaient intrépidement dans la fournaise de fer et de feu, tombaient en chantant sous les coups d'ennemis invisibles, demandant en vain qu'on leur montrat des Boches pour en tuer au moins un avant de mourir.

La rage au cœur, ils refusaient d'obéir à leurs officiers qui leur commandaient de sortir de cet enfer.

Tout s'effondra dans ce désastre, excepté leur courage. La résistance était impossible. Le mérite du général Joffre est de l'avoir compris et d'avoir sauvé notre armée par une retraite rapide ; opération toujours ardue, rendue plus difficile par l'héroïsme de nos soldats.

Quand une armée recule à temps, elle peut s'accrocher à de fortes positions et disputer le terrain. Mais à Charleroi, nos régiments avaient tenu jusqu'à la dernière extrémité. Les unités étaient décimées, désorganisées et manquaient de munitions. Pas de point d'appui. Il y avait bien sur les cartes des soi-disant places fortes ; mais elles étaient hors d'état d'opposer la moindre résistance. L'ennemi, renseigné par ses espions, le savait depuis longtemps. Aussi avançait-il en toute sécurité à raison de 45 kilomètres par jour. Malgré tout, nos troupes ne faiblirent pas. Parfois un corps d'armée, pressé par l'ennemi se jetait sur lui comme un sanglier blessé, et le culbutait ; mais l'ordre du généralissime arrêtait toute poursuite ; et le désespoir dans l'âme, il fallait encore reculer.

Où s'arrêterait-on ?

Devant Paris, sans doute. Hélas, non ! Nous croyions que Paris était formidablement défendu, qu'il offrirait à nos armées un point d'appui inexpugnable. Il n'en était rien. Les forts étaient désarmés, la place manquait d'approvisionnements et de munitions. Paris n'était pas défendable ; il fallait, pour le sauver d'une destruction complète, le considérer comme une ville ouverte et en ouvrir les portes aux Prussiens.

Cela paraît inouï. Cependant, sans l'intervention éner-

gique de Millerand et de Galliéni, cette solution aurait prévalu.

En effet, on lit dans le rapport de l'état-major sur les opérations militaires du mois d'août, publié par le *Journal Officiel* à la date du 5 décembre 1914 :

« A ce moment (26 août) la situation est la suivante : ou combattre sur place dans des conditions « périlleuses résultant du recul de notre gauche, ou « reculer sur tout notre front jusqu'à ce que soit possible la reprise de l'offensive. »

« C'est à ce dernier parti que s'arrête le général en chef. »

Le rapport continue ainsi : « Mais le progrès de l'ennemi par étapes de 45 kilomètres par jour, est si rapide, que pour réaliser le plan offensif, le général Joffre doit prescrire la continuation de la retraite. On reculera jusqu'à l'Aube, au besoin jusqu'à la Seine. Tout sera subordonné à la préparation du succès de l'offensive. »

Le 1^{er} septembre, Joffre adresse à l'armée une instruction générale sur le recul à effectuer jusqu'à la ligne Bray-sur-Seine ; Nogent, Arcis-sur-Aube, Vitry-le-François, région du nord de Bar-le-Duc.

Enfin, le 2 septembre, il complète ses instructions par une note expliquant : « que le but du mouvement de retraite est de soustraire les armées à la *pression* de l'ennemi, en les appelant à se réorganiser sur la zone en fin de repli limitée au sud par la ligne Pont-à-Mousson, Nogent-sur-Seine, Brienne-le-Château, Arcis-sur-Aube, Joinville.

« Les armées, une fois sur cette ligne, devront se *recompléter* par les envois des dépôts. Et c'est seulement alors, qu'elles passeront à l'offensive. »

Ces documents prouvent que nos armées avaient reçu l'ordre de se retirer à 80 kilomètres en dessous de Paris, qu'elles cessaient de couvrir ; elles y étaient contraintes pour échapper à la pression de l'ennemi, elles ne devaient reprendre l'offensive qu'après avoir

complété leur effectif et leur matériel, opération difficile, compliquée, pouvant exiger plusieurs mois. Le point capital, c'est que Paris était placé en dehors de la zone des opérations et par suite, sacrifié au salut des armées.

Aussi le Président de la République, les ministres, les députés et les sénateurs, les chefs de services quittèrent Paris précipitamment, laissant à des agents subalternes le soin de se débrouiller avec les Allemands.

En province, malgré les bruits qui s'étaient répandus, nous étions pleins de confiance. Et, tout à coup, nous aurions appris par un communiqué banal et sommaire, que les Allemands étaient entrés à Paris sans coup férir ! Quel coup de massue !

Certes, nous n'aurions pas pu dire : « Tout est perdu hors l'honneur ! ».

Les Prussiens auraient défilé au pas cadencé sur les boulevards et les grandes artères. Ils auraient bivouaqués au Luxembourg et au Palais-Bourbon. Le kaiser aurait trôné à l'Elysée ; les rois domestiqués dans les autres palais. Les hobereaux auraient fêté dans nos grands restaurants, par de brutales orgies, leur victoire inespérée et la déchéance de notre race. Les agents du fisc auraient puisé dans les caisses privées ou publiques je ne sais combien de milliards destinés à nous achever.

Pendant ce temps, la population désespérée, affolée, se serait étouffée dans les gares et sur les chemins, pourchassée par les hulans, femmes, enfants, vieillards, marchant à l'aventure, comme un troupeau sans berger, crevant de misère et de faim. L'Europe consternée, indignée, aurait dit : Est-ce bien cette France qui fut la Grande Nation ! Comment défendrions-nous un peuple qui ne se défend pas ? Après un tel désastre, toute offensive devenait chimérique, puisque, malgré la victoire de la Marne, nous n'avons pas pu, en deux ans, libérer notre territoire.

La guerre était finie ; la France et le monde n'avaient plus qu'à courber la tête sous le sabre du kaiser.

Heureusement cette catastrophe et cette honte nous

furent épargnées. Le Cabinet démissionna et fut remplacé par un ministère de Défense Nationale, dans lequel Millerand obtint le portefeuille de la Guerre. Il ne connaissait qu'un homme en France qui fut à la hauteur de cette situation presque désespérée. C'était Galliéni. Il lui dit : « Etes-vous prêt à défendre Paris ? » Celui-ci répondit : « Je suis prêt à tout pour le salut de la France. » A eux deux, ils rallièrent la majorité, et il fut décidé que la place serait défendue.

Nommé gouverneur, Galliéni se mit immédiatement à l'œuvre et adressa à la population la proclamation suivante :

« *Armée de Paris, Habitants de Paris,*

« *Les membres du Gouvernement ont quitté Paris, pour donner une impulsion nouvelle à la défense nationale.*

« *J'ai reçu le mandat de défendre Paris contre l'en-
vahisseur. Ce mandat, je le remplirai jusqu'au bout.*

« *Paris, le 3 septembre 1914.* »

Ces nobles paroles enthousiasmèrent les Parisiens, qui préféraient la mort à une capitulation honteuse, et qui avaient pleine confiance dans le chef qui les mènerait à la bataille.

Le nouveau gouverneur avait exigé qu'on plaçât sous ses ordres une armée de secours. On lui donna la 6^{me} armée, commandée par le général Maunoury. Elle était cantonnée au nord de Clermont (Oise). Sur l'ordre du gouverneur, Maunoury se mit immédiatement en marche ; et surmontant les plus grands obstacles, arriva le 2 septembre dans la région nord du camp retranché. Elle comptait environ 100.000 hommes et reçut au cours de la bataille des renforts qui portèrent son contingent à 125.000 hommes. Ces troupes avaient été, pour la plupart, cruellement éprouvées par les défaites précédentes.

Galliéni, avec son invraisemblable activité, arma les

forts, établit de solides retranchements, amena ses canons, concentra des approvisionnements et munitions ; en un mot, transforma cette ville ouverte en une place capable d'opposer une sérieuse résistance.

Mais s'il s'était conformé aux ordres reçus, s'il s'était contenté d'attendre l'attaque de l'ennemi, il aurait simplement inscrit une page glorieuse au drame de notre irrémédiable défaite. Après avoir écrasé notre armée à Arcis-sur-Aube, comme à Charleroi, les Allemands se seraient jetés sur Paris, qui aurait succombé après une défense glorieuse mais stérile. Pour nous sauver, il fallait un coup de foudre. Galliéni l'a compris, a guetté l'occasion, l'a saisie aux cheveux. C'est pour cela qu'il est un des plus grands hommes de l'Histoire.

Von Gluck avait machiné un plan kolossal.

Laissant Paris à sa droite, il se jetait sur nos armées en retraite, pour les refouler en dessous de Verdun, sous les feux convergents de sa propre armée et des masses compactes commandées par le kronprinz et débouchant du Luxembourg et de la Lorraine. Il comptait les encercler, les écraser, et ramasser plus d'un million d'hommes dans un coup de filet auprès duquel celui de Sedan n'eut été qu'un jeu d'enfant. Etant donné notre infériorité numérique, notre manque de canons et de munitions, cette manœuvre devait réussir, d'autant plus que les espions, que nous avions naïvement entretenus chez nous, avaient marqué les étapes, et préparé les plateformes pour l'artillerie lourde.

Ces combinaisons savantes et hardies ne pouvaient échouer que par un coup imprévu.

Ce coup, c'est Galliéni qui l'a porté.

En se détournant de Paris, pour se porter à l'Est, Von Gluck découvrait son flanc droit. Galliéni voit de suite le parti qu'il peut tirer de cette imprudence. Il a reçu la mission de défendre Paris. Peu lui importe ! Il outrepasse ses pouvoirs pour sauver la France. Pour vérifier personnellement les renseignements fournis par son état-major, il se rend sur le front avec le général

Clergerie, et constate que l'ennemi glisse du côté de l'Est. Sa résolution est prise. Il communique au général Clergerie son plan d'attaque et sans perdre une seconde, sans consulter personne, donne au général Maunoury les instructions suivantes :

« En raison du mouvement des armées allemandes, « qui paraissent glisser sur notre front, dans la direction du Sud-Est, j'ai l'intention de porter votre armée « en avant, dans leur flanc, c'est-à-dire dans la direction « de l'Est, en liaison avec les troupes anglaises. Je « vous indiquerai votre direction de marche, dès que « je connaîtrai celle de l'armée anglaise ; mais prenez « dès maintenant vos dispositions pour que vos troupes « soient prêtes à marcher dans le courant de l'après- « midi et à entamer dès demain 5 septembre, un mou- « vement général à l'est du front retranché. Je mets « dès maintenant la 45^{me} division sous vos ordres.

« 4 septembre 1914. »

Ainsi, le 2 septembre, le généralissime donnait l'ordre de retraite générale. Le 4 à la première heure, Galliéni donnait l'ordre d'attaquer. Il agissait de sa propre autorité, engageant à fond sa propre responsabilité, comme il l'avait fait à Madagascar.

Dans la matinée du 4, accompagné par Maunoury, il essaya de rejoindre French ; mais il ne put voir que son chef d'état-major. Celui-ci lui déclara que l'armée anglaise ayant été fortement éprouvée au Cateau, à Landrecies et à Compiègne, et n'ayant échappé qu'avec peine à une destruction complète, le général French était opposé à toute offensive, et conformément aux ordres du généralissime, se replierait pour se renforcer.

Tout autre que Galliéni aurait été ébranlé par cette abstention qui lui enlevait le concours de forces sur lesquelles il avait compté ; mais cette âme de fer et de feu n'y vit qu'un motif de redoubler de courage et d'énergie. Il téléphone à Joffre, que ce plan hardi

étonne ; trois fois, il doit revenir à la charge, et réussit enfin à le convaincre. Le généralissime, en se rendant à l'avis de son ancien chef, fit preuve d'une haute intelligence et d'un grand cœur et, rétractant les instructions du 2 septembre, donna à toutes les armées l'ordre d'arrêter leur mouvement de retraite et de prendre l'offensive. Il fixa au 6 septembre la date de cette attaque. Mais Galliéni, grâce aux dispositions prises, était prêt le 5. Sachant qu'à la guerre la hardiesse et la promptitude sont la première condition du succès, il commanda à Maunoury d'attaquer immédiatement.

Celui-ci se mit en marche le 5 à la première heure ; et engagea la lutte à midi.

Cette offensive prise par le chef d'une place forte, était si anormale (pour employer l'expression de Von Gluck) que celui-ci, par respect pour ses adversaires, crut d'abord à une manifestation sans importance. Mais le lendemain, 6, voyant ses troupes flétrir sous une attaque vigoureuse, menacé d'être coupé, débordé, il fut contraint d'appeler à lui deux corps d'armée et d'affaiblir ainsi la partie du front sur lequel il les prélevait.

C'est dans ces conditions que s'engage sur les bords de l'Ourcq, la bataille où se joue la fortune, l'existence de la France. Si Von Gluck enfonce Maunoury, nous sommes perdus ; s'il est obligé de reculer, ses 1.300.000 hommes doivent reculer avec lui.

Le 7 septembre, Maunoury poursuit sa marche victorieuse. Il est vrai que Von Gluck a reçu le renfort de deux corps d'armée. Mais Galliéni a réquisitionné tous les taxis et a envoyé à Maunoury 15.000 hommes de troupes fraîches. Du reste, l'habileté des chefs, l'intrépidité des soldats compensent l'infériorité du nombre et de l'armement. Le 8 la lutte se poursuit avec un acharnement sauvage. Malgré des prodiges de valeur, nous ne réussissons pas à rejeter les Allemands au delà de l'Ourcq, mais on constate chez eux un mouvement de retraite. Cependant, il paraît certain qu'avant

d'abandonner le terrain, ils tenteront un suprême et dernier effort. En effet, le 9, ils contre-attaquent avec fureur, et sous cette ruée, nos lignes fléchissent dans la soirée. Mais Galliéni veille, et met en ligne toutes les forces disponibles du camp retranché.

Grâce à cet appoint, le succès paraît certain, et nos soldats attendent avec impatience le lever du soleil pourachever la victoire.

Mais l'aube naissante leur apporte une joyeuse surprise : l'ennemi a décampé pendant la nuit. Tout est fini, Paris et la France sont sauvés.

A droite de Maunoury, les Anglais s'étaient tenus sur la réserve, et s'étaient contentés de maintenir leurs positions contre le 4^{me} corps allemand, qui les avait attaqués. Le 7, à leur grande surprise, l'ennemi avait disparu. La géniale manœuvre de Galliéni l'avait obligé à se porter au secours de Von Gluck.

French, craignant de tomber dans un piège, n'avança qu'avec une extrême circonspection, ce qui donna à l'ennemi toute facilité de tomber sur Maunoury. Mais le 8, apprenant les succès de nos troupes, il se jeta bravement dans la mêlée, culbuta Marvitz affaibli, et contribua ainsi, pour une large part, à la victoire commune.

A droite des Anglais, d'Esperey, conformément à l'ordre de Joffre, avait attaqué le 6, mais il s'était heurté à une résistance acharnée et le succès paraissait douteux. Le 7, à sa grande surprise, cette résistance faiblit. La manœuvre de Galliéni a également dégarni cette partie du front. Avec un admirable coup d'œil, et une intrépide énergie, d'Espérey profite de ce fléchissement, bouscule l'ennemi et pousse jusqu'à Montmirail, dont il s'empare.

A droite de d'Esperey, Foch, à la tête de la 9^{me} armée, occupe le centre de l'ensemble de nos lignes. Bulow jette sur lui des forces supérieures pour percer notre centre, tandis que nous cherchons à déborder Von Gluck. S'il réussit, notre victoire se change en défaite.

Là aussi, se joue la fortune de la France. Aussi la lutte est terrible. De part et d'autre on se bat avec fureur. Nos soldats, bousculés par un ennemi plus nombreux et mieux armé, risquent d'être écrasés. Malgré tout, ils défendent le terrain pied à pied. Tout à coup, le glissement des lignes allemandes vers Von Gluck, produit une fissure dans leurs rangs. Foch la voit. Il court, vole, se précipite, pénètre dans cette brèche, jette le désordre et la terreur chez les ennemis, qui se débandent et s'envuent. Nos soldats, ivres de joie, ramassent sur les chemins des milliers de prisonniers.

Dans cette éblouissante victoire, il y a de la gloire pour tous : Français, Anglais, généraux et soldats, dont un revers inouï n'avait pas entamé l'intrépide courage, qui, à cette heure suprême, incarnaient l'âme de la Patrie, et qui, malgré l'infériorité du nombre, l'insuffisance de l'armement, ont su vaincre et mourir.

Ce succès foudroyant au lendemain d'une épouvantable défaite à la veille d'un corps à corps, où pendant plus de deux ans nous nous sommes efforcés de conquérir au prix des plus sanglants sacrifices un ou deux kilomètres, semble tenir du prodige. Aussi l'a-t-on appelé : Le miracle de la Marne. Ce mot a jailli de la conscience populaire. Il n'atteste pas à la gloire de nos soldats et de nos généraux. Galliéni et Maunoury n'ont pas à se plaindre d'être mis au rang de Constantin, de Clovis et de Jeanne d'Arc, dont les noms ont fait du bruit dans le monde. Dans cette lutte terrible, les Français n'ont qu'un cœur et qu'une âme. Les soldats donnent leur sang, les femmes travaillent aux munitions, pansent les blessés, prient et pleurent ; les vieillards reprennent la charrue et l'outil. Les morts, même, sortent de leurs tombeaux pour défendre la terre illustrée par leurs exploits, fécondée par leur labeur. C'est donc une pieuse pensée que de croire qu'une puissance invisible protège les héros qui combattent pour cette cause

sacrée. Une mère n'amoindrit pas la gloire de ses fils parce qu'elle remercie Dieu de les avoir assistés dans la bataille.

Pourquoi n'a-t-on pas essayé?

Cependant, pour poursuivre la lutte, il nous fallait des canons, des munitions. Il fallait nous réorganiser sous le feu de l'ennemi, campant sur notre territoire ; c'était un travail écrasant.. Aussi, malgré le zèle du gouvernement et des chefs, on piétinait. La routine administrative paralysait leur activité. Les Allemands en profitaient pour retirer de notre front des forces importantes avec lesquelles, refoulant les Russes en Prusse orientale, ils conquéraient la Pologne. Nous avions échoué aux Dardanelles, la défection de la Bulgarie permettait à l'Autriche de conquérir la Serbie. Cela marchait mal. C'est pourquoi on se souvint de Gallieni, et fin octobre 1915, le gouvernement le nomma ministre de la Guerre. Cela suffit pour calmer les inquiétudes et raviver les espérances. Le prestige de la victoire, une immense popularité, donnaient au général une autorité suffisante sur les Chambres pour maintenir leur activité dans de justes limites. Sa science militaire lui permettait d'imposer sa volonté aux divers services de la Guerre.

Malgré tout, sa tâche était prodigieusement difficile et la mort l'a empêché de l'achever. Mais sa main ferme et expérimentée a ouvert une voie où ses successeurs n'ont eu qu'à le suivre. Dès le jour de son entrée en fonctions, tout fut changé en France.

Avant lui, on s'agitait ; avec lui, on marcha : fabrication des canons, munitions, aviation, se développèrent avec une heureuse rapidité.

Mais les fatigues de la vie coloniale, la mort de sa femme, un travail excessif avait altéré sa santé. Il lutta jusqu'au bout, mais le mal fut le plus fort, et il dut donner sa démission. Ce fut un deuil général : on l'aimait, non pas tant par reconnaissance que par égoïs-

me, parce qu'il incarnait de radieuses espérances. Tout fut tenté pour le sauver ; les médecins recoururent à une opération, qui parut réussir.

Malheureusement, une âme ardente avait usé le corps, qui n'eut pas la force de réagir, et Galliéni mourut en vaillant soldat, en bon français et en bon chrétien. Il alla rejoindre les héros morts pour la patrie, qui jouissent par delà de la tombe, d'une gloire que l'envie ne déchire pas. Il ne lui a pas été donné de moissonner après avoir semé ; mais il a légué à la France la victoire de l'Ourcq ; au monde la liberté. Comme Jeanne d'Arc, il a incarné l'âme du peuple qui, au prix de son sang, a sauvé la France malgré les fautes des grands. Et c'est pour cela qu'il est vraiment le héros national. Dans les splendides funérailles que lui fit la population parisienne, le général Roques, ministre de la Guerre, s'est fait l'interprète de la France, et M. Mithouard, président du Conseil municipal de Paris, celui de ses concitoyens. Citons seulement quelques lignes de leurs discours.

DISCOURS DU MINISTRE DE LA GUERRE

« En six jours, Galliéni avait renforcé les travaux de défense du camp retranché, pris contact avec les troupes placées sous ses ordres. Il était prêt à recevoir le choc.

« C'est alors que Paris voua à Galliéni une administrative affection. Paris qui dans la grandiose manifestation d'hier et d'aujourd'hui, a tenu tout entier, à venir, respectueux et douloureux, saluer une dernière fois son défenseur.

« La victoire de la Marne dégagea Paris.

« Le rôle de Galliéni, dans cette circonstance, fut celui qu'on devait en attendre : rôle de clairvoyance, d'initiative, de décision, de volonté et aussi de généreuse ardeur.

« Un gouverneur de place forte est toujours tenté de réserver ses troupes pour sa mission spéciale. Le passé de Galliéni lui interdisait une aussi étroite compréhension. L'ennemi ne venant pas à elles, les troupes du camp retranché de Paris furent portées vers lui sur l'Ourcq par un procédé qui est bien dans la manière de Galliéni, et contribuèrent puissamment à la victoire.»

DISCOURS DE M. MITHOUARD

« C'étaient ces jours fameux où la population parisienne regardait avec gravité les troupes d'Afrique défilier sur nos boulevards. Nous venions d'apprendre que l'ennemi occupait Senlis. Déjà on entendait frémir au loin ses bataillons. Un sentiment d'attente pesait sur la ville. Deux phrases du général Galliéni firent la somme de tous les courages et fixèrent au moment critique le moral de Paris ; et la promesse qu'il nous fit alors de résister jusqu'au bout, devint et reste aujourd'hui la formule des résolutions françaises.

« Telle fut, le 3 septembre 1914, la vertu d'une parole.

« Voici l'acte : le 5, saisissant avec une rapidité foudroyante la chance que lui offrait la fortune, le Gouverneur militaire de Paris jetait sur le flanc droit de son adversaire l'armée que commandait son noble frère d'armes, le général Maunoury, et bientôt dans la coopération de toutes les armées françaises, la victoire de l'Ourcq devenait la victoire de la Marne. Paris était sauvé.

« Aussi, Paris mêlant au deuil public de la Patrie, le sentiment jaloux de sa propre reconnaissance, apporte-t-il à ces funérailles l'émotion de la douleur de tous ses foyers.

« Adieu, mon général, nous avions fait un autre rêve ; il plaisait à nos âmes impatientes de devancer la fin des batailles, et d'entrevoir, dans l'avenir, le jour triomphal où avec vos compagnons d'armes, vous

seriez accueilli en vainqueur dans l'hôtel-de-ville de cette cité séculaire, dont vous avez sauvé les trésors. Votre œuvre était achevée ; la gloire n'a pas voulu attendre.

« Ce n'est pas seulement le peuple de Paris qui vous salue, ce sont toutes les maisons et tous les monuments de cette cité dont l'existence est votre ouvrage. Ce sont les rives de la Seine et toutes nos espérances qui s'inclinent devant vous. »

L'Histoire confirmera ces paroles, car l'épreuve du temps grandit les vrais grands hommes.

Galliéni a voulu être inhumé à Saint-Raphaël. Notre ciel bleu illumine sa tombe ; la mer harmonieuse qui si souvent le mena dans les pays lointains où ils moissonnait la gloire, berce son dernier sommeil.

Sa ville natale, Saint-Béat, ne pouvant avoir sa tombe, a décidé de lui ériger une statue. Pourquoi ne suivrions-nous pas cet exemple, puisque Galliéni était à nous à tant de titres ? Pourquoi, au lendemain de la guerre, la municipalité et la population toute entière ne tiendraient-elles pas à honneur d'élever à l'illustre général, une statue sur le socle de laquelle nous graverions cette inscription :

« *Les habitants de Toulon au général Galliéni,
« libérateur de Paris, sauveur de la France. »* »

D. JAUBERT.

LA VOIX DU GRAND'PÈRE

—•O•—

I

En Offrande

—•O•—

Au général Comte de la Rocque de Sévérac.

Le soir, à l'Oustalet, sous la verte charmille,
J'appelle Jean-François, c'est le fils de ma fille.
Il arrive toujours à travers les rosiers :
— Qu'as-tu fait aujourd'hui, montre-moi tes cahiers ?
Lui dis-je. Et, tous les deux, nous-causons comme on cause
Sous le regard de Dieu. Dans ma main, une rose
S'effeuille doucement. Ce soir, il fait très doux.
Jean-François est venu s'asseoir sur mes genoux,
Et tout en l'embrassant, comme ferait son père,
Brave sous-lieutenant, j'ai parlé de la guerre
Et des grands chefs qui font leur devoir jusqu'au bout.
« Il faut faire, vois-tu, le devoir avant tout, »
Ai-je dit à l'enfant. Tantôt, j'eus la visite
D'un général. Ses fils, officiers de mérite,
Très glorieusement, portent son nom. Un d'eux,
En vrai héros, est mort. Soyons respectueux
Des décrets du Très-Haut. Les roses les plus belles,
Depuis que le rosier fleurit, sont toujours celles
Que la Piété dépose, en offrande, au Saint-Lieu.
A genoux pour la France, enfant, et prions Dieu.

—•O•—

II

A Pâques



Pour les Blessés.

N'oublions pas les chers blessés.
Voici venir l'époque sainte,
Qu'ils ne se croient pas délaissés
Ceux qui souffrent sans une plainte.

Les cloches de chaque clocher
Vont parler du Ciel à la terre,
C'est l'heure de nous rapprocher
Des crucifiés de la guerre.

Ils sont, par leur chair en lambeaux,
Sacrés à tous.. Peuple de France,
Par tes dons dans les hôpitaux,
Prouve-leur ta reconnaissance.

Quand les clochers non démolis
A Pâques auront la parole,
Que des fleurs décorent les lits
De tous ceux que la guerre immole.

Qu'à Pâques songeant au Saint-Lieu,
A ses parents, à son enfance,
Tout blessé puisse dire à Dieu :
C'est doux de souffrir pour la France.



III

A l'Italie



Gloire à toi, doux pays du grand Dante, Italie!
Berceau de Raphaël. — Un heureux jour a lui
Avec d'Annunzio, le grand penseur, celui
Qui sait unir le rêve à la Sainte Energie. —

Les défenseurs du Droit comptaient sur ton appui,
Tu fus l'étoile qui, pour l'âme endolorie,
Fait fleurir les espoirs, ô divine patrie!
Tu ne pouvais rester, grande sœur, dans la nuit.

Ensemble nous joindrons à la force, la grâce.
Bon sang ne peut mentir. Nous punirons la race
Qui voulait sous le joug tenir le genre humain.

Pour l'honneur de son nom, prête à donner sa vie,
La France souriant toujours, quoique meurtrie,
Se sent près de ton cœur en te pressant la main.

FRANÇOIS ARMAGNIN.



La guerro de deman

La guerro de deman es la guerro de uei
Ço qu'ero uno ilusioun, l'avèn davans lis uei.
« *Si vis pacem, para bellum* ».

La guerro de deman! Tau èro d'un voulume
Lou titre souloumbrous que de jour e de niue
— Lou jour au grand soulèu, la niue soutu li lume —
En elzevièr de sang, nous crebavo lis iue.
Nous crebavo lis iue, mai voulian pas ié crèire
E disian: Aço anen! de guerro n'en fau plus!
E vivo lou Prougrès! La guerro, à rère, à rère!
La pas sus li nacioun escampo soun trelus.

La guerro de deman! de fes se n'en charravo.
De patrioto ardènt, avisa, courajous
De fes fasien ausi sa voues leialo e gravo
E disian: Teisas-vous, vièi proufèto oumbrajous!
La guerro de deman! Em'aco lou tèms passo....
De fes un sabre amount luse coume un uiau.
Garo! mai l'ilusioun neblant li visto basso
Disian: N'es que de bos lou grand sabre emperiau.

Pèr cimenta l'unioun nous mandavian la pèiro,
Ai, 'las! is uei vesènt d'uno bando d'espion.
Qu'aucun crido subran: L'aiglo negro nous guèiro...
— Bèn! ié derrabaren lou bè' mé lis arpioun!
Ansin d'un soulet mot clavan l'arrougantige
D'aquéli que voudrien nous faire marcha' u pas.
Li pople escalustra de neste bèu prestige
Nous regardon de caire e nous laissons la pas.

Ansin touti li fes la guerro es espagnado,
La Franço es grando e forto e richo, lou sabèn.
D'escut, de louvidor n'en prestan à pougnado:
Diéu proutegis la Franço. Es escri. Tout vai bèn.

Fasèn un pau pertout de supèrbi campagno,
Doumtan li pople fèr, i' impausan nôsti lèi.
Li Rùssi, lis Anglès soun en nosto coumpagno
E tenèn en respèt lou Kaiser e li rèi.

De touti li nacioun la Franço es la proumiero
Que dou Prougrès, en man, a tengu lou flambèu
Alargant sus lou mounde un flume de lumièro
Qu'a subran desvela d'ourizount subre-bèu.
La Franço n'es-ti pas la nacioun soubeirano
Que s'aubouro au-dessus de touti li nacioun,
Que dela l'Oucean, de la la Mieterrano
A bèl èime espandis la civilisacioun?

Canten la pas universal!
Vuei poudèn touti la canta.
Canten, canten la liberta
Que desplegant si gràndis alo
Deliéuro li nacioun vassalo!
Coume une tourre couloussalo
Founden la futuro ciéuta
Ounte vendra l'umanita
Trefoulissènto d'alegrio
Canta soutu lou cèu que briho
De douço e nouvèlli clarta
L'unioun de touti li Patrio!
N'en fau pus ges de guerro, oh! noun!
A bas la guerro e li canoun!

Boum! tout d'un cop lou canoun tono.
Dan! balalan, lou toco-san!
Lou tambour bat, lou cleiroun sono.
La guerro! e, zou! moubilisan!
La guerro! e la Franço s'aubouro.
Is armo! Dou renvenge es l'ouro!
Es d'un longi sounge lou revèi.
O revèi estrange! L'on vèi
Un fuble d'ome dins li garo.
Li païsan à rudo caro,

Li nobli fiéu dou terradou
Qu'an de-longo paga li taio,
Saubourant de touto sa taio.
Parton pèr li gràndi bataio...
Chascun dèu faire soun devé:
Bèu païsan laisso l'araire.
Tu pastre, laisso toun avé.
Es la guerro! sian touti fraire!

Nartès, partès, bèu païsan,
Arrouesarès de voste sang
Li plano inmènso de la Franço,
Ounte vai greia l'esperanço
De la suprèmo deliéuranço.
E saran drudo li meisoun
Qu'acamparan vosti garçoun.
De tant qu'an parti lis uei fisso
Vers lou Tremount, vers lou Trelus
N'i a forço que revendran plus...
Aro es lou tèms dou sacrifice,
Tèms de malo-ouro e de doulour.
Maire, que maudisès la guerro
Endrudissès vautre la terro
En l'arrouasant de vosti plour.
De vosti plour la terro es imo
E la lauras, maire sublimo,
Car voulès pas que lis enfant
Poscon un jour pati la fam.
Pople, vivo l'unioun sacrado!
Encuei i'a pas ges de partit.
Oubrié, patroun soun cambarado.
Blu, blanc, rouge ensèn an parti.
Sac au dos, li mèstre d'escolo
E *sac au dos* li capelan!
La togo vai emé l'estolo,
Lou sac au dos vuei touti l'an!
E sac au dos tambèn li mounge,
Religious, fraire, capouchin
Qu'avian coucha coumo de chin.

Qu'avian coucha coume de chin,
— A l'ouro d'uei nous sèmble un sounge —
D'ou sort de la Franço esmougu
Tout esmougu d'ou crid d'alarmo
De la Franço qu'apello is armo
Dou triste eisil soun revengu.

**

Mai déjà li Tudesc an fourça la Béugieo,
Gaudre tarabastos, destrüssi, tirassant
E la rouino et la mort sus sis erso de sang
O Béugico as viscu d'ouro sourno e tragico
Mai sachènt que lou Dre di juste noun peris
Tanques aqui lou gaudre anant dre sus Paris
As vougu teni tèsto à la forço brutalo
E s'enlusis toun front d'uno glori inmourtalo
Voulènt sauva l'ounour qu'i cor noble es tant car
Moustant au monde entiè ço qu'es une patrio
As lucha pèr lou Dre contro la barbario,
Contro l'envahissière es fa bari de car.

**

La Franço a mai subi l'outrage,
Lou Nord es envahi déjà,
Touti si fiéu emé courage
Volon au front pèr la venja.
« La Républico nous apello! »
Canton li jouine e li pelous
E dis enfant la ribambello
Que près dou tambour s'atroupello
Em'un envanc espetaclos
Lou cant mounto dins l'aire blous.
E lou tambour ferme rampello
E lou drapèu superbamen
Desplegant si coulour tant 'bello
Floto au-dessus dou regimen.
Lou pople estrambourda barbèlo.
Vivo la Franço! n'es qu'un crid!
« Pèr elo uñ francés dèu mouri! » —

Sant-Mandrié.

L. SPARIAT.

Remembranço

Viéure de remembranço aco's ma vido, vuei.
La tèsto dins li man se barre mi dous uei
Iéu revese subran dins l'oumbro founso e sourno
Revese lou Passat que de-vers iéu s'entourno.

Me revese enfantoun' mé ma raubo à carrèu,
A carrèu negre e rouge, alounga dins la prado,
A l'oumbro di piboulo e déjà sounjarèu
De moun brave peirin countemplant li terrado.

Peirin Jan e moun paire au païs, eilamount
Un dimenche d'estiéu long d'un riéu que cascaio
Fan la partido i bocho avans soulèu tremount.
L'aureto sus moun front aleno fresco e gaio

En fasènt oundeja lis esparset roujas....
Es l'ouro de larga l'avé que déjà bèlo,
E d'aise touti tres caminan vers lou jas.
D'ouro viscudo ansin, o moun Diéu, que soun bello!

Revese lou muou gris aut, gaiard, espalu
Que trisso dins l'estable e, pintado de blu,
La carreto aubourant si bras dins la remiso
Ounte, chasque printèms, la dindouleto niso.

E contro la paret pendoula, lis arnés,
Lou fouit, li cascavèu ; au founs, la jardiniero
Qu'en mountagno fai tant mestié mounte qu'anés,
E l'escalo que mounto amount à la feniero

Ounte coume un souquet un tantost ai dourmi,
Dins un sounge oublidant l'ouro de la soupado
Entandoumens que vers li parènt, lis ami,
Peirin Jan soucitous me cercavo de-bado.

Revese dins l'oustaou tant vièi ounte siéu na
La paniero, la mastro e lou peiroù de couire,
E lou platet flouri dins quau pèr dejuna
Souvènt tanto Mioun dous uou me fasié couire.

Quouro lou reveirai moun gènt païs natau?
Lou jour que sa pastavo èro fèsto à l'oustaou.
O mastro ounte se fai lou pan, de nosti moble
Es tu que siés belèu lou mai sant, lou mai noble!

Lou pan fin qu'à la vilo à l'ouro d'uei manjan
N'a pas lou goust d'aquéu que dins noste jouine age
Manjavian pèr delice enco de peirin Jan,
Bon pan de noste blad, pan goustous de meinage!

Ero fèsto peréu quand se fai la meissoun
E que lou blad se cauco e se draio quand vènto
E quouro la vendùmi adus rire e cansoun
E que li jouvènt fan la moustouiro i jouvènto.

Quand tuavon lou noble èro mai fèsto enfin.
Alor sout lou capèu de la grand chaminèio
Li boudin sabourous qu'aco's un manja fin
Au lume dou calèn fan lego à la ninèio.

Oh! coume sentié bon à l'oustaou de peirin!
Au plafoun pendoula li bèu liame de rin
E sus lis estagiero adaut que n'èron coumo
Li figo emai li pruno e li pero e li poumo,

Touto la frucho aupèstro eisalavo un perfum,
Un dous parfum qu'embomo, un parfum que l'on amo...
An bèu lis ilusioun s'esvali coume un fum,
Tout aquéu gènt passat viéu sèmpre dins moun amo.

Vièi oustaou de mi gènt umble mai tant courous
Ounte se débanavo ounèsto, indépendènto
La vido simplamen, ounte l'on viéu urous
San e fort, gai e fièr, luen di garrouio ardènto.

O moun pichot païs, pènse à tu bèn souvènt.
De quanto gau ta remembranço me coumoulo
Quand me sèmble d'ausi dins lou rounfle dou vènt
Bronzi toun pouli noum, o Ronmoulo, o Roumoulo !

Ah ! que sariéu eountènt s'un bœu jour, jour de Diéu i
Après l'ourriblo guerro enfin libre, poudiéu,
— Estènt que lou soulèu pèr iéu déjà trecolo —
Revèire mi poumié, mi prat e mi sèt colo,

Revèire lou *Colostre* e si blanc coudelet,
Li vièi bàrri, la glèiso e *Caioni* e nosto iero
E li rode plasènt qu'ai tant treva soulet
Quouro en vacanço aviéu liberta pleno, entiero.

Revèire sobre-tout aquéli qu'ame tant
E que soun afecioun de-longo me counvido,
Mi parènt voudriéu bèn li revèire aquest an,
Ié charra dins sa lengo e viéure de sa vido !

Mai, las ! se tourne un jour au païs, n'ai bèn pou —
N'en mancara de bœu que si bras faran fauto.
Ha ! la guerro ! Estre tant sauvage, se se pou !
De vèire tant d'ourrour l'Infer meme ressauto.

Viéure de remembranço aco's ma vido, vuei.
La tèsto dins li man, se barre mi dous uei,
Iéu revese subran dins l'oumbro founso e sourno
Revese lou Passat que de-vers iéu s'entourno...

Janvié 1917.

Sant-Mandrié.

L. SPARIAT.

La Gloire de Pasteur

O terre! pavillon de toutes les misères,
La gloire de Pasteur est ton plus noble aveu
Car elle est le rayon des plus pures lumières
Que le génie humain sut obtenir de Dieu.
Elle atteint les sommets éternels de la vie
Où l'homme est un habile artisan du Destin
Qui sait, malgré les traits que lui lance l'envie,
Forger sa renommée à l'atelier divin.

Méditatif, le grand apôtre des sciences
Erra d'abord au sein de l'ombre des débuts,
Mais son esprit, foyer des plus belles constances,
Put de son vaste rêve atteindre tous les buts.
Et quand il reconnut la Vérité chérie,
Près de lui souriante et devançant ses pas,
Il déclara la guerre « au germe aérobie »
Qui jetait l'épouvante aux peuples d'ici-bas.

Quelle lutte il livra pour vaincre la puissance
Du fléau qui portait la terreur en tous lieux!
Frisonnant sous les doux baisers de l'Espérance,
Il éleva sa foi brûlante jusqu'aux cieux,
Et combattit sans cesse à travers les obstacles
L'ennemi dont le mal était l'énormité.
Il vainquit.... et sa gloire ouvrit dans les cénacles,
Le plus beau livre d'or de notre humanité.

Sa pensée a jailli d'une force féconde,
Et quand elle lança ses étonnantes éclairs,
Alors, on entendit éclater dans les airs
Un hymne dont l'accord solennel et sublime
Exalta ses succès à tous les horizons ;
Un grand frisson d'amour courut de cime en cime,
Et le nom de Pasteur brilla de purs rayons.

Lui, qui put soulever le voile du mystère,
Que gardait la Nature au fond de ses abris ;
Lui, le chimiste heureux, qui dans chaque poussière,
Dans chaque molécule infime des débris,
Observait chaque germe ainsi que chaque atome ;
Lui, le géant lutteur, qui terrassa la mort,
Par quel ordre vint-il au bas séjour de l'homme ?
Fut-il un envoyé miraculeux du sort ?

Lui qui, pour soulager le poids de nos misères,
Fit de son long travail l'objet de son amour,
Lui qui, pour éloigner les épreuves amères,
De notre vie en pleurs au seuil de chaque jour,
A su, par un labeur soumis à sa constance,
Elever sur les temps le phare étincelant.
De son œuvre, flambeau d'un esprit de puissance,
Qui proclame partout son génie étonnant.

Lui qui, dans le secret de son laboratoire,
S'absorbait pour porter son aide au genre humain ;
Un doux tressaillement saisit l'âme du monde.
Lui qui voulait que l'ange aimé de la victoire
Ait une coupe sainte à chaque main
Pour faire boire à tout le cortège des âges,
Le vin de la santé, vin régénérateur
Qui jaillit sous l'effort des sublimes courages,
Et rallume l'espoir au fond de chaque cœur.

Lui qui de l'homme a su sauvegarder la vie,
Il regarde du haut de son éternité
La vieille Europe en feu, dont la discorde impie
Enfante le blasphème et la féroceité;
Sur les champs du carnage où l'Univers se rue.
— Il voit couler le sang bouillonnant des héros ;
Alors, tout frémissant, il lance sous la nue,
Ces mots qui vont rouler jusqu'au sein des échos :

« O crime! énormité d'une race arrogante,
« Je n'entends plus la voix de la Fraternité.
« Sur les monts effrayés, la Tragédie errante
« Jette son cri de haine... et, dans l'immensité,
« Monte, avec le cortège invisible des âmes,
« La prière d'adieu qui s'échappe des coeurs.
« Quel ouragan de fer, de tonnerre et de flammes!
« O vallon d'infortune! ô monde des douleurs!

O France impérissable! ô berceau de la Gloire!
« Terre sainte où fleurit l'arbre des Libertés,
« Sois fière, toi qui mets sur le front de l'histoire
« Le sourire éternel des nobles vérités,
« Sois fière, toi qui vois lutter sous ta bannière
« La justice des temps qui prépare le jour,
« Le jour où ton triomphe aura, dans la lumière,
« Environné de fleurs, l'autel de ton amour! »

« O France! la Raison rend ton œuvre féconde
« Et ta gloire est inscrite au livre du Destin,
« Déjà, l'aube nouvelle apparaît... et le Monde
« Aperçoit clairement, ta victoire en chemin.
« Espère, car bientôt la puissance du Crime,
« Connaîtra son désastre et toute son horreur.
« Elle s'écroulera dans la nuit de l'abîme
« Sous les coups fulgurants de ton glaive vengeur.

O savant vénéré de la famille humaine!
O grand Pasteur! ô toi qui dans les champs des jours
Imposas ta méthode et fit germer la graine
De ta thérapeutique, ouvrant un nouveau cours
A l'avenir qui dort dans la nuit du mystère,
Laisse, laisse planer ton ombre sur les camps
Où le Droit fait courber, déjà dans la poussière,
L'insolence et l'orgueil du règne des tyrans.

Toi qui connus la Gloire et fus la modestie,
Toi qui, sous les baisers d'un rêve continu,
Illustras les feuillets du livre de ta vie;
Toi qui dissipas l'ombre où dormait l'inconnu,
Vis éternellement sous la garde des âges
Et regarde du haut des sommets du Devoir,
La France qui, debout sous les rouges orages,
Couronnera demain son immortel espoir.

Toulon, Mars 1917.

JOSEPH MAGGINI.

Lucy

Je vous vis une fois, sur la sainte colline,
Où près de l'Hippocrène on voit de blancs ramiers,
Glisser sur le miroir d'une onde cristalline
Qui reflète, en chantant, la neige des pommiers.

Pallas vous conduisit à cette source exquise,
Parmi l'essaim joyeux des nymphes aux pieds nus ;
Elle mit dans notre âme un parfum de cytise
Et le rayon divin des rêves inconnus.

Elle mit sa caresse et son troublant sourire
Sur vos lèvres ainsi qu'au fond de votre cœur.
Alors, vos jolis doigts jouèrent sur la lyre
Et votre voix lança des hymnes de bonheur.

Laissez couler le flot de vos rimes sonores,
Des sommets éternels des nobles vérités,
Et chantez les beautés de toutes les aurores
Qui brillent au-dessus de nos fragilités.

Allumez des vertus toutes les auréoles
A l'éternel foyer de votre volonté,
Et semez, dans vos jours, les vivantes corolles.
Des fleurs de votre grâce et de votre bonté.

Chantez tout ce qui vibre et tout ce qui rayonne
Dans les sentiers nouveaux de notre humanité ;
Adorez l'idéal et forgez la couronne
Sur l'enclume de l'Art et de la Vérité.

Toulon, Mars 1917. JOSEPH MAGGINI.

Le Transfert des Dépouilles Mortelles

D E

Mesdames Adélaïde et Victoire de France
(FILLE DE LOUIS XV)
de Trieste à l'Abbaye de Saint-Denis

CÉRÉMONIES ET SÉJOUR A TOULON

(11 Décembre 1814 - 7 Janvier 1817)

D'APRÈS DES

DOCUMENTS INÉDITS

PAR

A. Jacques PARÈS

BIBLIOTHÉCAIRE

de la Société des Amis du Vieux Toulon

Mesdames de France

—•o•—

En évoquant les figures de Mesdames Adélaïde et Victoire, filles et tantes de rois, unies dans la vie, réunies dans la mort, tout en nous attachant plus spécialement à ce qui les concerne personnellement, nous sommes obligés de présenter à nos lecteurs, les quatre autres filles de Louis XV, dont le souvenir s'est un peu estompé avec le recul du temps.

En dix ans, MARIE LECZINSKA avait donné dix enfants à Louis XV : le dauphin Louis (1) et six filles survécurent seuls. Les six sœurs ne se ressemblaient guère : les deux aînées, ELISABETH et HENRIETTE, sœurs jumelles, sont représentées dans les portraits de Nattier (2), avec une ampleur de forme et une richesse de tempérament plutôt exubérantes. Elisabeth connaîtra les joies de la maternité, les fièvres de l'ambition, les passions de l'intrigue politique ; Henriette, aimante, passive, brisée de langueur maladive, sans nerf, exsangue, lymphatique, cachera ses pâleurs sous une épaisse couche de rouge.

ADELAÏDE, née en 1732, avait des allures masculines, c'était une sorte de garçon manqué, à la voix de basse-taille, qui n'eut qu'un ou deux printemps, la grâce et le charme de son sexe. Ambitieuse, agitée, elle a voulu jouer un rôle politique et son influence a été rarement heureuse.

(1) LOUIS, dauphin de France, né en 1729, mort à Fontainebleau, en 1765, épousa en 1745, Marie-Thérèse d'Autriche, morte en juillet 1746. Il se remaria en 1747, avec Marie-Josèphe de Saxe, dont il eut 4 fils : le duc de Bourgogne (mort en 1771), Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

(2) NATTIER (Jean-Marc) célèbre peintre de portraits (1685-1766).

MARIE-THÉRÈSE VICTOIRE, née le 11 mai 1733, était, à 15 ans, une jolie et piquante brune, aux beaux yeux doux et caressants, assez grande et bien faite; encore qu'un peu grasse, d'un esprit enjoué mais sans finesse. Elle n'eut d'autre ambition que celle de plaire; elle ne se souvenait de son rang et de sa naissance que pour les faire oublier, elle resta jusqu'à sa mort, la plus aimable et la plus charmante femme de France.

SOPHIE, la plus vertueuse et la moins connue des six, vécut volontairement effacée; M^{me} de Campan (1) nous a laissé d'elle ce curieux portrait:

« Je n'ai jamais vu personne avoir l'air si effarouché, elle « marchait d'une vitesse extrême et, pour reconnaître, sans « les regarder, les gens qui se rangeaient sur son « passage, elle avait pris l'habitude de voir de côté, à la ma- « nière des lièvres. Cette princesse était d'une si grande « timidité qu'il était possible de la voir tous les jours, pen- « dant des années, sans l'entendre prononcer un seul mot.... « Il y avait pourtant des occasions où cette princesse, si sau- « vage, devenait tout à coup affable, gracieuse, et montrait « la bonté la plus communicative, c'était lorsqu'il faisait de « l'orage; elle en avait peur, et tel était son effroi, qu'alors « elle s'approchait des personnes les moins considérables, « leur faisait mille questions obligantes. Voyait-elle un « éclair, elle leur serrait la main, pour un coup de tonnerre, « elle les eut embrassées; mais, le beau temps revenu, la « princesse reprenait sa raideur, son silence, son air farouche, « passait devant tout le monde sans faire attention à per- « sonne, jusqu'à ce qu'un nouvel orage vint lui ramener sa « peur et son affabilité. »

LOUISE MARIE, « *Madame dernière* », aurait dit Louis XV, au moment de sa naissance, était un être débile, chétif, manifestement rachitique « forte petite, « écrit le duc de Luynes, dans ses Mémoires, mais elle « a beaucoup de physionomie et paraît vive et fort gaie « elle avait alors 13 ans), mais la tête est grosse pour

(1) CAMPAN (Jeanne-Louise-Henriette Genest, dame) née à Paris en 1752, morte à Nantes en 1822. Première femme de chambre de Marie-Antoinette, elle se retira, pendant la Révolution, dans la vallée de Chevreuse où elle fonda un pensionnat La reine Hortense y fut élevée. Elle dirigea de 1806 à 1815, la maison d'Ecouen, fondée par Napoléon I^{er} pour l'éducation des orphelines de la Légion d'Honneur.

« sa taille), » ; en bon courtisan, il ne parle pas de la déviation de l'épine dorsale que la princesse, elle-même, appelait sa bosse. Les portraits de Madame Louise témoignent du vice de sa constitution. Elle entra au Carmel qu'elle ne quitta pas jusqu'à sa mort.

Le cardinal de Fleury, alors premier ministre, ayant décidé que les quatre filles de Louis XV : Adélaïde, Victoire, Sophie et Louise, seraient envoyées pour leur éducation en Anjou, à l'abbaye de Fontevrault, que la supérieure, Louise de Rochechouart, dirigeait avec une rigueur chagrine, Madame Adélaïde, au moment du départ, le 16 juin 1738, mit tant d'obstination dans sa douleur, que le roi céda et lui permit de rester avec le Dauphin Louis, et ses sœurs Elisabeth, Henriette élevées à Versailles sous la direction de la duchesse de Tallard, qui les traitait avec indifférence, les faisait attendre, « si elle avait, écrit d'Argenson, quelque revanche à prendre au piquet ».

Comme le remarque le comte Mercy-Argenteau (1), dans une lettre à l'impératrice Marie-Louise, Louis XV, incapable de contrarier en rien ses enfants, était homme à tout supporter de ses filles, plutôt que de leur faire le moindre reproche direct.

Dans une lettre au grand Frédéric, Voltaire a très agréablement raconté :

« qu'un matin, avant le réveil de ses femmes, Adélaïde, sortie de son appartement, était déjà dans une galerie du palais, lorsqu'elle fut arrêtée. Elle s'était habillée sans bruit, avait pris quatorze louis dans sa poche, et allait se mettre à la tête de l'armée ; la princesse avait résolu de battre les Anglais, d'amener leur roi aux pieds de son père. Pour écuyer, elle avait jeté les yeux sur un garçonnet de 12 à 14 ans, qui gardait les ânes, sur lesquels montaient parfois les princesses dans le parc de Lagny. La gouvernante, Mme Tallard, très vexée, au fond, feignit de rire avec le Roi de cette escapade. »

(1) Diplomate autrichien, il fut ambassadeur en France puis en Angleterre où il mourut en 1794.

Vers la même époque, (1746), la bruyante disgrâce de M^{me} d'Andlau, jeune femme toute gracieuse, élégante et spirituelle, attachée au service de Madame, donna une grande vogue à l'anecdote suivante, qui, sans cette maladresse insigne, serait restée ignorée du public.

« Le mercredi saint, Adelaïde, après mille espiègleries, « avait dérobé dans la poche de sa gentille dame de compagnie un livre licencieux (1). Adelaïde le feuilleta et probablement le parcourut; elle le communiqua à Henriette, « au Dauphin et à la Dauphine. La chose étant parvenue aux « oreilles du Roi, M^{me} d'Andlau fut exilée à Strasbourg, mais « pendant l'automne et l'hiver suivants, on fredonna, à la « cour comme à la ville, certaine chanson où il était question « de cette dame et de son livre.» (2).

Il résulta de la coupable indulgence de Louis XV, que si le Dauphin avait une instruction assez étendue, ses sœurs étaient loin de posséder les éléments de l'instruction qu'on donne aujourd'hui aux plus pauvres enfants des écoles primaires (3), bien qu'Adelaïde, Victoire et Sophie eussent possédé des bibliothèques somptueuses, dont les bibliophiles se disputent aujourd'hui les livres uniformément habillés en maroquin rouge pour Adelaïde, vert pour Victoire, citron pour Sophie, et dont les plats sont frappés des armoiries de France dans un losange avec deux anges comme support (4).

Par contre, on jouait de tous les instruments de musique dans la famille de Louis XV; le dauphin,

(1) *Histoire de dom B..., portier des Chartreux, écrite par lui-même.* (par J. Ch. Gervaise de Latouche, avocat au Parlement de Paris). Roman licencieux, ayant eu de nombreuses éditions, aussi remarquable par sa hardiesse philosophique, sa composition ingénue, son style rapide et correct que par son obscénité. On en connaît un exemplaire, richement relié, ayant appartenu à la marquise de Pompadour.

(2) *Les filles de Louis XV*, par Jules Soury. *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1874.

(3) « M^{me} Louise m'a souvent répété qu'à l'âge de 12 ans, elle n'avait « point encore parcouru la totalité de son alphabet. — (*Mémoires de M^{me} de Campan*).

(4) La bibliothèque de M^{me} Adelaïde, a été inventoriée en 1792 par les autorités révolutionnaires; elle se composait de 10,526 volumes.

grand musicien, était très habile sur le violon, l'orgue et le clavecin ; Victoire, était aussi très bonne musicienne, outre le clavecin et le violon, elle avait appris la musette, la guitare et la basse de viole ; Adelaïde jouait, médiocrement de tous les instruments, depuis le cor jusqu'à la guimbarde (1), mais avait une réelle passion pour le violon.

Le 7 janvier 1744, le roi mena pour la première fois ses filles à l'Opéra, où, dans une loge à côté était M^{me} de Châteauroux, sa maîtresse. Sur ce chapitre, Louis XV ne prit jamais la peine de rien cacher à ses enfants et ne souffrait pas que le Dauphin ou ses sœurs manquassent d'égards à la favorite. Cependant Louis XV se plaisait fort dans la société de ses filles ; elles étaient des voyages à Choisy, et, à la Muette, suivaient les chasses, soupaient en tête à tête avec leur père. M^{me} de Pompadour, sentait que le jour où la vie de famille suffirait au roi, elle serait perdue, chassée, aussi remua-t-elle ciel et terre pour l'emporter sur les princesses en favorisant ses plus basses passions.

Les princesses cherchaient des consolations dans la dévotion, et aussi dans une existence facile et quelque peu sensuelle. Réunis chez la reine, le frère et les sœurs se concertaient en vue d'une action politique et religieuse, ou bien commandaient de petits soupers dans leur cabinet (2).

Dès le commencement de 1751, Henriette tomba malade ; sa sœur Elisabeth, mariée avec le troisième fils

(1) Petit instrument sonore, de fer ou de laiton, composé de deux branches contre lesquels est une languette qui vibre lorsqu'on la touche. Les enfants en jouent, en le tenant entre les dents.

(2) Un jour qu'il s'agissait de décider irrévocablement si un oiseau d'eau était maigre ou gras, M^{me} Victoire consulta un évêque... Celui-ci répondit qu'en un semblable doute, après avoir fait cuire l'oiseau, il fallait le piquer sur un plat d'argent très froid, que, si le jus de l'animal se figeait dans l'espace d'un quart d'heure, l'animal était réputé gras. M^{me} Victoire fit aussitôt faire l'épreuve, ce jus ne figea point. Ce fut une joie pour la princesse qui aimait beaucoup cette espèce de gibier. Le maigre, qui occupait tant M^{me} Victoire, l'incommodait aussi attendait-elle avec impatience le coup de minuit du samedi Saint. On lui servait aussitôt une bonne volaille au riz et plusieurs autres mets succulents. — *Mémoires de M^{me} de Campan.*

de Philippe V, roi d'Espagne, lui avait, dit-on, laissé en quittant Versailles, un certain onguent pour faire passer les dartres auxquelles les sœurs jumelles étaient sujettes : la drogue aurait, en pénétrant dans le sang, empoisonné la princesse. Ce qui est certain, c'est que les médecins la déclarèrent atteinte d'une fièvre putride, et, que malgré tous leurs soins, elle succomba le 10 février 1751.

Louis XV reporta toute son affection sur Adelaïde, elle eut un appartement communiquant avec celui du roi, plus tard, elle habita l'appartement même du roi. Tous les matins, avant d'aller à la chasse, Louis XV descendait chez elle avec son café, qu'il faisait lui-même, Adelaïde tirait un cordon de sonnette pour avertir Victoire ; Victoire, à son tour, sonnait Sophie, et Sophie sonnait Louise. En quelques instants, les quatre sœurs étaient dans les bras ou sur les genoux de leur père, qui donnait à ses filles de singuliers petits noms d'amitié ; il ne déplaisait pas à la bonne et grasse Victoire de s'entendre appeler : *Coche*. Adelaïde, qui, dans une lettre, se nomme elle-même « *Madame Torchon* », avait été baptisée « *Loque* » ; Sophie « *Graille* », Louise « *Chiffe* ». (1).

Bien que la chronique scandaleuse prête à Madame Adelaïde plusieurs aventures romanesques ou burlesques, sa vie semble avoir été aussi pure que celle d'Henriette, de Victoire ou de Sophie.

Après la mort de sa sœur Henriette, Adelaïde devint l'âme de la coterie dont le Dauphin était le chef apparent. Elle dénonça Voltaire à Louis XV et obtint son éloignement de la cour, et la suppression de l'*Encyclopédie*.

A la fin de novembre 1759, l'aînée des sœurs, Elisabeth, l'*Infante*, comme on la nommait, toujours éprouvée par le mal qui avait tué sa sœur Henriette, tomba tout à coup malade ; une fièvre terrible avec transport

(1) *Revue des Deux Mondes*, article déjà cité.

au cerveau se déclara ; les pustules de la petite vérole apparurent ; elle expira le 6 décembre suivant. (1).

Le médecin du roi ayant ordonné les eaux de Plombières (2) à Mesdames Adélaïde et Victoire, dont la santé était alors très altérée, les princesses partirent, avec une suite nombreuse, pour la Lorraine, où régnait Stanislas Leczinski, leur grand-père ; elles y passèrent de juin à octobre 1761.

Quelques années plus tard, Madame Louise prenait le voile des Carmélites à Saint-Denis. Beaucoup d'auteurs (3) ont fait l'apologie de cette princesse dont le comte de Chambord demanda (4), lui-même, à Pie IX, la béatification et la canonisation.

Certes, elle vécut de la vie des Carmélites, coucha sur une pailasse, ne voulut dans sa cellule qu'un banc servant de table, une chaise, un bénitier, une croix et quelques images de piété collées au mur ; mais, le roi, ses sœurs, des ministres, des ambassadeurs comme des archevêques et des évêques y vinrent faire leur cour à la sœur Thérèse de St-Augustin et prendre le mot d'ordre de la politique du jour.

Après s'être opposée de tout son pouvoir, au mariage de Louis XVI, alors dauphin, avec l'archiduchesse Marie-Antoinette, Madame Adélaïde, de concert avec ses sœurs,

(1) *Revue des Deux Mondes*, article déjà cité

(2) *Plombières-les-Bains* (Vosges). Eaux minérales sulfatées sodiques et ferrugineuses recommandées pour le traitement des rhumatismes et de la goutte

(3) Vie de la révérente mère Thérèse de Saint-Augustin, par une religieuse de sa communauté. Paris 1867. 2 volumes.

La vénérable Louise-Marie de France, Lyon 1873

Mme Louise de France, fille de Louis XV, par la comtesse de Drohojowska, Paris 1868.

The life of Mme Louise de France, daughter of Louis XV, by the author of Tales of Kirkbeck, Rivington 1869.

(4) Lettre d'Henri V au Saint-Père, Frohsdorf 17 mars 1870.

essaya de subjuger la nouvelle dauphine et de la diriger par des conseils, souvent inconsidérés, mais Marie-Antoinette, à qui sa mère écrivait, lui reprochant « *le silence entier sur le chapitre de ses tantes, ce qui était pourtant le point essentiel de ma lettre et qui est cause de tous vos faux-pas...* J'estime ces princesses respectables, et leurs qualités solides, mais « *je dois répéter toujours qu'elles ne se sont fait ni estimer du public, ni aimer dans leur particulier...* « *Elles se sont rendues odieuses, désagréables et ennuieuses pour elles-mêmes et l'objet des cabales et tracasseries.* ».... ne tarda pas à secouer le joug de ses tantes, et le 16 décembre 1772, le comte de Mercy-Argenteau pouvait écrire à l'impératrice « *La tutelle de Mesdames a cessé.* »

Les princesses se consolèrent par des voyages et un luxe extraordinaire, dont la magnificence éblouit ou scandalisa leurs contemporains.

La mort de Louis XV (1774), leur rendit pour un moment l'éclat de leur ancienne faveur. On connaît le touchant dévouement des princesses, qui, toutes trois, s'enfermèrent avec leur père dès que la petite vérole fut déclarée. Seules pendant les nuits dans cette chambre empestée, pressées près des rideaux du lit royal où gisait ce corps tout couvert de pustules, suffoquées par l'air chaud et mal odorant, atteintes elles-mêmes de ce mal terrible, Mesdames furent la parfaite incarnation de l'amour filial.

Cependant, Marie-Antoinette avait juré qu'elle serait reine et que la domination de ses tantes finirait. Quand elles reparurent « *très maltraitées de la petite vérole et encore fort rouges* », la nouvelle souveraine les accueillit avec une grâce un peu sèche, leur laissant voir que le temps de leur règne était passé : c'est du moins ce que le comte de Mercy-Argenteau écrivait à l'Impératrice (2 juillet 1774).

Naturellement, les tantes n'en faisaient pas moins bon visage à leur nièce : elles l'invitaient à dîner à

leur château de Bellevue (1), elles allaient avec la cour à Fontainebleau ; Madame Victoire sollicitait des places d'ambassade ; Madame Adélaïde demandait des évêchés et des abbayes pour ses bons amis ; Madame Sophie osait réclamer un régiment pour quelque petit écuyer de sa maison, mais la plus infatigable sollicitueuse et quémandeuse était Madame Louise. « Voici « encore une lettre de ma tante Louise, s'écriait sou- « vent Marie-Antoinette : c'est bien la petite carmélite « la plus intrigante qui existe dans le royaume ». (2).

Sophie mourut au commencement de mars 1782, Madame Louise ne survécut guère à sa sœur.

Adélaïde et Victoire restaient donc seules vivantes, mais éloignées de la cour de Louis XVI, sans pouvoirs ; Madame Adélaïde ne put même pas réussir à faire donner un régiment de cavalerie au comte Louis de Narbonne (3), que la malignité publique faisait passer

(1) *Château de Bellevue* : Né d'un caprice de Madame de Pompadour, décoré par les pinceaux gracieux de Vanloo, d'Oudry et de Boucher, placé dans une position charmante à mi-côte, entre Sèvres et Meudon, avec des échappées sur Paris, la Seine, et les jolis coteaux de Saint-Cloud, cette délicieuse résidence paraissait mieux faite pour abriter les plaisirs d'une maîtresse de roi que la retraite chagrine et dévote des deux vieilles princesses. Légué par la célèbre marquise au duc de Berry, celui-ci, devenu dauphin, en fit à son tour cadeau à ses tantes, sur la prière de Marie-Antoinette qui cherchait, mais en vain, à désarmer leur naissante hostilité. Elles prirent bientôt Bellevue en affection, malgré ses profanes souvenirs, y créèrent un parc anglais, des bergeries, un village pour rivaliser avec Trianon qu'elles jaloussent, et s'y installèrent d'une façon définitive.

Rangé sous la Convention parmi les biens nationaux inaliénables, le château de Bellevue fut d'abord destiné à recevoir une galerie de tableaux, puis transformé en caserne. Un sieur Tastu l'acheta en 1798 pour le démolir et dépecer le parc. Une partie de la commune actuelle de Bellevue occupe aujourd'hui son emplacement. (*Le départ de Mesdames*, par Habled. — *Révolution Française*, tome XX).

(2) *Mémoires de M^e de Campan*, tome III, page 89.

(3) **NARBONNE-LARA** (Louis, comte de) né en Italie en 1755, mort en 1813. Après avoir servi dans l'armée et au Ministère des Affaires Etrangères, devint commandant de la garde nationale de Besançon. Il fut ministre de la guerre, du 6 décembre 1791 jusqu'en mars 1792 ; puis il rentra à l'armée. Après l'attaque des Tuileries (10 août 1792), où il déploya un grand courage, il s'enfuit à Londres, d'où il écrivit à la Convention en faveur de Louis XVI. Il revint en France en 1800, rétabli général de division en 1809, accompagna Napoléon comme aide de camp spécial en Russie et fut nommé ambassadeur à Vienne en 1813.

pour son fils. Les deux sœurs se consolaient de leur disgrâce, en menant une large existence à leur château de Bellevue, où Adélaïde, toujours remuante, s'était faite une sorte de cour. La bonne princesse Victoire avait des mœurs plus douces ; elle se promenait dans les allées anglaises du parc, elle causait avec ses dames, caressait ses chiens et s'assoupissait pendant qu'on lui faisait la lecture (1).

Au commencement de la Révolution, elles se rapprochèrent de la cour, habittèrent Versailles, sans abandonner complètement Bellevue. Lors des journées des 5 et 6 octobre 1789, Mesdames partagèrent tous les dangers de la famille royale. Lorsque ramenées, entre une double haie de gardes nationaux, à leur château de Bellevue, par La Fayette, Madame Adélaïde se jeta dans ses bras et l'embrassa en s'écriant : « *Je vous dois plus que la vie, je vous dois celle du roi, mon propre neveu* ».

Jusqu'à la fin de 1790, elles retournèrent à Bellevue, se tenant à l'écart de tous les événements ; cherchant avant tout à se faire oublier, évitant avec soin tout ce qui pouvait les compromettre, faisant de larges aumônes et même des dons patriotiques sur les deux millions qu'elles touchaient annuellement comme liste civile, poussant même la prudence jusqu'à prier le roi et la reine de ralentir leurs visites auprès d'elles. (2).



(1) *Revue des Deux Mondes*, article déjà cité.

(2) *Mémoires de Mesdames*, par Montigny, page 68.

Le départ des Mesdames

Au commencement de l'année 1791, régnait dans toute la France, une sorte de malaise provenant de bruits persistants concernant la possibilité d'un enlèvement de la famille royale. Les fables les plus insensées circulaient journellement : on parlait d'une entreprise formée pour conduire le roi à Rouen par la Seine ; on prétendait que la reine pensait à s'échapper en jockey, qu'on voulait contraindre Louis XVI à fuir déguisé en moine ; que l'on avait enlevé le dauphin, habillé en fille et que l'on gardait là sa place aux Tuilleries, le fils du marquis de Saint-Florentin qui lui ressemblait (1).

Dans cette situation des esprits, les personnes appartenant à la famille royale auraient dû s'imposer la plus grande circonspection ; il n'en fut rien.

La vicomtesse de Bernis, nièce de cardinal, et quelques autres personnes de la cour inspirèrent à Mesdames, déjà effrayées par les derniers événements, le dessein de se retirer à Rome, où elles savaient avec quelle magnificence, digne de l'ancienne cour, elles seraient accueillies par le dernier favori de Madame Infante (2). On insistait, en leur démontrant le danger que faisait courir à leurs âmes, au moment de faire leurs pâques, l'intervention des prêtres ayant accepté la Constitution civile du clergé (3), à laquelle Louis XVI venait d'accorder sa sanction.

(1) *Ami du Peuple* (journal rédigé par Marat). 14 février 1791.

(2) BERNIS (François-Joachim de Pierres de) né en 1715, mort en 1794. Ambassadeur (1752). Ministre des Affaires Etrangères sous Louis XV (1757), archevêque d'Albi (1764), cardinal (1769). Ambassadeur à Rome au moment de la Révolution, fut privé de son ambassade pour avoir refusé le serment constitutionnel. Ses petits vers, lui valurent le surnom de « Babet la Bouquetière ».

(3) Nom donné au décret du 12 juillet 1790, qui déclara le clergé français indépendant du Saint-Siège. La Constituante déclara (27 novembre 1790) obligatoire le serment constitutionnel du clergé et ordonna (4 janvier 1791) le remplacement immédiat des prêtres non asservis, considérés comme démissionnaires.

Avec le rigorisme inflexible qu'elles professaient en matière de religion, les princesses n'étaient pas loin de considérer leur neveu, comme un hérétique et firent même ordonner à Chelles, à Saint-Cyr et au Val-de-Grâce, des prières de quarante-huit heures pour sa conversion. (1).

Hantées par cette crainte, elles prirent le parti de porter elles-mêmes leurs doléances aux pieds du Pape. Le 9 février 1790, Delessart (2), alors ministre de l'Intérieur, reçut l'ordre d'écrire aux autorités des départements de Seine-et-Marne, de l'Yonne, de Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or et du Rhône, pour les informer que :

« Mesdames, tantes du roi, ayant, Messieurs, formé le projet de voyager en Italie, et ayant insisté auprès du roi pour l'exécution de ce projet, Sa Majesté, m'a chargé de vous prévenir de leur passage, afin de vous mettre à portée de prendre des mesures convenables, et de donner des ordres nécessaires pour leur faire trouver toutes les facilités dont elles pourraient avoir besoin. Le départ de Mesdames doit avoir lieu du 15 au 25 de ce mois, et elles iront par la route de l'ancienne province de Bourgogne à Lyon, d'où elles se rendront au Pont de Beauvoisin ou à Genève.

« M. et Mme Narbonne, M. et Mme Chastellux, quatre femmes de chambre, 2 écuyers, 2 médecins, 4 valets de pied, les accompagneront. »

(1) De LESCURE. *Correspondance secrète sur Louis XVI*, tome II page 494-504

(2) LESSART DE VALDEC (A. de) maître des requêtes, devint le bras droit de Necker, qu'il soutint toujours. Contrôleur des finances en 1790. Ministre de l'Intérieur en janvier 1791, des Affaires Etrangères en novembre de la même année. Accusé d'avoir trahi les intérêts de la nation, il fut traduit devant la haute cour nationale, et était parmi les prisonniers qui devaient être conduits à Orléans et qui furent massacrés à Versailles, le 9 septembre 1792.

(3) FRANÇOISE DE CHALUS, DUCHESSE DE NARBONNE, née à Chalus (Puy-de-Dôme) en 1734, morte à Paris le 17 juillet 1821. Presque aussitôt après son mariage avec Jean-François, comte de Narbonne-Lara, elle avait été placée auprès de Madame Elisabeth, fille de Louis XV, mariée à don Philippe duc de Parme. Elle suivit cette princesse en Italie, puis à la cour de Versailles, et après sa mort, en décembre 1759 s'attacha à sa sœur, Madame Adélaïde, dite *Madame Troisième*. Plus tard elle fut sa dame d'honneur en remplacement de la duchesse de Beauvilliers et obtint en 1781 pour son mari le titre de *duc à brevet*. La faveur de Madame de Narbonne et son esprit lui

En même temps, Mesdames faisaient demander un passeport à la Municipalité de Paris, qui prit un arrêté portant :

« qu'aucun passeport de la Municipalité ne serait accordé à « Mesdames et que, le Maire de Paris, deux membres du corps « municipal et le premier substitut-adjoint du procureur de « la Commune, seraient députés au Roi pour lui présenter les « inquiétudes que le voyage de Mesdames répandait parmi « les citoyens de la capitale et les conséquences qu'il pour- « rait y avoir dans la circonstance. » (1).

Mesdames ayant insisté pour obtenir un passeport, le corps municipal de Paris prit un second arrêté portant en substance que :

« la loi assurant à tout citoyen le droit de voyager dans « tout le royaume ou en dehors, il n'a pas celui de le per- « mettre ou de l'empêcher ; que les passeports donnés par « la Municipalité le sont à des citoyens qui, n'étant pas « connus dans les lieux où ils désirent voyager, croient avoir « besoin de cette sorte d'attestation de domicile et de « recommandation de la Municipalité ; que, Mesdames étant « connues de toute la France, le corps municipal persistait « dans son premier arrêté. ».

Aussitôt que ce nouvel arrêté fut connu, trente-deux sections de Paris s'assemblèrent et élurent des commissaires pour présenter à l'Assemblée Nationale, une adresse qui y fut lue, le 14 février, par l'orateur de la députation, M. Lefebvre, auquel le président de l'Assemblée qui, depuis le 29 janvier 1791, était Mirabeau, répondit que « l'indépendance est un droit de tout citoyen parce que cette indépendance constitue la liberté même d'une nation ».

valurent la réputation d'aimer les grandeurs et l'on y fait allusion dans une de ses listes imaginaires d'ouvrages nouveaux dont chaque titre était une épigramme, genre de plaisanterie alors à la mode : on lit dans Bachaumont à la date du 15 janvier 1784 : *Traité de l'ambition, dédié à Madame Adélaïde, par Madame la duchesse de Narbonne*. Quoi qu'il soit, nous avons plus de preuves de dévouement de Madame de Narbonne, que de son ambition ; après avoir accompagné les tantes de Louis XVI à Rome d'abord puis à Trieste, elle se fit la gardienne de leur tombeau et ne rentra en France qu'en 1810 (Extrait des *Mémoires de Malouët*, tome I, page 54).

(1) *Moniteur Universel* du 16 février 1791.

Le maire de Paris, Bailly, à la tête d'une nombreuse députation, court aux Tuileries porter le refentissement des rumeurs de la capitale et supplie Louis XVI de ne pas consentir à ce voyage. Le roi répond « *Ce que vous me demandez est inconstitutionnel, quand vous me montrerez un décret de l'Assemblée qui interdise les voyages, je défendrai à mes tantes de partir: jusqu'alors elles sont libres de sortir du royaume ainsi que tous les autres citoyens* ». (1).

L'argument, pour être sans réplique, fut loin d'être du goût de tout le monde ; les journalistes se chargèrent de le refuter. Camille Desmoulins, dans son journal, *Les Révolutions de France et de Brabant*, demande pourquoi les tantes du roi jouiraient des mêmes droits que les autres citoyens ?

« *Est-ce que la nation donnait aux autres citoyens, à leur naissance, des palais et un million de rentes comme à Mesdames? Non, sire, vos tantes n'ont pas le droit d'aller manger nos millions en terre papale. . . . qu'elles renoncent à leurs pensions, qu'elles restituent aux coffres de l'Etat tout l'or qu'elles emportent; alors qu'elles aillent, si elles veulent à Lorette ou à Compostelle, le bâton blanc à la main, en mantelet de coquilles et d'écaillles d'huîtres.* » (2).

Marat le prit sur un ton moins plaisant :

« *Il faut garder ces bégues en otage, et il faut donner triple garde au reste de la famille. . . . Observez bien, citoyens, que les tantes du roi laisseraient 3 milliards de dettes (3), et qu'elles emporteraient douze millions en or, qu'elles ont accaparés en payant jusqu'à vingt-neuf livres chaque louis.* » (4).

Gorsas affirme que

« *le salut de la chose publique interdit à Mesdames d'aller porter leurs personnes et nos millions chez le Pape!* »

(1) *Mémoires de Ferrières*, tome II, page 265.

(2) *Révolution de France et de Brabant*, n° 64.

(3) La vérité est que leurs dettes accumulées s'élèverent à un chiffre si considérable que Louis XVIII, à son retour de l'émigration, renonça à la succession de ses tantes.

(4) *L'Ami du Peuple*, n° 371.

«Tout ce que Mesdames emportent est à nous, tout, jusqu'à «leurs chemises. Il me déplaît, à moi, que mes chemises «aillent à Rome.» (1).

Les dames de la Halle, inquiètes, de ce voyage, vinrent renouveler auprès du roi, la démarche de Bailly, puis prirent le chemin de Bellevue, pour supplier les princesses de ne pas abandonner le roi dans ce moment de crise. Mesdames, informées de la marche sur Bellevue de nombreux groupes de populace, montèrent précipitamment dans leur voiture à 2 heures du matin, et vinrent coucher aux Tuilleries.

(1) *Courrier des 83 départements* du 9 février 1791. Dans le numéro du 5 mars 1791 de ce même journal, Gorsas feignant de croire que l'arrestation de Mesdames à Arnay-le-Duc, avait pour cause ce paradoxe pris trop à la lettre, publia la chanson suivante qu'on fredonnait dans Paris, pendant que les fourgons des princesses partaient de Bellevue.

AIR : Rendez-moi mon écuelle de bois

LES OFFICIERS MUNICIPAUX D'ARNAY

Rendez-nous les chemises
A Gorsas
Rendez-nous les chemises,
Nous savons à n'en douter pas
Que vous les avez prises.

MADAME ADELAÏDE

Je n'ai point les chemises
A Gorsas
Je n'ai point les chemises.
Cherchez Messieurs les magistrats,
Cherchez dans nos valises.

MADAME VICTOIRE

Avait-il des chemises
Gorsas
Avait-il des chemises ?
Moi je crois qu'il n'en avait pas,
Où les aurait-il prises ?

GORSAS

Emportez les chemises
A Gorsas
Emportez les chemises.
Bien que ce soit un vilain cas
De nous les avoir prises
Adieu donc les chemises
A Gorsas
Adieu donc mes chemises.

L'inquiétude n'était pas moindre dans les départements, si l'on en juge suivant la réponse que firent les administrateurs de la Côte-d'Or, à la lettre de Delessart :

« Nous avons reçu, Monsieur, disent-ils, votre lettre en date du 9 février, par laquelle vous nous annoncez le passage de Mesdames. Nous ne devons pas vous dissimuler que la nouvelle de ce départ, parvenue dans ce département avant votre lettre, y a excité des inquiétudes multiples. Le départ de personnes qui tiennent de si près au Roi, dans un moment où l'Assemblée Nationale et le Roi ont ordonné de grandes mesures de défense, paraît extraordinaire. Nous avons cependant écrit aux municipalités pour les inviter à prendre toutes les mesures dans le cas où ce départ aurait lieu. » (1).

Mesdames devaient-elles renoncer à leur projet?.. C'était l'avis de Mirabeau (2). Le Roi, se rangeant à cet avis, fit le 18 février, une dernière visite à ses tantes, en les suppliant d'ajourner leur voyage, mais elles s'obstinèrent à partir, moins préoccupées du salut de la famille royale, que d'être réduites à faire leurs pâques à Paris, de la main d'un prêtre jureur, dans une paroisse constitutionnelle.

Le lendemain, Louis XVI expédiait un courrier à ses tantes, pour les avertir que les dames de la Halle, résolues de s'opposer de gré ou de force au voyage de Mesdames, allaient se mettre en marche pour Bellevue. Les princesses, effrayées, hâtent leur départ. En moins de trois heures, le comte de Virieu met ordre aux derniers préparatifs et assure les relais. Pour mieux dépister les espions des Jacobins, qui rôdent autour de Bellevue, les berlines de voyage sont envoyées sur la route de Fontainebleau le soir, à vide, avec une telle célérité qu'on ne laisse même pas aux postillons, prévenus à l'improviste, le temps de mettre leurs bottes. (3).

(1) *Moniteur Universel* du 19 février 1791.

(2) *Mémoires de Mirabeau*, tome VIII, page 288.

(3) *Chronique de Paris*, 21 février 1791.

Enfin, à dix heures et demie du soir, les princesses quittèrent elles-mêmes le château, dans la voiture d'une dame de la cour venue pour leur rendre visite. On a soin de faire garder aux chevaux une allure modérée, un pas de promenade. A l'endroit désigné, elles retrouvent leur berline où ont déjà pris place les dames de leur suite, s'y installent en toute hâte, et protégées par la nuit, s'éloignent au triple galop de leurs postillons. (1).

Il n'était que temps. Moins d'une demi-heure après le départ des fugitives, le bataillon des femmes arrivait à Bellevue, forçait les grilles, et faisait irrruption dans le château. Grande fut leur déception, grande aussi leur colère. Elles se dédommagèrent de leur mieux «en faisant honneur aux gallat (sic) préparé pour les abbés et leur suite», en pillant la cave et l'office, et en couchant dans les lits des princesses. (3).

Ce fut Louis XVI lui-même qui, le lendemain, avertit l'Assemblée Nationale de ce départ, par la lettre suivante, adressée au président, M. Dupont :

« Messieurs, ayant appris que l'Assemblée Nationale a donné à examiner à son comité de constitution, une question qui s'est élevée à l'occasion du départ de mes tantes, « je crois à propos d'informer l'Assemblée que j'ai appris « ce matin qu'elles étaient parties hier soir à dix heures. « Comme je suis persuadé qu'elles ne peuvent être privées « de la liberté qui appartient à chacun d'aller où il veut, « j'ai cru ne devoir ni ne pouvoir mettre aucun obstacle à « leur départ, quoique je ne voie qu'avec regret leur séparation de moi. » (3).

A peine leur départ fut-il connu, que le bruit se répandit qu'elles avaient été arrêtées à Fontainebleau, mais les ennuis du voyage ne commencèrent en réalité qu'à Moret. (4).

(1) *Révolution Française*, article déjà cité.

(2) *Bibliothèque Nationale*, Lb. 39-4684-35.

(3) *Moniteur Universel*, 22 février 1791.

(4) Chef-lieu de canton de la Seine-et-Marne, arrondissement de Fontainebleau.

Aussitôt que Mesdames furent entrées dans cette commune, la municipalité en faisaient fermer les portes, considérant que les princesses, arrivant à 7 heures du matin, ayant, par conséquent, marché une partie de la nuit, semblaient plutôt fuir que voyager. Pendant que le comte de Narbonne exhibait le passeport du ministère des Affaires Etrangères, dont elles s'étaient munies, les 33 dragons du régiment du Hainaut, qui escortaient les tantes du roi, ayant à leur tête, leur officier, M. de Carbonnel, coururent, les armes à la main, se faire ouvrir les portes et les fugitives, purent, après cette chaude alerte, atteindre Joigny, où un gîte leur avait été préparé au couvent des Ursulines.

Arrêtées de nouveau, le 22 février, par la municipalité d'Arnay-le-Duc (1), qui prétexta que leur passeport n'était pas signé du président de l'Assemblée Nationale, pour les retenir prisonnières dans une auberge, en attendant un ordre du Corps Légitif.

Mesdames écrivirent aussitôt au président de l'Assemblée Nationale :

« Parties de Bellevue avec une permission et un passeport « du Roi, et avec une délibération de la municipalité de « Paris, qui constate le droit que nous avons de traverser la « France, nous sommes aujourd'hui arrêtées à Arnay-le-Duc, « malgré le vœu de la municipalité et du district, sur les rai- « sons énoncées dans le procès-verbal que nous avons l'hon- « neur de vous envoyer, celle surtout qui a paru décider la « commune d'Arnay-le-Duc est que nous n'avons pas un passe- « port de l'Assemblée Nationale. Il existe un décret qui décide « qu'il n'en sera plus donné par elle qu'à ses membres. N'é- « tant plus, d'après la loi, et ne voulant plus être que des « citoyennes, nous n'avons pas cru devoir prétendre à aucune « espérance de distinction. Mais ce titre de citoyennes nous « donne les droits communs à tous les citoyens de cet em- « pire. Nous les réclamons avec toute la force de la liberté « et la confiance que nous avons en la justice de l'Assemblée ; « nous vous prions donc, Monsieur le Président, de vouloir « bien nous obtenir d'elle, les ordres nécessaires pour conti- « nuer notre route.

(3) Chef-lieu de canton de la Côte-d'Or, arrondissement de Beaune.

« Nous sommes avec respect, Monsieur le Président, vos très humbles et très obéissantes servantes.

« Signé : MARIE-ADÉLAÏDE, VICTOIRE-LOUISE. » (1).

Cette lettre fut communiquée à l'Assemblée Nationale, en même temps qu'une délibération de la commune d'Arnay-le-Duc, par le ministre Delessart, qui fit observer que : « *Le Roi regarde les obstacles que Mesdames éprouvent comme une atteinte à la liberté des citoyens, Sa Majesté, devant protéger également la liberté de tous, désire que l'Assemblée Nationale lève les doutes d'après lesquels la commune d'Arnay-le-Duc s'est déterminée.* »

De son côté, Montmorin (2), aussitôt qu'il eut connaissance de l'arrestation de Mesdames, avait écrit à Mirabeau, en lui communiquant la déclaration du roi ci-dessus : « *Mesdames sont arrêtées à Arnay-le-Duc ; le roi me demande un projet de lettre pour l'Assemblée. Voilà celui que je viens de brocher : l'approuvez-vous ?* » (3). Mais Mirabeau, craignant de faire soupçonner ses intrigues avec la Cour, en montrant trop ouvertement l'intérêt qu'il portait aux tantes du roi, se contenta de proposer à l'Assemblée Nationale, la solution suivante : « *Aucune loi existante du royaume ne s'oppose au libre voyage de Mesdames, tantes du Roi, déclare qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur le procès-verbal de la commune d'Arnay-le-Duc* » (4) ; solution qui ne fut adoptée, après un vif débat, que

(1) *Archives Parlementaires*, 1^e série, tome XXIII, page 492. *Archives Nationales*, manuscrit Ci 573. Cette lettre a été insérée, avec quelques variantes, dans le *Moniteur Universel* du 25 février 1791.

(2) MONTMORIN-SAINT-HEREM (Armand-Marc, comte de) membre de l'assemblée des notables en 1787. Ministre des affaires au moment de l'ouverture des Etats Généraux. Arrêté après le 10 août, il fut conduit à l'Abbaye et devint une des premières victimes des massacres des 2 et 3 septembre.

(3) *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, tome III, page 64.

(4) *Moniteur Universel*, 25 février 1791.

grâce à la boutade de Menou (1), clôturant la discussion « *l'Europe sera bien étonnée d'apprendre que l'Assemblée Nationale s'est occupée pendant quatre heures du départ de deux dames qui aiment mieux entendre la messe à Rome qu'à Paris.* » (2).

Si la cause des Mesdames était gagnée auprès de la Constituante, elle ne l'était pas auprès du peuple. Aussitôt que la décision de l'Assemblée Nationale fut connue, une multitude passionnée, au milieu de laquelle beaucoup d'hommes déguisés en femmes (3), se répandit dans le jardin des Tuileries, demandant à grands cris que le roi empêche ses tantes de quitter la France. Le maire et plusieurs officiers municipaux s'étant rendus au château, firent fermer les grilles et les portes, puis parcoururent les groupes pour engager tout le monde au calme et à la tranquilité. A 6 heures, la foule ayant encore augmenté, il fallut recourir à la garde nationale, qui vint prendre place dans le jardin, avec six canons, mèches allumées, prête à foudroyer le peuple. A 8 heures du soir, tant était tranquille.

Pendant ce temps, que devenaient Mesdames ? Réfugiées tout d'abord dans une chambre d'auberge (Hôtel de la Poste), afin de se dérober aux clamours et aux insultes de la foule, on les força bientôt d'en sortir pour se rendre, sous bonne escorte, chez le curé constitutionnel. Tous connaissant l'aversion profonde que professait les princesses et leur entourage pour les prêtres « jureurs ». Par une malicieuse ironie, la commune avait décidé que Mesdames seraient logées au presbytère jusqu'à l'arrivée des ordres de l'Assemblée. (4).

Une foule houleuse et grondeuse avait envahi le bas de la cure, pour voir les prisonnières de plus près. Le comte de Chastellux rapporte à ce propos, un trait de Madame Victoire, qui est charmant s'il est véridique.

(1) MENOU (J. baron de) député de la noblesse aux Etats Généraux. Général employé en Vendée, fut battu par Laroche-Jacquelain. Commanda l'armée d'Egypte après l'assassinat de Kléber. Mort en 1810.

(2) *Moniteur Universel*, 25 février 1791.

(3) *Mémoires de Ferrières*, tome II, page 249.

(4) *Révolution Française*, article déjà cité.

« A l'approche des Princesses, la foule, reprise par une sorte de respect instinctif, se découvrit et se tut. Un seul homme, d'aspect farouche, avait conservé son bonnet sur leur passage. « Monsieur, lui dit Madame Victoire, en se tournant vers lui, donnez moi la main, je vous prie, pour monter l'escalier: il est obscur»... Surpris autant qu'ému, l'homme s'approcha aussitôt d'elle avec les marques du plus profond respect.» (1).

La municipalité d'Arnay-le-Duc, persuadée que le roi finirait par prendre en considération les alarmes que causait ce voyage, se montra pleine d'égards, laissant la noblesse des environs communiquer avec les captives. Mais des sentinelles postées par la garde nationale, à toutes les issues, rendaient impossible une tentative d'évasion.

Il fallut que, sur les instances du ministre, le Directoire de la Côte-d'Or envoya à Arnay-le-Duc, deux de ses membres, Hernoux et Guyton de Morveau, en qualité de commissaires chargés de faire exécuter la décision de l'Assemblée Nationale et d'accompagner Mesdames jusqu'à la limite du département. Mais leur arrivée n'eut d'abord d'autre résultat que de soulever une nouvelle émeute. Au bout de deux jours seulement, les ordres répétés du Directoire, les efforts de la municipalité, et un peu aussi, l'argent semé adroitement par le comte de Narbonne, vinrent à bout des dernières résistances (2), et Mesdames purent se remettre en route après douze jours de captivité.

Mesdames ne rencontrèrent plus d'obstacles jusqu'à Pont-de-Beauvoisin, où les derniers fonctionnaires français visitèrent leurs passeport, et elles passèrent la frontière saluées, en même temps, par les huées de la population française et les salves des canons du roi de Sardaigne.

Les princesses, pour se remettre de leurs fatigues et de leur émotion, s'arrêtèrent trois jours à Chambéry,

(1) Relation du comte de Chastellux. Paris 1816.

(2) *Révolution Française*, article déjà cité.

qu'elles quittèrent à point pour ne pas être mêlées à une émeute passagère, mais cruellement réprimée (1).

Le roi de Sardaigne fit employer quatre cents ouvriers au déblaiement des neiges, pour faciliter leur passage dans les cols de Maurienne et du mont Cenis. A Novalise, elles rencontrèrent leur neveu, le comte d'Artois (futur Charles X), et à Rivoli, leur nièce, la princesse de Piémont, qui étaient venus au devant d'elles.

Les princesses passèrent trois jours à Turin, puis, quittèrent les états du roi de Sardaigne, qui avait tout disposé pour qu'elles trouvassent sur leur passage ainsi qu'à sa cour, tous les honneurs dus à leur rang. Elles s'arrêtèrent à Parme où elles furent reçues par Madame l'Infante, puis arrivèrent à Rome au commencement de la Semaine Sainte.

— · · ·

Séjour en Italie et mort de Mesdames

C'est par une correspondance du temps (1) que nous apprenons que le séjour de Mesdames à Rome, fut agréable au peuple de cette ville, et plus encore au cardinal de Bernis :

« Elles sont descendues chez le cardinal, qui, après avoir été à leur rencontre, était vite revenu pour les recevoir. M. de Bernis observa l'étiquette avec tout le scrupule de son âge ; il en égaie la monotonie avec les ressources de son esprit. C'est un fond de la cour de Louis XV avec quelques ornements de l'Hôtel de Rambouillet. On ne peut pas mériter plus de faveur et se ressouvenir mieux qu'on lui doit tout.

« On dit que Mesdames ont prévenu M. de Bernis qu'elles avaient pris des précautions avant leur départ pour se charger seules de la dépense, et des honneurs de leur maïson, même en occupant la sienne.... Le Saint-Père a été visité et a fait plusieurs visites à Mesdames. Ce n'a pas

(1) *Mémoires de Mesdames*, par Montigny, tome II, page 33.

(2) *Moniteur Universel*, 28 mai et 6 juin 1791.

« été un médiocre plaisir que de rencontrer ici LL. MM. Si-ciliennes. Ces dernières personnes ont fait au Pape des présents assez riches, tous ornements d'église ; elles en ont reçu des bijoux pieux comme des chapelets et une « Annexion », en camée, d'une rare beauté. Les journées se passent en promenades et en divertissements, en repas splendides et de temps en temps, en conversations. . . . Mme la princesse de Santa-Cruce les accompagne toujours ; M. de Bernis les quitte rarement.

« On aura sûrement fait en France, la description d'une fête que le cardinal de Bernis a donné à Mesdames et au Saint-Père. C'était un ingénieux auto-da-fé en artifice. M. Talleyrand, ancien évêque d'Autun, revêtu de la Déclaration des Droits en *San-benito*, portait sur le cœur ces mots : Liberté du culte !, le costume d'auto-da-fé était fort bien observé. La petite image a fait cent tours, cent genuflexions très amusantes, des angoisses imitées à ravir. Enfin, Mesdames ont beaucoup ri, et le Pape a été charmé.

« Eh bien ! ce joli divertissement, qu'il était bien naturel d'imaginer pour répondre au Palais-Royal, où vous grillez le Saint-Père, n'est qu'un conte. » (1).

On a dit que le séjour des princesses à Rome hâta la rupture entre la France et le Vatican. Mais il est douteux que leur influence eut été assez grande pour amener ce résultat.

Malgré toute la déférence avec laquelle elles avaient été reçues par le cardinal de Bernis, cela n'empêcha pas les princesses de se montrer, ainsi que leur suite, très exigeantes et un peu tracassières.

C'est à Rome que Mesdames apprirent la nouvelle de la fuite de Louis XVI, apportée par un courrier spécial de Turin. Aussitôt cette nouvelle connue, le peuple se porta en foule devant la demeure du cardinal de Bernis, Mesdames parurent au balcon, remerciant la multitude par de grandes réverences.

L'année suivante (1792), elles renvoyèrent tous leurs domestiques français sous prétexte qu'il y avait des factieux parmi eux.

(1) Il parut à la même époque un libellé intitulé : *Les amours du Saint-Père avec Madame Victoire*. Au Vatican, l'an dernier du règne de la papauté. In-8°.

En 1796, la sécurité de Mesdames fut de nouveau troublée par l'arrivée d'agents français à Rome ; elles se retirèrent à Albano ; puis au commencement de 1797, Bonaparte s'avançant sur Rome, elles se réfugièrent dans le royaume de Naples, à Caserte, où elles furent reçues par Ferdinand IV et la reine de Naples.

Mais vers la fin de 1798, comme le royaume de Naples était, à son tour, menacé par l'invasion française, elles durent quitter Caserte, le 20 décembre, et arrivèrent le 25, après un pénible voyage, au milieu d'une tourmente de neige, à Monfredonia. La nouvelle de la prise de Pescara par les troupes françaises les obliga à continuer leur voyage sur Foggia, qu'elles abandonnèrent le 15 janvier suivant, pour aller coucher à Cerignole et être le lendemain à Trani. Elles y séjournèrent jusqu'au 26 janvier, au moment où des députés de cette ville partaient au devant des commissaires français. Toujours fuyant, elles arrivèrent à Bari, prirent passage à bord d'un trabacolo (1) qui les conduisit à Brindisi.

Le 15 mars, elles montèrent à bord d'une frégate russe que leur avait envoyée l'amiral Outschacow, et qui, après une traversée de quatorze jours, les conduisit à Corfou. Un vaisseau portugais, expédié par Nelson, sur les instances des cardinaux d'Yorck, Braschi et Pignatelli, les attendait ; les princesses s'y embarquèrent le 6 mai et le 18, au soir, ce navire jetait l'ancre à peu de distance de Trieste.

La santé de Madame Victoire n'avait pu résister à cette continuité de fatigues, elle éprouvait de continues nausées ; les circonstances s'étaient opposées à l'usage du régime et des médicaments qui lui étaient nécessaires, aussi peu de jours après son arrivée à Trieste, elle commença à enfler et toute espérance de la sauver fut perdue. Le 7 juin (1799), elle s'éteignit doucement, ainsi qu'elle avait vécu, sans colère ni rancune. Elle

(1) Bâtiment marchand fort en usage dans la mer Adriatique

fut enterrée dans la cathédrale de Trieste ; des émigrés français portèrent son cercueil et le comte de Chastellux, son chevalier d'honneur, fit dresser un acte de dépôt de ses restes, prévoyant sans doute, qu'ils devaient être plus tard, réunis à ceux de sa famille.

Au milieu de sa petite cour d'évêques, de prêtres et de vieux gentilhommes qui l'avaient suivie jusqu'au fond de l'Adriatique, Adélaïde demeurait seule debout comme une statue voilée sur un sépulcre. Elle passa huit mois encore sur la terre après Victoire, puis elle disparut ; on ne sait rien de sa mort, qu'une date : 18 mars 1800. (1).



Transfert des Corps de Mesdames en France

PRÉLIMINAIRES

Après la célébration de services solennels (2) pour les victimes de la Révolution, la Cour ne pouvait songer, sans frémir, que les dépoilles mortelles de deux princesses royales, deux filles de Louis XV, Mesdames Adélaïde et Victoire, tantes du roi, mortes en exil, reposaient en terre étrangère ; aussi un des premiers soins de Louis XVIII fut-il d'envoyer à Trieste, l'évêque de Moulins, Mgr Gallois de La Tour, ancien aumônier de Madame Victoire, pour réclamer le dépôt sacré qui avait été confié à la cathédrale de cette ville et ramener en France le corps de ces deux princesses pour les réunir à ceux de leurs aïeux, dans les caveaux de la basilique de Saint-Denis.

(1) *Revue des Deux Mondes*, article déjà cité.

(2) L'éloge historique et funèbre de Louis XVI fut prononcé le 1^{er} juillet 1814, dans l'église de Saint-Pierre.

(3) **GALLOIS DE LA TOUR** (Etienne-Jean-Baptiste-Louis des) né à Aix en 1754, embrassa l'état ecclésiastique après avoir été conseiller au Parlement. Désigné en 1788 pour occuper le siège de Moulins, il devint en Italie, premier aumônier de Madame Victoire, passa en Angleterre en 1799 et ne revint de l'étranger qu'avec les Bourbons. Nommé en 1819, archevêque de Bourges, où il mourut le 20 mars 1820.

Le 24 juillet 1814, le ministre de la Marine informait le Préfet maritime de Toulon, que :

« le Roi a décidé qu'une frégate serait expédiée de Toulon « à Trieste, pour y recevoir les restes de Madame Adélaïde « et de Madame Victoire, ses tantes, qui ont été inhumées « dans la cathédrale de cette ville, et les apporter à Marseille.

« Je viens d'inviter le ministre des Affaires Etrangères à demander au Gouvernement Autrichien, que les ordres nécessaires soient adressés à cet égard aux autorités de Trieste ; et je vous transmettrai ces ordres.

« Je vous préviens à l'avance que je destine à cette mission la frégate la *Dryade* (1), commandée par M. Le Normand de Garat, lorsqu'elle sera de retour de celle qu'elle va remplir à Tunis....

«..... je vous adresserai incessamment les instructions de M. Le Normand de Garat, et vous lui remettrez aussitôt son retour, en lui donnant l'ordre d'appareiller pour Trieste « au premier vent favorable. Vous voudrez bien donner à cet « officier une Instruction Nautique dont vous m'adresserez « une copie.

Signé : MALOUET. » (3).

Le 20 août 1814, le ministre écrivait au commandant de la *Dryade*, pour lui donner les instructions suivantes :

« Vous appareillerez pour cette destination (Trieste) au premier vent favorable, et vous ferez, suivant le temps « que vous éprouverez, les routes les plus directes pour y « être rendu promptement.

(1) *Dryade* (La) frégate armée le 1^{er} janvier 1814, changea son nom le 6 octobre 1814 en celui de *Fleur-de-Lys*, qu'elle quitta pendant les Cents Jours ; désarmée le 2 mars 1824. Réarmée en 1827, devient en 1830, *La Résolue*, désarmée à Brest, le 6 mars 1832.

(2) Lettres de la Cour. Archives de la Marine. Arsenal de Toulon.

(3) **MALOUET** (Pierre-Victor, baron) né à Riom en février 1740. mort le 6 septembre 1814. Commissaire à Saint-Domingue en 1767 puis ordonnateur au Cap (1769) ; devint Commissaire Général de la Marine en 1774

Nommé Intendant de la Marine à Toulon, il y fit preuve d'une grande activité et de réels talents administratifs.

Député aux Etats Généraux, il y soutint la monarchie — Emigré en Angleterre (1792), il ne rentra en France qu'en 1801 — Nommé Préfet Maritime à Anvers (1803), puis Maître des Requêtes (1808), Conseiller d'Etat et Baron sous l'Empire. La Restauration le nomma au Ministère de la Marine, qu'il occupait, depuis quelque jours à peine, lorsqu'il mourut. Il avait été secrétaire des commandements de Madame Adélaïde.

« Je vous remets ci-joint une lettre à cachet volant, de « M. le comte de Bombelles, chargé d'affaires d'Autriche, « au commandant du port de la ville de Trieste. Cette lettre « vous accréditera auprès de ce commandant, à qui vous la « remettrez, à votre arrivée.

« Vous trouverez à Trieste M. Des Gallois de la Tour, « évêque nommé de Moulins. Il s'y rend par terre et est « chargé par le Roi de régler avec les autorités, ce qui est « relatif à l'exhumation, aux cérémonies et aux devoirs « religieux qui doivent être rendus aux restes de Mesdames « de France.

« C'est donc sur ce que vous dira M. Des Gallois de la « Tour que vous ferez les dispositions qui vous concerne « particulièrement pour concourir à l'exécution des ordres « de S. M. et de ses pieuses intentions.

« M. l'évêque nommé de Moulins, s'embarquera avec le « dépôt qu'il accompagne sur la *Dryade*, pour revenir à « Toulon. Il aura avec lui un secrétaire et un domestique.

« Je n'ai pas besoin de vous rien prescrire sur les défé- « rences dues à ce prélat, sur le logement que vous devez « lui offrir. Je suis persuadé qu'il n'aura qu'à se louer de « son séjour sur la *Dryade* et des attentions que vous aurez « eues pour le lui faire trouver aussi agréable qu'il peut le « désirer.

« Vous offrirez au Commandant de Trieste de saluer la « rade, à condition que le salut sera rendu coup pour coup « au pavillon du Roi, mais si ce Commandant témoignait « quelque hésitation à cet égard, vous lui ferez connaître « que vos instructions vous prescrivent d'éviter toute diffi- « culté, vous ne ferez ni recevrez de salut.

« M. l'évêque nommé de Moulins que vous devrez voir immé- « diatement, après le Commandant, vous fera part du résultat « de ses démarches auprès des autorités ecclésiastiques et « civiles et de ce qui aura été convenu avec ces autorités « pour les honneurs funèbres et pour le convoi des restes de « Mesdames, jusqu'à l'embarquement.

« Si avant le moment du transport il devait y avoir quel- « que célébration religieuse, vous agirez, pour le cérémo- « nial, de concert avec M. Des Gallois de La Tour.

« Il y a lieu de croire que le Commandant de Trieste « trouvera bon de permettre qu'un fort détachement d'élite « de l'équipage de la *Dryade*, et une partie de l'état-major, « descendent à terre, pour accompagner les restes de Mes- « dames de France.

« Lorsque les restes déborderont de terre, la *Dryade* fera « une salve, mais après le dernier coup de canon, elle pren-

« dra les marques usitées du deuil maritime, et elle les con-
« servera jusqu'au moment de l'appareillage.

« Vous ferez placer les cercueils à bord (après vous être
« entendu avec M. l'évêque nommé de Moulins), de la ma-
« nière la plus décente et en même temps la plus commode
« pour les actes de religion que ce prélat aurait à remplir ;
« le plus grand respect sera observé dans cette enceinte où,
« excepté vous, il pourra seul pénétrer avec les personnes
« dont il se fera assister.

« La relâche de l'isle d'Elbe (1) vous est interdite en
« toute circonstance, autre que celle d'un péril évident de
« naufrage corps et biens.

« Vous signalerez votre arrivée à Toulon par les marques
« et les coups de canon du deuil maritime, et vous prendrez
« les ordres de M. le Préfet sur les détachements que vous
« aurez à fournir et les dispositions que vous aurez à faire
« lorsque l'on transportera, du bord à terre, les restes de
« Mesdames de France.

« M. l'évêque nommé de Moulins pourra aussi, dans cette
« circonstance, vous donner les indications, dont vous ferez
« l'usage convenable.

« La frégate saluera les restes au moment du débarque-
« ment, et conservera les marques de deuil pendant le reste
« de la journée jusqu'au coup de retraite. Je suis persuadé
« que vous justifierez complètement le choix qui a été fait
« de vous, Monsieur, pour remplir une mission aussi tou-
« chante, et que personne ne répondra mieux au désir qu'a
« témoigné S. M. en rentrant dans l'héritage de ses ayeux,
« d'honorer et de recouvrir des corps qui lui sont chers.

« Je vous prie, Monsieur, de m'adresser le rapport de votre
« campagne, et le journal détaillé de tout ce qui aura lieu
« et de tout ce que vous aurez fait à Trieste, pendant votre
« séjour dans ce port, pour l'exécution des ordres du Roi.

« *Signé: MALOUET.* » (2).

A cause du mauvais temps, la *Dryade* se trouvait
encore dans le port de Toulon, lorsque le comte d'Ar-
tois, frère de Louis XVIII, futur Charles X, vint visiter
cette ville où il demeura trois jours (5, 6, 7 octobre
1814), occupé de visites qu'il fit dans l'arsenal et des
fêtes qui lui furent données.

• (1) Où s'était retiré Napoléon I^{er}.

(2) Lettres de la Cour. Archives de la Marine. Arsenal de Toulon.

Comme toute visite royale, princière, présidentielle ou même ministérielle, celle-ci fut l'occasion d'une large distribution de décorations et lorsque, le 6 octobre, le comte d'Artois épingle la Légion d'honneur sur la poitrine du chevalier de Garat, celui-ci lui présenta la pétition suivante :

« La frégate *La Dryade* est destinée à se rendre à Trieste, pour y recevoir et apporter à Toulon, les dépouilles mortelles de Mesdames de France, Adélaïde et Victoire, vos deux augustes tantes.

« Le nom de cette frégate n'étant guère analogue à la mission honorable qu'elle va remplir, j'ai l'honneur de proposer à V. A. R. de le changer pour celui de la *Fleur-de-Lis*, qui convient si bien sous tous les rapports, à la destination qu'a reçue ce bâtiment. Ce changement de nom consacrera en outre, l'époque à laquelle le port de Toulon a eu le bonheur de posséder V. A. R. » (1).

Le comte d'Artois acquiesca à ce désir et entretint assez longuement le chevalier de Garat de sa mission à Trieste.

Le 9 octobre, le Préfet maritime prévint le ministre de la Marine du changement de nom de la frégate et ordonna au chef du Génie :

« de faire sans délai, à la sculpture de cette frégate, quelques changements qui s'accordent avec le nouveau nom et la mission qui lui est donnée ». (2).

La conversation qu'eut le comte d'Artois avec le chevalier de Garat faillit priver Toulon de l'honneur de recevoir à leur retour en France, les dépouilles mortelles de Mesdames, car ce prince avait une autre idée à ce sujet et il donna l'ordre au commandant de la *Dryade*, verbalement d'abord, puis par note signée du comte de Mailli, d'écrire au ministre de la Marine que :

« Ayant rendu compte à Monsieur, de la mission dont il a plu au Roi de m'honorer pour Trieste, Son Altesse Royale a daigné me faire quelques observations et me demander

(1) Archives de la Marine. Arsenal de Toulon.

(2) Id. Id.

« des renseignements. Le résultat a été qu'il paraîtrait plus «convenable, considérant la longue distance qui sépare le «port de Toulon de Paris, de rapporter de Trieste les cen- «dres de Mesdames Victoire et Adélaïde de France, dans «l'un des ports de la Manche tels que Le Havre, Cherbourg, «Dunkerque, ou même dans l'un des ports du golfe, plutôt «qu'au port de Toulon, éloigné de 220 lieues de la capitale. «L'économie du transport, et surtout les embarras d'une «longue route avec un convoi si précieux, semblent conseiller «cette mesure. En conséquence, Son Altesse m'a chargé de la «proposer à Votre Excellence, et je m'acquitte avec em- «pressement de ce devoir.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, de Votre «Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

« Signé: Cher DE GARAT, commandant *La Dryade.* » (1).

Bien que cette proposition émane du frère du roi, elle ne fut pas agréée par le ministre de la Marine, qui exposa les motifs de son refus, dans une lettre du 19 octobre 1814, au Préfet maritime de Toulon :

« Vous savez sans doute, écrivit-il, que M. le chevalier De Garat m'a proposé, avec l'agrément de S. A. R. Monsieur, «de modifier ses instructions du 20 août sur sa mission «à Trieste, et de ramener les cendres de Mesdames de France «dans un port de l'Océan ou de la Manche, au lieu de les «débarquer à Toulon.

« La frégate *La Dryade* ne pourrait recevoir ce change- «ment de destination sans qu'il fut nécessaire de réarmer «une autre frégate pour la remplacer. Sa présence dans la «Méditerranée permet d'épargner cette dépense qui n'a «pas été prévue, et de l'employer à son retour de Trieste à «des missions pour lesquelles son armement a été éven- «tuellement maintenu.

« Il y a d'ailleurs, relativement à la conservation du dépôt «dont elle sera chargée, bien plus de danger à prolonger «la navigation dans cette saison, et à l'exposer, aux risques «des coups de vent au détroit, dans le Golfe et dans la Man- «che, qu'à se servir de la voie de terre qui ne présente que «des embarras aisés à surmonter, et qui ne seraient sensible- «ment diminués qu'autant que *La Dryade* viendrait mouiller «sur les rades du Hâvre ou de Dunkerque au risque de faire «des avaries majeures, surtout au Hâvre, qui n'a que des «ancrages forains.

(1) Archives Nationales, BB 4. Marine 380.

« Ainsi, sous le rapport de la sûreté d'un dépôt si cher au Roi et à son auguste famille, comme sous le rapport des « convenances et de l'économie du service, rien ne doit « être changé à la mission de *La Dryade*, et vous voudrez « bien en prévenir M. le chevalier de Garat si, ce qui me sur- « prendrait beaucoup, cette frégate n'était point encore par- « tie lorsque vous recevrez cette dépêche : je suis persuadé « qu'il eut fait lui-même les observations qu'elle contient, « à S. A. R. Monsieur, si par un sentiment très louable, il ne « s'était dissimulé les inconvénients réels de son retour « dans un port du Ponant.

« *Le Ministre d'Etat chargé par intérim du département de la Marine et des Colonies,*
« Signé: FÉRAUD. » (1).

Cette lettre semble avoir surpris le Préfet maritime de Toulon, qui répondit le 26 octobre, au ministre de la Marine :

« M. de Garat, avant son départ qui a eu lieu le 20 de ce mois, ne m'avait point entretenu de ce projet, je pense donc « qu'il s'en tiendra exactement à ses instructions du 20 août ; « surtout en considérant qu'il n'a point reçu de réponse de « V. E. qui put l'autoriser à s'en écarter. » (2).

—••—

Voyage à Trieste

La *Fleur-de-Lys*, partie de Toulon le 20 octobre 1814, arriva le 29 au matin en vue de Trieste.

Le commandant, dans son journal de bord, raconte dans les termes suivants, son arrivée dans cette ville :

« Après avoir fait communiquer avec le Commandant de la place, je l'ai salué de 21 coups, qui ont été exactement rendus au pavillon du Roi. Alors j'ai cru faire une prévérence convenable, vu la mission que je remplis, en mettant en signes d'alliance et d'amitié le pavillon autrichien au mat de beaupré, où je l'ai gardé jusqu'au soir.

(1) Lettres à la Cour. Archives de la Marine. Arsenal de Toulon.

(2) Archives de la Marine. Arsenal de Toulon.

« Hier, j'ai été visiter M. le Commandant de la place, accompagné de plusieurs officiers de mon état-major. Ayant appris que S. Ex. M. le comte de Saurau, gouverneur de Vienne et d'Autriche, commissaire de l'Empereur dans les provinces voisines, était à Trieste, je me suis empressé d'aller lui rendre mes devoirs. Nous en avons reçu un accueil bienveillant et très poli ; il s'est expliqué sur les rapports entre nos gouvernements, et notamment sur la mission dont je suis chargé, de la manière la plus honorable et la plus flatteuse ; enfin Son Excellence a pris le jour d'après-demain pour venir voir à bord les officiers de Sa Majesté. Je lui ferai rendre les honneurs dus à son rang. De là, je me suis transporté chez Mgr l'évêque de Moulins, qui a bien voulu me mener chez le grand vicaire tenant lieu d'évêque, et chez les premiers magistrats ; j'ai remis entre les mains de celui que m'a indiqué S. Ex. M. le comte de Saurau, la lettre de créance de M. le comte de Bombelles, dont j'étais porteur accrédité.

« Il a été convenu que les restes de Mesdames de France seraient exhumés lundi 7 et qu'après le cérémonial religieux, ils resteraient dans une chapelle de la Cathédrale jusqu'à ce que l'espèce de caveau que je viens d'ordonner dans une chambre, sera construit, les restes des Princesses (2) ne peuvent être transportés qu'après que l'inspection des cercueils, de leur volume et dimensions, fussent faits et aussi jusqu'à ce que le temps fasse espérer un prompt départ.

« Telles sont les propositions qui m'ont été faites par M. l'évêque de Moulins, que j'ai adoptées (3). . . .

.....
« L'exhumation des dépouilles mortelles de Mesdames Adélaïde et Victoire de France devait avoir lieu le 7 novembre. Les pluies abondantes qui ne discontinuèrent pas jusqu'au 6, me firent craindre qu'il y eut peu de

(1) Rapport au Ministre de la Marine (3 novembre 1814). Archives Nationales BB 4 Marine 380.

(2) Lettre au Préfet Maritime de Toulon (7 novembre 1814). Archives de la Marine. Arsenal de Toulon.

(3) Rapport du Ministre de la Marine (3 novembre 1814). Archives Nationales BB 4 Marine 380. Parmi divers renseignements, ne se rapportant pas à notre sujet, on trouve dans le même rapport, cette curieuse remarque touchant la vie toulonnaise : *Dans le cas où Votre Excellence, en réponse à la lettre que Monsieur m'ordonna de lui écrire à Toulon, m'appellerait dans le Ponant, je ferais en sorte de ménager mes vivres de campagne, en consommant, dans ce cas, les vivres de journalier, moins chers ici qu'à Toulon.*

«concours à la Cathédrale, qui se trouve placée au sommet de la montagne qui domine le port. Heureusement, la matinée du 7 s'embellit, et toutes les personnes invitées se rendirent à la cérémonie annoncée, avec nombre d'habitants de la ville et des alentours. La cérémonie a été noble et religieuse : une forte garde maintenait l'ordre intérieurement et au dehors de l'église. S. Ex. M. le comte de Saurau, ex-ministre de S. M. I. R. A., et son commissaire extraordinaire en Istrie, etc., etc.. Les chefs militaires, les magistrats, les personnes de distinction, avaient des places marquées au centre de la nef. J'en occupai une avec mon état-major, préparée exprès dans le sanctuaire. Mgr l'évêque de Moulins, entouré du chapitre et d'un nombreux clergé, officia en habits pontificaux, et prononça un discours touchant, dans lequel il rappela les vertus de Mesdames dont il avait dès longtemps, été l'aumônier et le fidèle compagnon et serviteur pendant les malheurs de leur exil.

« Je le suivis avec M. le comte de Saurau et plusieurs magistrats, au monument d'où les cercueils de Mesdames furent exhumés ; l'identité des précieux restes de ces deux princesses, et des cercueils sur lesquels sont gravées des inscriptions très lisibles, fut légalement constatée. (1).

« Les bières furent placées sur un magnifique catafalque élevé au milieu du chœur et entouré d'une innombrable quantité de cierges (2) ; puis le saint sacrifice fut achevé avec pompe.

« Au moment où les cercueils avaient été déposés dans la chapelle de la Cathédrale, j'avais fait prendre la mesure de leurs dimensions, et l'évaluation de leur poids approximatif. Je conduisis Mgr l'évêque de Moulins à mon bord et lui fis mes propositions, tant pour la construction d'une espèce de caveau fermé où je désirais placer les cercueils, que pour le local qu'il lui conviendrait le mieux d'occuper lui-même. Ces préparatifs, les mesures à prendre et à concerter avec le chapitre, le clergé, les magistrats, nous engagèrent à fixer le samedi 12, pour le jour du transport des précieux restes, à bord de *La Fleur de Lys*.

« Le 12, à 6 heures, la frégate tira le premier coup de canon, et au lever du soleil, elle parut avec tous les signes de deuil, les vergues en pantenne, les pavillons en berne, etc., etc. Le peuple remarqua avec une attention favorable,

(1) Rapport au Ministre de la Marine (25 octobre 1814). Archives Nationales BB 3 Marine 414.

(2) *Moniteur Universel* du 30 novembre 1814.

« et qu'il a exprimée à plusieurs reprises, que les orages « et les pluies qui avaient recommencé le 7 au soir, n'ont « cessé que dans la nuit du 11 au 12. Véritablement cette « dernière journée a été d'une brillante sérénité et du plus « grand éclat. A dix heures, d'après l'agrément de M. le « baron d'Albeck, commandant de la place, je descendis à « terre dans mon canot avec huit officiers de l'état-major, « suivi de deux embarcations, portant trois aspirants, cinq « maîtres, vingt-un hommes de ma garnison armés, et 48 « hommes d'élite de l'équipage, tous respectivement en bonne « tenue, avec des crêpes militaires. Nous nous rendîmes, à 11 « heures, à la Cathédrale où je fus joint par M. le comte de « Saurau, plusieurs membres de la magistrature, quelques « Français distingués dans le pays ; Mgr l'évêque procéda de « suite à l'office divin et au cérémonial religieux. Dès qu'il « eut fini, il me fit avertir, et aussitôt 24 marins que j'avais « d'avance désignés, enlevèrent avec ordre, sur de vastes « brancards, les cercueils des princesses de France.

« Au sortir de l'église, on entendait, à de courts intervalles, les coups de canon funèbres de la frégate, je « trouvai les chefs militaires, et toutes les autorités aux « portes ; (1). Les régiments de Bianchi, de Lusignan et de « Beaulieu étaient sous les armes, placés à divers postes, « notamment aux portes de la Cathédrale, sur les quais du « port et le long du môle. (2).

« Le convoi marcha dans l'ordre suivant :

« D'abord plusieurs couvents de religieux, les pauvres de « la ville et les institutions de charité, le bataillon de Beau- « lieu suivait ; puis, à la suite des ecclésiastiques, en grand « nombre, paraissait le chapitre de Trieste entouré d'une « haie longue de soldats autrichiens Mgr l'évêque de Mou- « lins derrière eux marchait immédiatement devant les cer- « cueils entourés à droite et à gauche par les 20 soldats de « ma frégate portant les fusils renversés, 8 officiers, lieu- « tenants et enseignes, tenaient les cordons des poèles : (cette « mesure avait paru la plus convenable dans la circonstance) ; « immédiatement derrière les cercueils marchaient le com- « mandant de la *Fleur-de-Lys*, le commandant de la ville, « et M. le Commissaire extraordinaire de l'Empereur, entre « eux deux ; les divers corps de magistrature, municipaux « et de police nous entouraient. La marche était fermée par « un détachement de troupes impériales. Le peuple, accouru

(1) Rapport au Ministre de la Marine (25 octobre 1814). Archives Nationales BB 3 Marine 414.

(2) *Journal des Débats*, 11 décembre 1814.

« de toutes parts, remplissait les places et les carrefours ; « les dames garnissaient toutes les fenêtres. Ainsi se rendit « dans le plus grand ordre et en silence, tout le cortège, ac- « compagnant jusqu'au bout de môle St-Charles, où j'avais « laissé mes chaloupes, le convoi funèbre des princesses. Je « fis aussitôt poser leurs cercueils dans mon canot, Mgr « l'évêque, auquel je me joignis pour remercier M. de Sau- « rau et le commandant ; s'embarqua avec moi et j'ordonnai à « un lieutenant de servir de patron. Au moment où nos « embarcations doublèrent l'extrémité du môle, la frégate « fit une salve de 28 coups de canon ; dans la même seconde, « et presque d'un seul coup. Pendant le court trajet jusqu'à « la frégate, les troupes firent sur le quai trois décharges « par feu de bataillon, et à l'instant où je fis enlever et embar- « quer les dépouilles mortelles à mon bord, la citadelle et « les forts répondirent à la frégate par 21 coups. Il est à « remarquer qu'un navire anglais, amarré à quai, tira aussi « plusieurs coups de canon pour faire honneur au royal « convoi.

« Mon équipage, rangé sur deux files, vit transporter dans « la chambre dite galerie, les deux cercueils qui furent de « suite solidement renfermés dans le local préparé ; Mgr « de Moulins acheva les fonctions épiscopales, et j'annonçai « la fin de la cérémonie par quelques décharges de mousque- « terie et 21 coups de canon.

« Ma frégate a conservé les signes de deuil jusqu'au jour « du départ.

Le chevalier de Garat entre dans de longs détails techniques sur sa navigation du retour contrariée par de brusques changements de temps ; il fait aussi une critique sévère des diverses cartes marines de l'époque « où pas une seule île ne se trouve à sa véritable place » et « ne présentent qu'une chaîne d'erreurs ». (1).

Le 11 décembre 1814, à midi, la *Fleur-de-Lys*, « ses pavillons en berne, les vergues en pantenne » (1), jetait l'ancre dans la petite rade de Toulon.

—•○•—

(1) Rapport au Ministre de la Marine (25 octobre 1814). Archives Nationales BB 3 Marine 414.

Préparatifs de Réception à Toulon

Pendant que la *Fleur-de-Lys* voguait sur les flots de l'Adriatique, le Préfet maritime de Toulon, qui, dès le 20 août avait été informé par le ministre de la Marine, prenait toutes ses dispositions pour cette auguste cérémonie. Il écrivait, le 16 novembre, au Préfet du département du Var (1).

« Si la *Fleur-de-Lys* est favorisée par les vents, elle peut « ne pas beaucoup tarder à être de retour de sa mission et « que, dans tous les cas, il convient de n'être pas pris au « dépourvu, j'ai ordonné tout ce qui est nécessaire pour le « transport de ces restes, de la frégate au quai de cette ville, « et pour que tout, en ce qui concerne la Marine, soit en rap- « port avec le rang illustre des augustes défuntes. Mais une « fois sur le quai, ce dépôt précieux doit être aux soins de « l'autorité civile, et, vous donnerez sans doute, M. le « Comte, les ordres convenables pour que l'on fasse les dis- « positions en conséquence de la pompe de la cérémonie et « pour qu'un char funèbre soit tenu prêt par la ville à opérer « le transport, du quai à l'église Cathédrale. Je pense que « vous aurez la bonté de me faire connaître ce que vous « aurez prescrit à cet égard, afin que la Ville et la Marine « concourent à donner à la cérémonie tout l'apparat qu'elle « comporte. Quant au cérémonial, il sera, d'après ce que m'a « écrit le Ministre de la Marine, entièrement réglé par Mgr « Des Gallois de La Touë, évêque nommé de Moulins, chargé « par S. M. d'accompagner pendant la traversée et de Toulon « à Paris, les restes de ces princesses. (2).

Nous n'avons pu retrouver la réponse du Préfet du département du Var, mais il est certain que par excès de zèle, il s'engagea à faire plus que ce que l'on lui demandait, car nous voyons le Préfet maritime de Toulon dans l'obligation d'écrire, le 10 décembre 1814, au Ministre de la Marine, que :

(1) Comte de BOUTHILLIER.

(2) Archives de la Marine. Arsenal de Toulon.

« le Préfet s'était chargé de se procurer les 6 chevaux à « atteler au char funèbre, leur harnachement ainsi que les « conducteurs avec les vestiaires.

« La Marine ayant l'honorable mission d'opérer seule ce « transfert, et une nouvelle occasion solennelle de manifester ses sentiments d'amour et de dévouement pour le Roi « et son auguste famille, je n'avais pas manqué d'abord, de « pourvoir à toutes les dépenses ; déjà, j'avais donné les « ordres nécessaires pour la confection des harnachements « des chevaux et des vestiaires des conducteurs, mais la « Ville ayant réclamé de prendre part aux dépenses, pour « offrir aux cendres vénérées qui y donnent lieu, sa portion « d'hommages, et M. le Préfet du Var ayant appuyé cette « demande de ses sollicitations et de ses instances particulières, je n'ai pas cru devoir m'y refuser absolument, pour « ne rien faire qui put troubler la bonne harmonie et la bonne « intelligence qui règnent entre la Marine et toutes les autres « autorités de la ville. J'ai donc fait à la Ville, mais à regret, « la cession indiquée. (2).

Tout en faisant «*avec regret*» cette concession, le Préfet maritime avait eu déjà soin d'avertir le Sous-Préfet de Toulon que :

« Tout ce qui est relatif au harnachement des chevaux, « au vestiaire des six conducteurs, et à l'ornement de la « Cathédrale, est à la charge de la Ville. (3).

En même temps que le Préfet du département du Var, le Préfet maritime informait (le 2 décembre 1814) M. Vigne, curé de la Cathédrale, que :

« La Marine s'est chargée du transport, depuis la frégate « la *Fleur-de-Lys* jusqu'à la Cathédrale, des dépouilles mortelles de Mesdames de France. Elle ne négligera rien pour « que cette pompe funèbre ait lieu avec tout l'appareil dont « elle est susceptible. Je ne doute pas que le clergé de cette « ville ne donne ses soins à rendre, en ce qui le concerne, « cette cérémonie plus imposante, et à ce que l'église soit « parée d'une manière convenable à la circonstance, en alignant aux signes de deuil qu'une semblable cérémonie doit

(1) Lettres à la Cour. Archives de la Marine. Arsenal de Toulon.

(2) Lettre du Préfet Maritime (du 8 octobre 1814). Archives de la Marine. Arsenal de Toulon.

« comporter, tous les ornements analogues au rang illustre
« des Princesses dont elle nous rappellera le souvenir. (1).

Le comte de Bouthillier, préfet du Var, répondit :

« Le clergé de Toulon a déjà pris toutes les mesures pé-
cessaires pour donner toute la pompe convenable au service
« funèbre qui doit être exécuté dans l'église Cathédrale (1). »

Mais cette assurance ne semble pas avoir donné entière satisfaction au Préfet maritime, qui tenait à une parfaite cohésion dans la collaboration des différents services destinés à participer à l'éclat de la cérémonie funèbre à Toulon, puisqu'il écrivit de nouveau, le 6 décembre, au curé de la Cathédrale :

« Comme la Marine a fait préparer le catafalque dans le-
« quel reposeront ces dépouilles, j'invite l'Ingénieur qui s'en
« est occupé, à se rendre auprès de vous pour que ce même
« catafalque, d'après les dispositions que vous jugerez conve-
« nable de prendre, puisse s'adapter parfaitement à l'espèce
« d'échafaudage (*sic*) qu'il sera nécessaire de construire
« dans une partie de l'église où vous croirez le placer. (2). »

De plus, il spécifiait à l'ingénieur qu'

« Il est bien entendu que cet échafaudage sera à la charge
« de la paroisse, qui devra se pourvoir des matériaux néces-
« saires. Cela ne nous regarde pas. » (3).

Il est à remarquer que si toutes les autorités maritimes, civiles ou ecclésiastiques voulaient bien faire démonstration de zèle royaliste, elles entendaient ne pas dilapider les deniers de leurs administrations, ce qui

(1) Archives de la Marine. Arsenal de Toulon.

(2) Parmi les nombreuses notes relatives à la construction de ce catafalque nous avons retenu cette curieuse remarque protocolaire :
« *Comme les coins d'un poêle ne peuvent être tenus que par des personnes d'un rang égal à celui de la personne morte, et que d'ailleurs, il ne s'agit point d'un enterrement dans la cérémonie religieuse qui aura lieu mardi prochain, je vous invite à ne point mettre de cordons au catafalque destiné à recevoir les restes de Madame A. et V. de F.* »

Lettre du Préfet Maritime au Directeur des Constructions Navales (15 octobre 1814). Archives de la Marine. Arsenal de Toulon.

(3) Lettre du Préfet Maritime au Directeur des Travaux (6 octobre 1814). Archives de la Marine. Arsenal de Toulon.

fait assister à une amusante lutte économique où chacune d'elles essaye de faire supporter par sa voisine les frais que cette cérémonie lui impose.

Ce fut sans doute la fabrique de la Cathédrale qui régimba la première, puisque dès le 29 novembre 1814, M. Pailleur, secrétaire général du Var — Sous-Préfet de Toulon, par intérim, — écrit au Maire de cette ville :

« Pour la dépense qui devra être faite pour le décor de l'église, il me paraît convenable et ce sont d'ailleurs les intentions qu'a manifestées dans le temps M. le Préfet, que la Caisse municipale vienne au secours de la fabrique. M. le Curé doit se concerter avec vous, vous sentez comme moi, « qu'il importe que le décor réponde à la dignité de l'objet « et fasse honneur à la Ville. » (1).

La Municipalité, qui avait déjà à sa charge la location, le harnachement des chevaux du char funèbre et l'habillement des conducteurs, voulait bien faire honneur à la Ville, mais le plus économiquement possible ; aussi suggère-t-elle au Sous-Préfet de Toulon, que l'on pourrait faire participer la Marine à la décoration de l'église. En effet, le Préfet Maritime sollicité, répondit gracieusement :

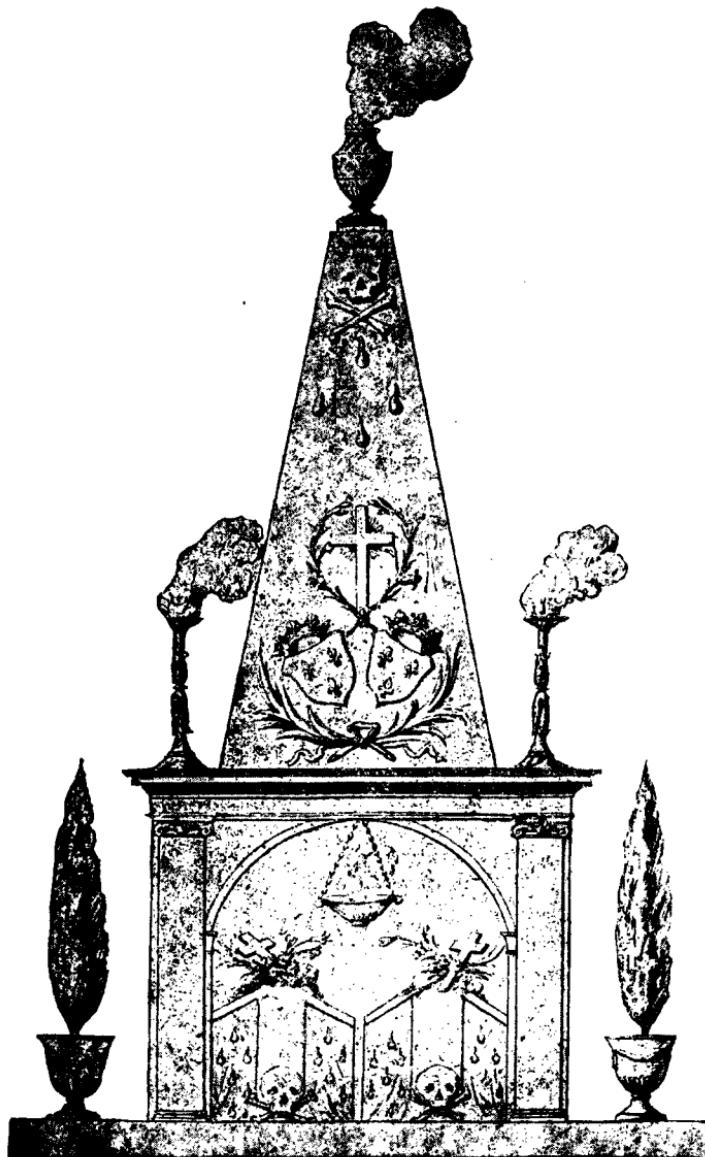
« je donne des ordres pour qu'il soit remis à M. le Maire, « quand il les fera réclamer, les pavillons blancs destinés à « tenturer la Cathédrale et dont le port pourra disposer sans « nuire à son propre service. » (2)

La diligence du Préfet maritime fut telle que tout était prêt dès le 9 décembre, et qu'il pouvait écrire au Ministre de la Marine :

« Désireux à remplir les intentions que V. E. m'a manifestées dans sa correspondance et notamment dans sa dépêche du 20 août dernier, j'avais arrêté un projet de programme du cérémonial qui doit être observé au retour « en ce port, de la frégate la *Fleur-de-Lys*, pour le transfert de ce bâtiment dans l'église Cathédrale de Toulon,

(1) Archives Municipales de Toulon. Carton Fêtes.

(2) Lettre au Sous-Préfet de Toulon (8 Décembre 1814). Archives de la Marine Arsenal de Toulon.



CATAFALQUE

érigé par les soins de la Marine à Toulon
pour le transfert des dépouilles mortelles de M^{es} de France

(Dessin extrait des Archives Nationales).

«des dépouilles mortelles de Mesdames Adélaïde et Victoire de France, tantes du Roi.

«J'avais soumis ce programme successivement à M. le maréchal prince d'Essling, commandant supérieur de la 8^{me} division militaire et à M. le Préfet du Var, appelés à concourir à cette cérémonie. Ces Messieurs l'ayant approuvé dans tout son contenu, je me suis empressé de tout faire disposer à l'avance, afin que tout soit prêt à l'arrivée de *La Fleur de Lys*, et que le transfert puisse, au moment déterminé, s'opérer avec l'ordre et le recueillement que comportent l'importance, la nature et la solennité de la cérémonie.

«Je remets une expédition de ce programme à tous les chefs des divers services du port et aux principales autorités civiles, et militaires et religieuses, afin que chacun en ce qui le concerne, puisse répondre aux intentions pieuses du Roi et de V. E.

«Je mets aussi ces dispositions sous les yeux de V. E. pour subir les changements dont elle pourrait les juger susceptibles. Je ne manquerai point d'avoir la même déférence pour M. Des Gallois de La Tour, évêque nommé de Moulins, à l'arrivée de ce prélat à Toulon.

«Je joins également ici le dessin du catafalque sous lequel seront placés les restes de Mesdames de France à leur débarquement même de la frégate et pendant tout le temps du transfert et du dépôt de ces cendres dans la Cathédrale de Toulon.

«Je désire bien vivement que le tout réponde aux vues et aux désirs de V. E.. » (1).

Le programme soumis au Ministre, ne devait subir qu'une seule modification, encore fut-elle demandée par les hautes autorités auxquelles il avait été communiqué, mais motivée pour les raisons expliquées dans la lettre suivante, adressée au Préfet maritime :

« Toulon, le 12 décembre 1814.

« Général,

« J'ai l'honneur de vous représenter que le débarquement des dépouilles mortelles de Mesdames Adélaïde et Victoire de France, tantes du Roi, ne peut avoir lieu sur le quai du Port, en face de l'Hôtel-de-Ville, ainsi qu'il est déterminé dans les dispositions arrêtées entre vous, M. le Préfet

(1) Lettre du Préfet Maritime au Ministre de la Marine. Archives de la Marine. Arsenal de Toulon.

«du Var, et M. le maréchal prince d'Essling : un grand char-
«riot à 6 chevaux ne trouverait pas d'issue à la *place du*
«*Môle* (1), située devant l'Hôtel-de-Ville ; des bornes s'op-
«poseraient à son passage auprès de la Consigne et à l'ex-
«trémité du quai, vers la place St-Jean, il éprouverait la
«même difficulté par l'état de dégradation du quai et par
«l'établissement de l'ouverture des aqueducs pratiqués sous
«le pavé du quai à l'extrémité des petites rues aboutissant
«au quai depuis la Consigne jusqu'à l'Hôtel-de-Ville.

«On ne peut faire ce débarquement que dans la partie
«du quai comprise entre la *rue de la Paix* (2) et le prolon-
«gement du Cours, d'où il sera nécessaire, pour cet objet,
«de faire éloigner les bâtiments de commerce qui bordent
«le quai.

« Signé : J.-M. MARTRET » (3).

Ce dernier point réglé, on n'attendait plus à Toulon,
que l'arrivée de la *Fleur-de-Lys* aussi, à peine eut-
elle jeté l'ancre dans la rade, que le Préfet Maritime
s'empressait d'écrire à Mgr Des Gallois de La Tour :

«J'ai éprouvé la plus vive satisfaction à la nouvelle de
«votre arrivée en ce port avec les cendres précieuses que
«vous accompagnez. Il me sera bien doux de rendre plus
«intimes les rapports agréables que la circonstance établit
«entre nous.

«J'ai arrêté provisoirement le cérémonial à observer dans
«le transfert de la frégate la *Fleur-de-Lys*, dans l'église
«Cathédrale, de Toulon, des dépouilles mortelles de Mesda-
«mes Adélaïde et Victoire de France. J'en transmets le pro-
«gramme à M. le chevalier de Garat. Je charge cet officier
«supérieur de vous le soumettre. Si vous jugiez convena-
«ble d'y apporter quelques changements, je vous serais
«obligé de me faire connaître les modifications ou additions
«dont ce projet pourrait vous paraître susceptible, et je
«donnerai immédiatement des ordres en conséquence.

«La Marine étant spécialement et exclusivement chargée
«de la cérémonie du transfert, rien n'a été négligé pour
«l'opérer avec toute la pompe et la solennité dignes de
«l'objet, et il m'est infiniment agréable d'avoir à me concer-
«ter avec vous, Mgr l'évêque, pour remplir les intentions
«pieuses de S. M.

(1) Actuellement : *Carré du Port*.

(2) Aujourd'hui : *Rue Félix-Brun* (décret du 28 octobre 1891) après
s'être appelée avant et après la Révolution : *Rue des 3 Oliviers*.

(3) Archives de la Marine. Arsenal de Toulon.

« J'ai en conséquence l'honneur de vous prier de me désigner le moment où vous seriez disposé à faire descendre à terre le dépôt précieux confié à vos soins, afin que, correspondant à vos vues, je puisse donner des ordres pour l'exécution des mesures déjà arrêtées et auxquelles vous allez mettre le dernier sceau. » (1).

L'évêque de Moulins voulait fixer la cérémonie au 19 décembre, mais le Préfet Maritime le pria de vouloir bien la reculer d'un jour, en lui expliquant que :

« Si la cérémonie pour le transfert des restes de Mesdames de France avait lieu lundi 19 du courant, je craindrais, comme c'est le lendemain du dimanche, de ne pouvoir ce jour-là, réunir tout le monde nécessaire pour donner à cette pompe funèbre, en ce qui concerne la Marine, l'éclat et l'appareil dont elle est susceptible. Le mardi 20, il n'y aura pas cet inconvénient ; chacun sera rendu à son poste, et je serai à même d'y faire concourir tout ce qui tient à mon département.

« En conséquence, j'ai l'honneur de vous engager à fixer la cérémonie au mardi 20 novembre (sic) et je donne mes ordres pour ce jour.

« J'ai l'honneur de vous faire cette proposition, et parce que les choses en iront mieux, et surtout parce que vous m'avez dit que le jour vous était indifférent. » (2).



Cérémonie du 20 décembre 1814

En nous servant comme guide du «*Programme soumis au Ministre de la Marine*», nous avons pu, grâce à de nombreux documents contemporains, reconstituer dans ses moindres détails, la cérémonie qui se passa à Toulon, le 20 décembre 1814, pour le transfert des corps de Mesdames de France, de la frégate *La Fleur-de-Lys*, à l'église Cathédrale de Toulon.

(1) Archives de la Marine. Arsenal de Toulon.

(2) Lettre du Préfet Maritime à Mgr de Moulins. Archives de la Marine. Arsenal de Toulon.

Afin d'éviter des redites, nous présenterons ces documents sous forme de simple récit, après les avoir coordonnés et débarrassés des formules administratives, en leur laissant la saveur particulière du style de cette époque :

« Au lever du soleil, le vaisseau amiral et tous les bâtiments alors dans le port, hissèrent leurs pavillons d'avant et d'arrière à mi-mat et mirent leurs vergues en pantenne.

« Une demie heure après le coup de diane, le vaisseau amiral annonça la cérémonie par un coup de canon, suivi, 15 minutes après, par un autre tiré à bord du *Duquesne*, puis, successivement, de 15 en 15 minutes, tirèrent *La Néréide*, *La Fleur de Lys*, *la Melpomène* ; les salves continuèrent dans le même ordre jusqu'au moment où un signal hissé sur le clocher de la Cathédrale, fit connaître que les dépouilles de Mesdames étaient arrivées dans cette église.

« Toutes les troupes de terre et de mer, ainsi que la garde nationale, avaient pris les armes avec leurs drapeaux cravatés de crêpes et les tambours recouverts de serge noire. A l'exception du détachement devant faire partie du cortège, elles étaient rangées en bataille sur les quais de la darse vieille.

« Les autorités militaires et civiles se réunirent à l'Hôtel de la Préfecture Maritime à 8 heures du matin, d'où elles partirent pour aller s'embarquer dans l'arsenal, au quai de l'Horloge, où les attendaient des canots avec leur pavillon à mi-mat. Les officiers portaient le crêpe au bras et à l'épée.

« Le cortège se mit en route vers *La Fleur de Lys* dans l'ordre suivant :

« Un canot seul ouvrait et conduisait la marche, ayant à bord un officier supérieur de la direction du port.

« Un canot seul ayant à bord la gendarmerie maritime, son guidon et ses trompettes suivait.

« Venaient après, sur deux lignes :

« *A gauche* :

« 1^o un canot chargé de troupes de terre et de mer et de gardes nationales ;

« 2^o un canot avec des tambours de différentes armes ;

« 3^o un canot avec la musique du 2^{me} régiment d'artillerie de marine ;

« *A droite* :

« 1^o un canot chargé de troupes de terre et de mer et de gardes nationales ;

« 2^o un canot avec des troupes de différentes armes ;

« 3^o un canot avec les musiques des troupes de la garnison.

« Ensuite, s'avançaient :

« Deux péniches peintes en blanc, parsemées de larmes noires, marchant de front et remorquant une caïque (1), « peinte de la même manière, au centre de laquelle se trouvait le catafalque devant recevoir les restes de Mesdames de France.

« La caïque était suivie du canot du Préfet maritime, « ayant à son bord, les généraux de terre et de mer, le « Préfet du Var, le Sous-Préfet et le Maire de Toulon.

« Puis, marchaient, sur deux lignes :

« *A gauche* :

« 1^o le canot du Commandant général de la Marine ;

« 2^o le canot de l'Inspecteur ;

« 3^o le canot du Directeur des constructions ;

« 4^o le canot des Travaux maritimes ;

« *A droite* :

« 1^o le canot du Major général de la Marine ;

« 2^o le canot du Directeur du Port ;

« 3^o le canot du Parc d'Artillerie ;

« 4^o le canot du Commandant de la Rade.

« A la suite d'autres canots, toujours sur deux lignes, portaient les invités militaires et civils.

« Enfin, le convoi était fermé par quatre grandes chaloupes chargées de détachements de troupes de toutes armes.

« Tout le cortège se dirigea vers la *Fleur de Lys*, qu'il entoura, mais seuls les canots du Préfet maritime, la caïque et les deux péniches communiquèrent avec la frégate.

« Au moment où les restes de Mesdames de France furent placés dans le catafalque, l'équipage de la *Fleur de Lys* et toutes les troupes embarquées dans les canots firent une décharge de mousqueterie.

« L'évêque de Moulins, avec divers autres ecclésiastiques, prirent place sur la caïque, tandis que le reste du clergé s'embarquait sur les deux péniches.

« Le convoi se remit en marche dans le même ordre et lorsqu'il quitta la frégate, celle-ci fit le salut royal de 21 coups de canon.

« Les deux péniches remorquant la caïque, tiraient de 5 en 5 minutes des coups des canons de petit calibre placés à l'avant de chacune d'elles, jusqu'à ce qu'elles furent parvenues à la chaîne vieille.

(1) Embarcation longue et étroite.

« A l'arrivée sur le quai, le cortège étant embarqué, on « retira de la caïque les dépouilles mortelles de Mesdames « et on les transporta sur un char, peint également en blanc, « parsemé de larmes noires et orné d'écussons de France sur- « monté de couronnes duchales (*sic*), traîné par six chevaux « bruns couverts de drap blanc et conduits à la main par six « hommes vêtus de noir.

« A ce moment, les détachements de troupes qui se trou- « vaient dans les embarcations, firent une deuxième décharge « de mousqueterie et le vaisseau amiral tira une salve de 21 « coups de canon.

« Le cortège se mit en marche à pas lents, au milieu du « morne silence de tous les assistants, prouvant assez le sen- « timent religieux dont cette cérémonie les pénétrait.

« La gendarmerie maritime ouvrait la marche, puis : deux « rangs de tambours et la musique des troupes de la garni- « son qui faisaient entendre des accents lugubres.

« 6 pelotons de troupes de toutes armes ;

« les filles et garçons de la Charité et les hôpitaux civils « avec leurs bannières ;

« Les premières communiantes vêtues de blanc avec une « ceinture noire ;

« la Congrégation des Filles du Scapulaire ;

« la musique de la Garde Nationale ;

« les fabriciens des quatre paroisses de Toulon, marchant « sous leurs croix respectives ;

« la musique de la Marine ;

« les élèves de l'Ecole spéciale de la Marine ;

« Mgr l'évêque de Moulins, accompagné de tout le clergé « de Ste-Marie ;

« le char funèbre encadré par la cavalerie de la Garde « Nationale, allant à pied et l'épée nue ;

« Immédiatement après, toutes les autorités militaires, ci- « viles, administratives et judiciaires, ayant tous des crêpes « au bras ;

« Enfin, les troupes de terre et de mer, par pelotons avec « leurs tambours couverts de serge noire.

« Quittant le quai, le cortège entra dans la rue de Bour- « bon (1), arrivé à la rue des Chaudronniers (2), il la re- « monta pour passer devant l'église St-Pierre et suivre la « rue de l'Arsenal. De là, il prolongea l'allée sud du Champ

(1) Aujourd'hui : *Rue de la République*, après s'être appelée : *Rue Napoléon* et *Rue d'Orléans*.

(2) Actuellement : *Rue d'Alger*.

« de Bataille (3), se jeta dans la rue St-Roch (4) et arriva à « la porte de France (5), où il prit la rue Royale (6), descend- « dit la rue aux Arbres (7), et entra dans l'église Notre-Dame.

« Toutes les croisées des rues par lesquelles le cortège a « passé, étaient couvertes de draperies blanches et des dra- « peaux surmontés de crêpes, le plus grand nombre parse- « més de fleurs de lys, flottaient à tous les étages.

« Les corps de Mesdames ayant été placés dans la grande « nef de la Cathédrale, décorée de tentures, sur deux estra- « des et sous un baldaquin paré de tout ce que l'art a pu « présenter de plus pompeux et de plus lugubre ; les autorités « placées, Mgr l'évêque a chanté solennellement la messe « pour le repos des âmes des augustes défuntes ; leur orai- « son funèbre a été ensuite entendue avec émotion par l'as- « sistance prosternée autour du catafalque ; cinq absoutes « ont enfin terminé cette cérémonie à laquelle tous les habi- « tants de Toulon ont pris le plus vif intérêt.

« De suite, le même catafalque renfermant les dépouilles « mortelles de Mesdames a été déposé dans la chapelle de « St-Joseph, décorée magnifiquement et ornée des armoiries « de Mesdames de France. »

—••—

Le séjour à Toulon

Les corps de Mesdames Adélaïde et Victoire, de-
vaient reposer dans la chapelle de St-Joseph jusqu'à
ce que l'Abbaye de St-Denis, sépulcre de nos rois,
serait rendue à sa destination primitive, aussi, fut-il
décidé que :

« jusqu'à l'époque de leur départ, il serait appliqué tous les « jours à 9 heures, une messe dans cette chapelle pour le « repos de leurs âmes et l'office des morts tous les soirs à « 5 heures y serait psalmodié par le clergé de cette église. »
« (8). »

(3) Place d'Armes.

(4) Depuis : 1888 : Rue Courbet.

(5) Qui s'élevait alors sur la Place Saint-Roch.

(6) Rue Nationale, successivement dénommée : Rue Saint-Esprit,
des Carmes, de l'Égalité, Impériale.

(7) Cours Lafayette.

(8) Extrait du registre de la paroisse Sainte-Marie. Copie aux Archi-
ves Municipales.

Mais il était écrit que ce n'était pas encore à Toulon, où les infortunées princesses devaient trouver le repos absolu auquel leur donnait droit, cependant, le long calvaire d'une fuite éperdue pendant les dernières années d'une existence commencée sur les marches du trône de France.

Aujourd'hui, avec nos idées actuelles, on s'étonnera que la fureur des partis politiques puisse s'acharner sur des cadavres ; mais à l'époque où se passaient ces événements, le fait s'est malheureusement présenté plusieurs fois ; si pendant la Révolution, on profana, par ordre de la Convention, les tombeaux royaux de St-Denis, le gouvernement de la Restauration n'hésita pas à faire jeter au vent les cendres de quelques-uns des hommes de la Révolution, tels que Marat, Robespierre, etc.

L'anecdote suivante, rapportée par *Letuaire dans ses Carnets*, montre bien quel était l'état d'esprit du moment :

« La surveillance et la garde des corps de Mesdames avait été confiées à la Garde Nationale. Une sentinelle était placée le jour devant la grille de la chapelle St-Joseph, et la nuit, devant la porte de l'église. »

« Un jour, mon oncle m'ayant prié de le remplacer durant sa faction, je me trouvais en sentinelle devant la grille, lorsque je vis venir à moi un inconnu d'une mine assez recherchée qui me demanda quels étaient les cercueils que je gardais. Je le lui expliquai.

« Ah ! monsieur est garde national ! me dit-il, puis posant son index sur un des boutons de mon uniforme qui portait une fleur de lys, il ajouta avec une affectation ironique : « Et ceci c'est la fleur de lys, l'emblème du roi ! »

« En prononçant le mot « roi », il en prolongea la sonorité en ouvrant grandement la bouche. Comprenant qu'il y avait quelque chose de particulier chez cet étranger, je lui tournai le dos et il disparut.

« J'ai supposé que ce devait être quelque espion de police qui voulait me faire parler. Je le signalai à mon chef de poste, qui me dit que j'aurai dû l'arrêter. » (1).

(1) Cahiers de Letuaire, 1^{re} Série.

Comme un coup de foudre, dans les premiers jours de mars 1815, la nouvelle du débarquement de Napoléon I^{er}, au golfe Juan, éclata dans toute la Provence.

« A Toulon, la nouvelle qui se répandit avec une extrême « rapidité, sema le trouble chez les uns, tandis qu'elle faisait « tressaillir les autres de joie ; mais la majorité de la popu- « lation, essentiellement composée de soldats, de marins et « d'employés du gouvernement, l'accueillit avec un grand « enthousiasme. » (1).

Cependant, les royalistes espéraient encore que l'U-
surpateur, comme ils appelaient l'Empereur, serait bien-
tôt arrêté. On connaît leur déconvenue, Napoléon, après
une marche triomphale à travers la France, entrat à
Paris le 20 mars et reprenait les rênes du gouvernement,
abandonnées par Louis XVIII.

Dans ce brusque revirement politique, qu'adviendrait-
il du dépôt qui lui était confié ? Telle était était la
question angoissante que se posait l'abbé Vigne, curé
de la Cathédrale.

C'est, grâce à un document (2) dans lequel il a
consigné ses impressions, l'abbé Vigne, lui-même, qui va
nous faire connaître ce qui se passa :

« Le 11 avril, écrivait-il, jour où le signal de la révolte
« contre l'autorité légitime fut arboré dans Toulon (3), et
« où l'épouvante y fut portée dans tous les cœurs royalistes
« par les menaces et vociférations d'une soldatesque effré-
« née, courant les rues nuit et jour, avec des sabres nuds,
« je compris tout le danger que courait le dépôt sacré qui
« m'avait été confié, mais ne pouvant pas le dérober à la
« vue du public, pendant le jour, j'écrivais au nouveau
« Maire (4), pour lui exposer mon embarras.

« Monsieur le Maire,

« L'église Notre-Dame étant dépositaire des dépouilles
« mortelles des princesses, Mesdames Adélaïde et Victoire,

(1) Cahiers de Letuaire, 1^{re} série.

(2) Archives Municipales. Carton des Fêtes.

(3) Un avis du Ministre de la Marine Decres, en date du 22 Mars 1815, informant le Préfet Maritime que le pavillon tricolore ne devra être arboré sur nos ports et rades seulement lorsqu'on aura eu le temps de prévenir les puissances étrangères de son exécution c'est pourquoi qu'il ne flotta à Toulon, que le 11 avril 1815.

(4) Louis COURTÈS.

« je viens vous prier de vouloir bien me faire connaître vos
« désirs et vos intentions pour ce qui les concerne, et d'avi-
« ser à ce que il ne leur soit pas manqué de respect, si vous
« trouvez à propos à ce qu'elles restent dans l'église, ou
« si elles doivent être transportées ailleurs avec la décence
« convenable. En attendant les ordres que vous voudrez
« bien me transmettre, j'ai l'honneur de vous saluer avec
« respect et dévouement.

« *Signé: Vigne, Chan., curé.* » (1).

« Au reçu de cette lettre, M. Courtès (2) écrivait immé-
diatement au commissaire de police, M. Charbonnier :

« Je vous invite et requiers au besoin et sur votre respon-
« sabilité personnelle, de vous rendre de suite auprès de M.
« Vigne, curé de la paroisse Ste-Marie, à l'effet d'aviser à
« tous les moyens possibles pour garantir de toute atteinte
« et insulte quelconque qui pourraient être faites aux dé-
« pouilles mortelles des Dames de France, déposées dans la
« susdite église à l'administration de ce digne pasteur.

« Vous aurez à votre disposition la force armée que je
« requiers à l'instant, vous laisserez en permanence auprès des
« dites dépouilles, l'un de vos agents avec le nombre d'hom-
« mes armés que vous croirez convenable ; vous me tiendrez
« au courant de toute apparence de mouvement ; me rendrez
« compte de toutes vos dispositions pour l'exécution des
« mesures précitées, de celles qui pourraient vous être pro-
« posées par M. le curé et de plus, un compte journalier
« sur tout ce qui pourrait intéresser l'ordre public, notam-
« ment sur les objets du culte de nos pères et le respect que
« l'on doit aux dépouilles mortelles des Dames de
« France.

« *Signé: COURTÈS.* » (3).

« Le Maire, après avoir donné ces ordres, laissa à ma pru-
« dence le soin de mettre les précieux restes en sûreté. Je
« vis heureusement arriver la fin de ce malheureux jour. Je
« fis fermer l'église de meilleure heure, je renvoyai la garde,
« je trouvai un endroit attenant à l'église sans en faire
« partie, favorable à cacher les deux cercueils, je m'assurai
« de plusieurs portefaix religieux et bien pensants, ainsi que
« d'un menuisier du même caractère. C'est avec leur secours
« que je fis transporter les deux caisses dans l'endroit sus-

(1) Archives Municipales. Carton des Fêtes.

(2) Médecin en chef des armées, né à Toulon, fut deux fois maire de Toulon 1799-1800 et 1815-1816.

(3) Archives Départementales du Var, Draguignan.

«dit, caché et fermé à clef, et démonter, pièce par pièce, «le catafalque qui les renfermait, bientôt toute cette boîte, ainsi que les tentures de la chapelle et tous les «emblèmes ainsi que les armoires, furent enlevés, et mis «en sûreté, et le lendemain matin, il ne resta aucune trace «dans cette chapelle, de tout ce qui y avait été la veille. Je «recommandai aux braves gens qui nous avaient servi dans «cette opération le secret le plus inviolable, ils l'ont tenu, «et mon dépôt a été ainsi à l'abri de toute atteinte, insulte «et profanation pendant les quatre mois et douze jours que «Toulon a été agité par les manœuvres des malveillants.»

L'abbé Vigne (1) avait accueilli la Restauration et le règne des Bourbons avec des transports de joie; il avait fait chanter le *Te Deum* (29 mai 1814), et avait manifesté ses sentiments en faveur de la légitimité d'une manière très éclatante, mais peut-être trop intransigeante comme en témoigne l'anecdote suivante, rapportée par Letuaire :

«M. Vigne, curé de la Cathédrale, se fit remarquer un «jour de procession, de la Fête-Dieu, par son exaltation «poussée jusqu'au ridicule: un groupe de jeunes gens ne «s'étant pas découverts sur le passage du cortège, il s'avance «ça vers eux en criant: «Bas les chapeaux!» et comme ils «ne se pressaient pas d'obéir, il fit choir le couvre-chef de «l'un d'eux, qui voulut riposter, mais ses camarades retinrent son bras prêt à retomber sur le prêtre.»

Il avait complimenté en octobre 1814, le comte d'Artois quand celui-ci vint à Toulon, et célébré, en présence du prince, les Sts-Mystères dans l'église Cathédrale qu'il avait fait décorer de drapeaux... pour la circonstance.

Ces manifestations monarchiques; les prières publiques ordonnées par les vicaires capitulaires d'Aix, «*contra persecutores Ecclesiæ*», à la première nouvelle

(1) VIGNE (Jean-Baptiste) né à Lauzet (diocèse de Digne), le 10 mars 1734. Archidiacre de la Cathédrale de Marseille, curé des Carmes à Marseille. Installé curé de Sainte-Marie à Toulon, le 10 novembre 1803, succédant à Mgr Laurent Gensolen, décédé le 9 août de la même année. Cette nomination avait été accueillie avec le plus grand intérêt par toute la ville. Il démissionna en 1820, fut nommé l'année suivante, vicaire général du diocèse d'Aix, avec résidence à Marseille.

du débarquement inopiné de Napoléon au Golfe-Juan (1^{er} mars 1815), attirèrent au clergé de Toulon, et particulièrement au curé de la Cathédrale, des avanies de la part des révolutionnaires dont les vieilles haines ne désarmaient pas ; c'est ce qui obligea l'abbé Vigne, pour éviter des traitements indignes, de fuir sa paroisse et de se réfugier à Marseille pendant les Cent-Jours.

C'est dans cette sorte d'exil que le trouva la seconde Restauration, mais sa pensée était toujours présente à Toulon et ne s'était jamais détachée du dépôt dont il avait assumé la garde.

« Le 23 août, nous dit-il, le drapeau blanc flottant dans Toulon et le calme ayant succédé à l'orage, j'écrivis du « lieu de ma retraite, au clergé de mon église, qu'il était « temps de rétablir les dépouilles mortnelles de Mesdames de « France dans la chapelle de St-Joseph, pour que les mêmes « honneurs et les mêmes prières leur fussent continuées. De « suite la chapelle fut remise dans son premier état, le cata- « falque fut remonté et les cercueils replacés avec les mê- « mes emblèmes, et les armoiries, ainsi qu'il fut constaté « par le procès-verbal suivant, consigné dans mes registres :

« L'an 1815, et le 25 du mois d'août, après 6 heures, pré- « sents : M. le comte de Lardenoy, lieutenant général, com- « mandant la place de Toulon ; ainsi que de MM. Nicolas « Grandgirard, propriétaire ; Jean-Baptiste Pignol, aussi pro- « priétaire ; Louis Amic, propriétaire ; Louis Tholon, fabri- « cients ;

« Nous, soussignés : Antoine Etienne Arnoux, Jean-Jacques « Fabre, Pierre Reboulin, et Joseph-Etienne-Xavier Pomerol, « tous quatre prêtres et vicaires de la paroisse Notre-Dame « de Toulon, a ce, autorisés par M. Jean-Baptiste Vigne, « chanoine honoraire de la Métropole d'Aix, et curé de la « dite église Notre-Dame, bien aises de faire constater d'une « manière authentique et rendre hommage à la vérité des « faits, qui se sont passés, concernant les restes précieux des « Dames de France Adélaïde et Victoire, tantes de Sa Ma- « jesté Louis XVIII, certifions et attestons nous être trans- « portés sous l'escalier, qui, de ce qu'on appelle la sacristie, « de la Sainte Vierge, conduit au dessus de la voûte de « l'église, pour procéder au transport des restes des Dames « Royales, dans la chapelle St-Joseph, où ces restes avaient « été déposés le 21 du mois de décembre de l'année dernière, « et d'où ils avaient été retirés dans la nuit du 11 avril der-

«nier, en présence de deux de nous : Jean-Jacques Fabre et «Joseph-Etienne Pomerol, ainsi que les sieurs Joseph Pau-«trier, clerc minoré sacristain et Jean-Baptiste Jaume, son-«neur ; après avoir ôté tous les décombres sous lesquels «l'empire des circonstances avait forcé de cacher les caisses «renfermant le dépôt qui avait été confié à cette église, «les dits sieurs Fabre, Pomerol, Pautrier et Jaume, témoins «du premier enlèvement, attestent que les caisses cachées «sous l'escalier, sont les mêmes que celles qui y avaient été «transportées le 11 avril dernier, de la chapelle St-Joseph, «après quoi, Nous, vicaires, toujours présents, M. le comte «de Lardenoy, et MM. les fabriciens ci-dessus nommés, «avons de suite fait transporter de nouveau dans la chapelle «St-Joseph, les restes des tantes de Sa Majesté, les accom-«pagnant nous-mêmes en récitant les prières pour le repos «de l'âme de ces vertueuses princesses, quoique nous soyons «presque assurés qu'elles jouissent déjà du bonheur réservé «aux justes, dans le sein de Dieu. *Nous osons même croire que c'est à la présence de ces précieux restes, que Toulon est redévable de son salut, que c'est à l'intercession des vertueuses Princesses que cette ville doit d'avoir été délivrée des malheurs qui la menaçaient.* Telle est même l'opinion de tant de pieux habitants de Toulon, qui, depuis le jour où ces précieux restes furent déposés dans cette église, «jusqu'à celui où la prudence exigea de les faire disparaître, «se firent un devoir de venir assister à la messe qui se célébrait tous les matins à 9 heures, et à l'office des morts «que le clergé de la paroisse récitait tous les soirs à 5 heures dans la dite chapelle, exercices qui auront lieu dès demain jusqu'au jour où il plaira à Sa Majesté de priver cette église du précieux dépôt qui lui a été confié, «pour les faire transporter ailleurs. » (1).

La Cathédrale devait conserver longtemps encore ce dépôt, car l'ordonnance royale du 24 avril 1816, rétablissant les sépultures royales dans l'église de Saint-Denis, ne fut exécutée que les 20 et 21 janvier 1817.

— •O• —

Le Départ de Toulon

A la fin de l'année 1816, le 28 décembre, le Préfet du Var écrivait au Sous-Préfet de Toulon.

« Le Ministre de l'Intérieur vient de me prévenir que l'évêque de Moulins a reçu du Roi, l'ordre de se rendre à Toulon, pour recevoir de M. le curé de la paroisse Notre-Dame, les corps de Mesdames Adélaïde et Victoire de France et les accompagner dans le transport qui doit en être effectué de Toulon à St-Denis.

« Mgr l'évêque de Moulins se rendra incessamment à Toulon, vous voudrez bien donner des ordres à M. le Maire de cette ville pour qu'il lui fasse remettre les corps de Mesdames sur la représentation des instructions qu'il aura reçues de Sa Majesté.

« Le jour de cette remise et sur l'invitation de M. l'évêque de Moulins, les autorités tant civiles que militaires, se rendront à l'église de Notre-Dame et y prendront place dans l'ordre prescrit par le règlement sur les cérémonies publiques ; les corps seront retirés en leur présence de la chapelle ardente et placés sur une estrade, et il sera fait un service.

« Vous aurez soin, M. le Sous-Préfet, de faire fournir pour ce même jour, des détachements de la Garde Nationale tant pour la garde de l'église que pour border la haie sur le passage des corps de Mesdames.

« Après le service, les corps seront levés et portés jusqu'à leur carrosse par les officiers de la garnison, on se mettra de suite en marche pour Marseille et dans l'ordre de cette marche, le carrosse où seront Mgr l'évêque de Moulins, M. l'abbé de Richery et M. le curé de Toulon, qui doit accompagner le cortège jusqu'à St-Denis, précèdera celui de Mesdames. Ce cérémonial se terminera au départ de Toulon, attendu que le cortège se rendra le même jour à Marseille.

« Je vous prie, M. le Sous-Préfet, de vous conformer exactement aux dispositions que je viens de vous tracer et qui résultent des instructions que S. Ex. le Ministre de l'Intérieur m'a transmises. Je suis persuadé que vous serez secondé par toutes les personnes qui seront appelées à concourir à cette cérémonie imposante. Je vous invite à m'en rendre compte aussitôt que la remise aura été effectuée en me transmettant l'expédition de l'acte qui le cons-

« fate et dont je viens de vous parler, en attendant, je vous
« prie de m'accuser réception de cette lettre.

« L'autorité militaire a ordre de faire fournir une escorte
« de gendarmerie pour la route ; il sera néanmoins convenable
« que vous donniez à la Garde Nationale de Toulon, l'ordre
« de fournir une escorte d'une douzaine d'hommes jusqu'à
« Cuges.

« Le spectacle doit être fermé le jour de cette cérémonie.

« Signé : SIMÉON. » (1).

Aussitôt que le Maire de Toulon (2) fut informé de l'arrivée de l'évêque de Moulins, il s'empessa d'adresser au maire d'Ollioules, une lettre, en lui demandant de la remettre à Mgr Des Gallois de La Tour à son passage dans cette localité, pour le prier de lui faire l'honneur de descendre, pendant son séjour à Toulon, à la Mairie où un appartement lui était préparé. Aucun document nous a permis de savoir si l'évêque accepta, ni où il résida pendant les quelques jours qu'il passa dans cette ville.

Cette formalité de condescendance accomplie, le baron de Drée, en bon administrateur des deniers de la ville, pensa que si la Marine devait participer aux honneurs, il était juste qu'elle participat aux dépenses qu'allaienr occasionner la cérémonie de la remise des corps de Mesdames, et sous l'empire de cette pensée, il écrivait le 1^{er} janvier 1817, au Préfet maritime.

« Un échaffaudage (*sic*) doit être dressé pour soutenir
« le mausolée qui existe actuellement dans l'église Ste-Marie.
« Le sieur Drageon, décorateur, est chargé de diriger les
« préparatifs nécessaires, mais il a besoin d'ouvriers ainsi
« que des ustensiles (*sic*) et de la boiserie nécessaires pour
« faire dresser l'échaffaudage. Je vous prie, en conséquence,
« de vouloir bien les faire mettre immédiatement à sa dis-
« position et de donner des ordres les plus pressants. » (3).

(1) Archives Municipales. Carton des Fêtes.

(2) Baron de Drée, maire de Toulon de 1816 à 1818.

(3) Archives de la Marine. Arsenal de Toulon.

Mais le Préfet Maritime ne semble pas avoir accueilli avec enthousiasme les vues du Maire, puisque celui-ci lui écrivait de nouveau le 2 janvier :

« Vous désirez savoir si c'est à titre de cession ou de prêt que je réclame les objets dont je vous ai prié de faire la remise au sieur *Drageon*, décorateur. Il est évident que c'est à titre de prêt seulement et veuillez bien être persuadé qu'ils seront réintégrés dans les magasins de l'Arsenal, dès qu'on en aura fait l'usage convenable.

« Vous désirez également que je vous indique d'une manière détaillée les articles dont le prêt doit se composer ; « je croyais avoir suffisamment rempli le but en vous faisant connaître qu'il s'agit d'un échaffaudage pour soutenir le mausolée, et en vous priant de faire livrer la boiserie nécessaire au sieur *Drageon*, décorateur, qui était chargé de diriger les travaux. Je viens de le faire appeler et il m'a dit que pour exécuter les travaux, il aurait besoin d'environ 12 ouvriers, dont 1 contre-maître et 2 charpentiers, une douzaine et demie de planches de 18 pieds de longueur, 18 chevalets et les clous nécessaires. » (1).

Le Préfet maritime se rendant enfin aux instances du baron de Drée, lui répond le même jour :

« . La nouvelle preuve d'amour que les habitants de « Toulon doivent, en cette circonstance, donner à S. M. « me portera à m'écartier des formes ordinaires du ser- « vice. » (1).

Dans la soirée du 2 janvier, Mgr des Gallois de La Tour, arrivait à Toulon, où s'étaient rendus le comte de Siméon, préfet du Var, et le général commandant du département.

Après s'être concerté avec ces autorités, le Maire fait carder sur les murs de la ville, l'avis suivant :

(1) Archives de la Marine. Arsenal de Toulon.

Le Maire de Toulon,

Prévient ses administrés qu'on célèbre demain à l'église Notre-Dame, un service funèbre à l'occasion de la translation des dépouilles mortelles de Leurs Altesses Royales Mesdames Adélaïde et Victoire de France.

Les boutiques et magasins ne devront pas être ouverts et ne pourra y avoir aucun étalage dans les rues et places publiques qu'après que le service aura été terminé.

Les habitants sont également invités à attacher un crêpe noir aux drapeaux qui seront placés en berne aux fenêtres de leurs maisons.

Fait à Toulon le 3 janvier 1817. (1).

Ce service funèbre fut célébré le lendemain, en présence des hautes autorités civiles et militaires et d'un grand nombre d'habitants. Tous les Corps de la Marine y assistaient et chaque officier portait un crêpe au bras et à l'épée (2).

Mgr des Gallois de La Tour, après s'être occupé d'assurer matériellement le transport des deux cercueils jusqu'à Paris, adressa à tous les autorités et fonctionnaires de la ville de Toulon, une invitation ainsi conçue :

*Monsieur l'Evêque de MOULINS,
a l'honneur d'inviter M
à se rendre à l'église Notre-Dame, demain 7 du courant,
à six heures et demie du matin pour assister au convoi
des corps de LL. AA. RR Mesdames ADELAÏDE et
VICTOIRE de FRANCE.*

TOULON, le 6 Janvier 1^{re} 17. (3).

■ (1) Nous n'avons pu retrouver aucun exemplaire de cette affiche dont un brouillon manuscrit seul existe aux Archives Municipales Carton des Fêtes.

■ (2) Lettre du Ministre de la Marine. Archives de la Marine. Arsenal de Toulon.

■ (3) Une copie de cette invitation, dont nous n'avons pu retrouver aucun exemplaire, se trouve dans les Archives Municipales. Carton des Fêtes.

Après une messe basse qui fut dite à 7 heures dans l'église Cathédrale, et à laquelle assistèrent toutes les autorités civiles et militaires de terre et de mer, on procéda à la remise des corps de Mesdames de France, comme le constate le procès-verbal ci-dessous :

« Cejourd'hui 7 janvier 1817, à huit heures du matin, « Nous François-Camille-Elisabeth, Baron de DREE de la « SERREE, Maire de Toulon, Maréchal de camp des Armées « du Roi, Vice-Amiral, Commandeur de l'ordre royal et militaire de St-Louis, en conséquence des ordres qui nous ont « été transmis par M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de « Toulon de la part de M. le Préfet du Var, nous sommes « transportés à l'église paroissiale de Notre-Dame à l'effet « d'y faire solennellement la remise des corps y déposés de « L. A. R. Très Hautes et Très Puissantes Princesses Mesdames ADELAIDE et LOUISE-MARIE-THERÈSE-VICTOIRE de FRANCE, tantes de Sa Majesté LOUIS XVII, Roi de France et de Navarre, à Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Etienne-Jean-Baptiste-Louis Des GALOIS de LA TOUR, Evêque de Moulins, Commissaire du Roi, chargé « par Sa Majesté de la réception et du transport à Saint-Denis de ces précieuses dépouilles, en vertu des instructions qu'il a reçu du Roi le 20 décembre 1816 et qu'il « nous a représentées.

« Le service solennel ayant eu lieu dans la dite église le « 4 courant, en présence des autorités civiles et militaires « du département et de la ville de Toulon, une messe basse « a été célébrée pour le repos de l'âme des Augustes Princesses, après laquelle nous avons procédé avec M. Jean-Baptiste VIGNE, Chanoine honoraire de la Métropole d'Aix, à la reconnaissance de l'identité des deux cercueils « confiés à sa garde et les ayant reconnus et représentés à « à Mgr l'évêque de Moulins qui a également reconnu le « sceau des Armes de France qui y avait été anciennement « apposé, nous lui avons, de concert avec M. le Curé de la « paroisse Notre-Dame, fait la remise dont il nous a donné « ainsi qu'à M. VIGNE, Curé, bonne et valable décharge.(1). « Cette cérémonie imposante et religieuse a eu lieu en présence de MM.

Edouard-Thomas, Comte de BURGUES MISSIESSY,
Commandant de la Marine à Toulon ;
« Jean-Balthazard SIMEON, Préfet du département de Var ;

(1) Archives Municipales. Carton des Fêtes.

« Le Baron Henri de MONTAILLEUR, Commandant le Département du Var ;
« Armand-Gabriel-François de La BOISSIERE, Commissaire général de la Police à Toulon ;
« Alexandre AGUILION, Sous-Préfet, par intérim, de Toulon ;
« Jean-Baptiste LESPERON, Président du Tribunal civil de Toulon ;
« Thomas ARNAUD, Président du Tribunal de Commerce de Toulon ;
« Louis-Jean-Grégoire MIOLEAU de NEUVILLE, comte de BELLE ISLE, Lieutenant de ROI de la ville de Toulon, et de toutes autres autorités ordinairement appelées aux cérémonies publiques et de MM. les colonels et officiers de terre et de mer, se trouvant à Toulon.

« De quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal que nous avons signé avec Mgr l'évêque de Moulins, M. VIGNE, curé, et les autorités ci-dessus désignées.

« A Toulon, en l'église paroissiale Notre-Dame, les jour, mois et an que dessus. » (1).

Après l'accomplissement de cette formalité, les cercueils ont été religieusement portés jusqu'en dehors des portes de la ville par les officiers de la garnison. Toutes les autorités suivaient immédiatement. Au moment où les corps franchissaient le seuil de l'église, le vaisseau-amiral tira 21 coups de canon en signe de deuil. La Garde Nationale et des troupes de toutes armes faisaient la haie dans les rues où devait passer le cortège et où se pressait une foule recueillie. Des drapeaux blancs garnis de crêpe, flottaient à toutes les fenêtres.

A neuf heures, les cercueils furent placés dans un carrosse attelé de huit chevaux, qui prit la route de Paris, avec une autre voiture dans laquelle étaient montés Mgr Des Gallois de La Tour, l'abbé de Richerie et l'abbé Vigne, qui devaient les accompagner jusqu'à Saint-Denis. La garde nationale à cheval et la gendarmerie escortaient les voitures.

(1) Registres des Délibérations. Archives Municipales. Registre A-8.

« Cette pieuse et touchante cérémonie, ajoute le journaliste, à qui nous empruntons ce récit, a eu lieu avec toute la pompe et le recueillement que comportaient son objet et le souvenir des illustres princesses dont les dépouilles mortelles sont restées deux ans dans nos murs. Toulon a rendu ce précieux dépôt confié à sa fidélité et qu'il a gardé avec le respect dont il est animé pour le meilleur des Rois et pour son auguste famille. » (1).

A peine les voitures avaient-elles quitté la ville, que tous les hauts fonctionnaires se hâtèrent d'informer respectivement leurs chefs hiérarchiques que « tous leurs administrés avaient assisté à la cérémonie avec un zèle, qui peignait d'une manière ostensible, la tristesse dont tous les cœurs se sentaient pénétrés à la vue de ces restes inanimés du sang royal ». (2).

Dans ce concert de protestations de fidélité et d'amour pour la famille royale, on est quelque peu surpris de trouver une lettre du Maire de Toulon, pendant les Cent-Jours, Courtés, qui, lui aussi, veut profiter de l'occasion présente, pour rentrer dans les bonnes grâces de l'autorité royale. Très vraisemblablement, on ne voyait pas d'un bon œil cet ancien fonctionnaire de l'Empire et, le 7 janvier 1817, il écrivait au Ministre de l'Intérieur :

« C'est aujourd'hui que les dépouilles mortelles des Dames Victoire et Adélaïde de France, quittent les murs de Toulon, où elles étaient déposées depuis longtemps.

« Elles y ont été constamment vénérées et même garanties de toute atteinte lors des premiers mouvements de l'insurrection. C'est par ma prévoyance administrative et par toutes les mesures que les devoirs de ma place m'imposaient qu'elles sortent intactes de la Ville que j'ai administrée dans une des époques les plus difficiles de notre malheureuse révolution.

« J'ai la conviction d'avoir rempli toute ma tâche, et même dans cette circonstance vraiment pénible, par les dangers auxquels je m'exposai, et rien alors ne pouvait arrêter mon intention, elle fut couronnée de succès, et par

(1) *Moniteur Universel* 18 janvier 1817.

(2) Lettre du Préfet Maritime au Ministre de la Marine, Archives de la Marine. Arsenal de Toulon.

«suite, ces dépouilles augustes, qui auraient pu être profanées, parviennent au lieu de leur vraie destination, et vont reposer auprès de celles de nos anciens souverains.

«Ces faits sont authentiques et connus, je prends la respectueuse liberté de les soumettre de nouveau à V. Ex. ; pour que, si elles les trouvait dignes d'éloges, elle daigne «me le témoigner, comme récompense due à tout homme qui «dans toutes les positions de sa vie, ne doit jamais oublier «ce qu'il doit à son pays et à son souverain.» (1).

Une enquête officieuse établit, en effet, que M. Courtes, dans ces circonstances délicates, avait agi avec autant de tact que de fermeté.



De Toulon à Saint-Denis

On a de la peine à se figurer aujourd'hui, où grâce aux moyens multiples de communication, les déplacements sont devenus un réel plaisir, au lieu d'une fatigue, de ce qu'était, il y a un siècle, un voyage de plus de huit cents kilomètres, et encore moins des difficultés que représentait le transport de dépouilles mortelles de personnages princiers, que l'on ne pouvait pas décentement traiter comme de simples ballots de marchandises que l'on aurait remisés chaque soir, en arrivant au relai.

Nous allons essayer de donner une idée de ce que fut le trajet de Toulon à l'abbaye de St-Denis, en décrivant, d'après des écrits du temps, quelques-unes des étapes du voyage.

C'est aux *Mémoires inédits* d'un témoin oculaire, M. *Laplane*, de Marseille, que nous empruntons les détails du passage du cortège funèbre dans cette ville.

(1) Archives départementales du Var, Draguignan.

« Le 7 janvier au soir, raconte M. Laplane, arrivèrent de Toulon pour être transportées à Paris, les dépouilles mortelles de LL. AA. RR. les Dames de France, Marie-Ade-
laïde et Marie-Victoire.

« Les deux caisses de plomb contenant les précieux restes de ces augustes princesses, renfermées dans une autre caisse, étaient dans une voiture de la couronne trainée par huit chevaux, suivie d'une autre voiture à six chevaux à l'usage de Mgr l'évêque de Moulins.

« Les voitures, escortées par la gendarmerie, étant arrivées à la place Saint-Louis, furent conduites jusqu'à l'église St-Martin par un fort détachement de la Garde Nationale. « Le clergé de cette église vint recevoir à la porte, avec cérémonie, ces caisses mortuaires, qui furent déposées au milieu de la grande nef sur un lit de parade et couvertes d'un drap blanc à croix noires par bandes avec une palme et la couronne ducale (?) au-dessus de chaque cercueil. « Le maître autel et l'église étaient tendus de noir, et après une première absoute, que forma le chant du *De Profundis*, on récita dans le chœur l'office des morts. Une garde d'honneur resta toute la nuit autour du mausolée et à la porte de l'église, qui, par ce moyen, resta ouverte jusqu'au lendemain. Quatre prêtres de la paroisse veillèrent aussi auprès de ces augustes défuntes.

« Le lendemain, 8 du courant, à 10 heures du matin, Mgr l'évêque de Moulins célébra la Ste-Messe à voix basse et au son de la musique militaire de la légion du département, en présence de tout le clergé de la paroisse et des principales autorités de la ville qui y assistèrent suivies de la légion départementale et d'une partie de la Garde Nationale.

« Après le chant de l'absoute, dans la même forme qu'hier, au soir, avec aspersion et encensement, les caisses furent ôtées de dessus leur estrade, accompagnées jusqu'à la porte de l'église par le clergé et réembarquées dans leur voiture que suivait à pied tout le cortège des autorités ayant à la tête Mgr l'évêque de Moulins, qui ne monta en voiture qu'aux arcades de la Porte d'Aix, où le quittèrent le cortège de la ville et la légion départementale ainsi que la Garde Nationale qui avaient suivi jusqu'à là.

« Quantité de drapeaux blancs ornés d'un crêpe noir flottaient aux fenêtres dans les rues où passa le cortège et une foule de spectateurs, dans le plus morne silence, se porta aussi sur ses pas. »

Nous retrouvons à Moulins, les dépouilles mortelles

de Mesdames, qui y furent reçues le 16 janvier, à 7 heures du soir.

« Indépendamment des postes commandés de gendarmerie, « lisons-nous dans le *Moniteur Universel*, du 24 janvier 1817, « le cortège funèbre fut accompagné de l'entrée du département (*Allier*) jusqu'à sa sortie, par la Garde Nationale à cheval, à qui il avait suffi d'indiquer ce glorieux service pour qu'elle en ait brigué l'honneur. Pas une commune où le curé, le maire, les officiers municipaux, toute la population ne se soient religieusement empressés autour du char funèbre en récitant les prières de l'Eglise, qui ne cessèrent qu'au moment du départ.

« M. le Chevalier Félix de Canny, sous-préfet de La Palisse, fit à Varennes (*sur-Allier*), aux confins de son arrondissement, la remise du convoi au préfet, qui ne le quitta, le 17, qu'aux limites du département de la Nièvre.

« Il était six heures et demie, lorsque le convoi arriva dans nos murs. Toutes les autorités, ayant le maire à leur tête, étaient réunies aux portes de la ville. Des détachements de la légion de l'Ain, des chasseurs de l'Allier et un piquet de la gendarmerie s'y trouvaient; la Garde Nationale y était toute entière. Ce furent seize de ses grenadiers qui portèrent les cercueils sur un riche catafalque élevé au milieu du chœur. Après les prières accoutumées, le clergé et les autorités se retirèrent. La garde de la chapelle ardente resta confiée à ces mêmes gardes nationaux aussi dignes que fiers de cet honneur. L'affluence du peuple ne diminua que fort avant dans la nuit.

« Hier, à 7 heures du matin, Mgr l'évêque de Moulins dit une messe basse, à laquelle assistèrent les mêmes autorités. Les grenadiers reportèrent les cercueils, et le cortège, semblable à celui de la veille, se remit en marche et ne s'arrêta qu'à la barrière hors de la ville.

« Le bon esprit des habitants du département de l'Allier s'est fait remarquer également partout. Beaucoup se souviennent de Mesdames, ils racontent leurs vertus, leurs bienfaits, qui y subsistent encore, particulièrement à Vichy (1). Au respect religieux attaché à des noms aux gustes, et vénérés, se joignait, pour Mgr l'évêque de Moulins, un souvenir reconnaissant de tout le bien qu'il a répandu avant la Révolution, dans cette ville. Il a témoigné à plusieurs reprises, combien il était touché qu'un

(1) Mesdames vinrent en 1784 prendre les eaux de Vichy et y fondèrent le bâtiment thermal (Note du *Moniteur*).

« peuple à qui il avait toujours porté une affection particulière, se distinguait par sa fidélité, par son amour pour ses Rois et par son empressement à en donner constamment des preuves. »

Tandis que le cortège funèbre continuera sa route, à petites journées, nous le précéderons à St-Denis, où des préparatifs étaient faits, en vue de l'inhumation de Mesdames.

— • —
A Saint-Denis

L'arrivée des corps de Mesdames avait été prévue pour le 20 janvier 1817, jour où, en exécution d'une ordonnance royale du 24 avril 1816, on devait, au milieu des pompes de l'Eglise, restituer à la basilique de St-Denis, les ossements des trois races de nos rois, qui en avaient été arrachés par le fanatisme révolutionnaire. (1).

En vue de ces cérémonies religieuses, auxquelles venaient s'ajouter le lendemain, la messe anniversaire de la mort de Louis XVI, on avait élevé, à l'extérieur de la basilique, en face du portail, une grande pyramide de granit rouge, sur un soubassement de serpentin (2). Au sommet de cette pyramide, haute de 30

(1) On sait, d'après un témoin oculaire, que lorsqu'on ouvrit le caveau des Bourbons, le corps de Henri IV fut trouvé bien conservé et ses traits encore reconnaissables. Louis XIII gardait sa moustache tout entière. Louis XIV était noir comme l'encre. Les autres corps et particulièrement celui du grand dauphin, étaient en putréfaction liquide. Louis XV, dégagé de toutes les bandelettes qui l'enveloppaient, n'offrit plus que le spectacle d'un cadavre en putréfaction. L'odeur infecte qui s'en échappa, ne permit pas de rester auprès ; on le jeta bien vite dans la fosse sur un lit de chaux vive et on le recouvrit de terre et de chaux. On fut obligé de brûler de la poudre et de tirer des coups de fusil pour purifier l'air !!!

(2) Marbre dont le fond est vert avec des taches rouges et blanches.

mètres, on voyait une figure de la religion, en bronze doré, accompagnée de deux tombeaux, dont elle accueillait le rétablissement.

Au-dessus de chacune des portes des bas-côtés, étaient érigées deux colonnes de granit vert, portant des vases funéraires de lapis-lazuli (1) et ornées de médailles historiques représentant les fastes des rois de la branche des Valois et des Bourbons.

Aux côtés de chacune de ces colonnes, étaient placés des trépieds antiques, portant des lampes funéraires. Au milieu de la pyramide, on avait placé un clepsydre, ou sablier d'or. Au-dessous, se trouvait l'inscription suivante :

« *NEMO COMMOVEAT OSSA EJUS* »
(Que personne ne touche à ces os).

Le fond du portail était tendu de noir, avec trois rangs de litres et bandes ornées de fleurs de lys, d'hermines, de larmes, de blasons et de palmes.

A droite, on lisait l'inscription suivante :

« *Colligam te ad patres tuos,*
et colligeris ad sepulchrum tuum in pace. »
(Je vous ferai reposer avec vos pères, et vous serez ensevelis en paix).

A gauche, celle qui suit :

« *Contege corpus ejus,*
et non respicias sepulchrum illius. »
(Ensevelissez son corps, selon la coutume, et ne négligez pas sa sépulture).

A l'intérieur, le chœur était drapé de noir à la hauteur de 12 mètres, les tentures étaient surmontées de lumières, et enrichies de deux lés de velours, formant

(1) Pierre très estimée et remarquable par sa magnifique couleur bleu d'azur. Ce minéral est un silicate de soude, de chaux et d'alumine avec du sulfure de fer et de sodium.

deux rangs de litres (1), l'un, orné d'armoires ; l'autre, décoré de grandes fleurs de lys en argent.

Les piliers du chœur divisaient les bas-côtés en trois travées ; dans chacune desquelles on avait pratiqué des tribunes.

Le chœur, en avant des stalles, était couvert de tapis noirs.

Le catafalque était élevé au milieu du chœur, sur une estrade de six marches, couvert du manteau à la royale, poêle de la couronne et voilé de deuil.

60 candélabres environnaient l'estrade du catafalque, au-dessus de laquelle était un grand pavillon surmonté d'une grande couronne royale formant une coupe ovale avec des draperies ornées de festons, d'hermines, de larmes.

Immédiatement après le service pour les dépouilles des rois, reines, princes et princesses rendues à la sépulture (2), les armoires ont été remplacées par celles de

(1) Large bande noire qu'on tend autour d'une église aux obsèques d'un grand personnage et sous laquelle sont peintes ou suspendues les armoires du défunt.

Le droit de litre était un des droits honorifiques dont jouissaient les seigneurs hauts-justiciers et les patrons des églises. Il consistait à placer aux obsèques de ces seigneurs, leurs armoires dans l'église sur une bande de velours noir, dont la largeur variait suivant la dignité du personnage. Le fondateur d'une chapelle dans une église, dont un autre était patron, n'avait droit de litre que dans sa chapelle. On doublait les litres pour les ducs, maréchaux et princes. On en mettait trois pour les souverains.

(2) « Après les plus amples informations, on procéda à l'ouverture de deux fosses pratiquées dans le cimetière, au nord de l'église, dans le terrain de l'ancienne chapelle des Valois. Ces 2 fosses dites, l'une des Bourbons, l'autre des Valois, contenaient la première, tous les restes des Bourbons depuis Henri IV, la seconde, ceux des rois des différentes races.

« Dans l'une et dans l'autre, on ne trouva que des ossements en état de dessication parfaite et entassés sans ordre. Ceux de la fosse des Valois furent placés dans 4 cercueils ; ceux de l'autre fosse furent réunis en un seul. Tous ces restes déposés d'abord dans une chapelle ardente, furent, après les cérémonies religieuses, transportés dans les 2 caveaux qui leur étaient respectivement destinés. Les 2 caveaux scellés après l'introduction des cercueils, portent sur leur face extérieure, chacune une table de marbre noir, indiquant le nom, l'âge et la date de la mort des personnages illustres qui y sont renfermés. Des sépultures nationales, par Légrand et Aussy, Paris 1-24, In 8.

Mesdames et les cénotaphes décorés des épitaphes suivantes :

« *Ici est le corps de très haute et très puissante princesse, Victoire-Louise-Marie-Thérèse de France, fille du Roi Louis XV et de Marie Leczinska de Pologne, morte à Trieste, le 7 juin 1799, âgée de 68 ans 27 jours.* »

« *Ici est le corps de très haute et très puissante princesse Marie-Adélaïde de France, fille du Roi Louis XV et de Marie Leczinska de Pologne, morte à Trieste le 25 février 1800, âgée de 67 ans, 11 mois, 3 jours.* »

Les corps de Mesdames, escortés de deux détachements de gardes du corps, arrivèrent un peu avant 6 heures du soir et furent reçus à la grande porte de l'Abbaye, par le marquis de Dreux-Brezé, le comte de Pradel, les commissaires du roi, le préfet de la Seine, le sous-préfet de St-Denis et les autres autorités locales.

Les corps furent portés à la basilique par des gardes du corps, et accompagnés du clergé du chapitre.

A 9 heures du soir, le service commença ; ce fut Mgr de La Tour qui officia pontificalement ; il avait pour assistants quatre chanoines du chapitre de St-Denis. La messe et l'absoute ont fini à 10 heures et demie.

LL. AA. SS. la duchesse douairière d'Orléans, la duchesse de Bourbon, accompagnées de leurs dames d'honneur, les dames, les officiers de la maison de feues Mesdames de France, ont assisté à l'office funèbre ; chacun était placé autour du catafalque, conformément à l'ordre et au rang assignés par la naissance et les dignités.

« Les 60 candélabres qui environnaient le catafalque, nous dit le *Moniteur Universel*, à qui nous empruntons le détail de cette cérémonie, les 24 grands lustres et plusieurs « girandoles, symétriquement disposés, répandaient la lumière dans cette vaste église, toute tendue de noir. La musique « et les chants religieux, la pompe même des cérémonies, « tout pénétrait l'âme d'un saint respect, et la foule qui « remplissait l'église était livrée à un profond recueillement.

« On remarquait avec attendrissement, à côté des cercueils « et à la droite du célébrant, un ancien aumônier de feu « S. A. R. Madame Adélaïde de France.

« Il était en grand costume de deuil ; les larmes le suffoquaient et décelaient l'oppression de son âme ; il est le seul des anciens aumôniers de ces vertueuses princesses qui ait eu la douloureuse consolation de voir leurs dépouilles mortelles rendues aux tombeaux de leurs pères.

« Cet ecclésiastique est l'abbé de Castillon, connu depuis longtemps par son dévouement sans bornes à l'auguste dynastie régnante ; son nom se trouve honorablement inscrit sur la liste des otages qui se sont offerts à la mort pour sauver leur souverain ; et depuis cette funeste époque, il a consacré 24 années d'exil, en Allemagne et en Italie, à secourir, en qualité d'aumônier-général, des hôpitaux militaires, les Français malheureux dont la reconnaissance proclame hautement ses bienfaits et ses soins. »

L'abbé Vigne et l'abbé Richery furent, quelques jours après, présentés à Louis XVIII qui exprima ses sentiments de gratitude au curé de la Cathédrale de Toulon, du soin qu'il avait pris pour la conservation des dépouilles mortelles de Mesdames pendant les Cent-Jours.

Le roi remit à l'abbé Vigne, un ciboire en argent dont on se sert encore dans la paroisse. (1).

La Note à payer

Comme il n'y a pas de médaille sans revers, il n'y a pas de fête sans « *Note à payer* ». La cérémonie qui nous occupe ayant eu plusieurs lendemains, a eu, naturellement, de multiples notes à payer.

Dès les premiers jours, le Préfet maritime spécifie bien qu'il a

« ordonné tout ce qui est nécessaire pour le transport des restes de Mesdames, de la frégate au quai de la ville. « Mais qu'une fois sur le quai, ce dépôt précieux doit être « aux soins de l'autorité civile. » (1),

(1) Eglise Sainte-Marie, par l'abbé Tortel.

(2) Lettre du Préfet Maritime au Préfet du Var, 16 novembre 1814.
Archives de la Marine. Arsenal de Toulon.

et précise même, dans ses ordres au *Directeur des Travaux*, en le priant de se rendre auprès de l'abbé Vigne, pour s'entendre avec lui, relativement à l'échafaudage à élever dans la Cathédrale, sur lequel devra être placé le catafalque où seront déposés les cercueils de Mesdames : « *Il est bien entendu que cet échafaudage sera à la charge de la paroisse, qui devra se pourvoir des matériaux nécessaires. Cela ne nous regarde pas* ». (1).

C'est également l'avis du maire de la ville de Hyères qui contribue aussi à la solennité de la cérémonie, en envoyant deux grandes palmes « *façonnées selon l'usage et garnies de rubans* », destinées à orner les cercueils de Mesdames, mais pour lesquelles il réclame « *le prix de 5 fr. 10 centimes, plus 1 fr. 50 c. de pourboire au porteur* ». (2).

Les autorités départementales consultées, décrètent que :

« la dépense à laquelle donnera lieu cette translation doit « supportée par la fabrique de l'église Notre-Dame ».

aussi, la Municipalité toulonnaise, s'empresse-t-elle d'envoyer, le 24 janvier 1815, au Conseil de fabrique de cette église, un relevé de compte s'élevant à 6.201 fr. 80 (3), en l'invitant à régler cette dépense, en totalité ou en partie, d'après les fonds qu'il pourrait avoir en caisse.

(1) Lettre du Préfet Maritime au Directeur des Travaux, 6 décembre 1814. Archives de la Marine. Arsenal de Toulon

(2) Archives Municipales. Carton des Fêtes.

(3) Il nous a été impossible de reconstituer la justification intégrale de cette somme, n'ayant retrouvé dans les pièces comptables de la Municipalité que les :

1 ^{er} Compte du sieur DEMOULIN, tapissier, pour la décoration de la grande nef de l'église et de la chapelle Saint-Joseph	3.702 ^f 25
2 ^o Compte du peintre (blanchissage de la chapelle Saint-Joseph	367,40
» du maçon	142,55
1 ^{er} Compte de M ^{me} REBOUL, pour 153 k. 600 de cire	1.036,75
Soit	<u>5.248^f 50</u>

· A cette requête, la Fabrique répond, le 30 janvier, en faisant remarquer qu'elle a déjà fourni

« pour cette cérémonie tout ce qu'elle avait à sa disposition : « catafalque, drapeaux entourés de crêpe, avec effigies de « notre bon Roi et de Mgr le Comte d'Artois (1), décora- « tions en velours noir du maître autel, de ses gradins, du « linge du célébrant, tapis, fauteuils noirs pour les autorités, « ornements noirs en velours pour le célébrant, assistants, « choristes et tous les prêtres qui ont servi à l'autel, enfants « de chœur, thuriféraires, etc. De plus, la fabrique continue « et continuera de fournir l'huile des lampes qui sont à l'en- « tour des cercueils, ainsi que la cire nécessaire pour les 6 « flamberges éclairées tous les jours, soit pour la messe que « MM. les prêtres appliquent tous les jours à 9 heures pour « le repos des *Ames des Princesses*, soit pour l'office des « morts qu'ils récitent tous les soirs dans ladite chapelle », et que :
« la fabrique est au désespoir et vraiment contristée, de n'a- « voir pas de fonds dans sa caisse pour venir au secours de « la Commune et de les employer à une aussi honorable des- « tination. »

« En conséquence, elle a délibéré unanimement que confor- « mément aux articles 92 et 93 du décret du 30 décembre 1809, « M. le Maire est prié de pourvoir à la dite dépense. Cette « tâche est d'ailleurs si honorable à la ville de Toulon, « qu'elle ne peut en partager la gloire avec une fabrique « qui n'a d'autres ressources que le faible produit des « chaises de l'église. » (2).

La Municipalité toulonnaise, invitée, si ironiquement, à solder la note, ne put s'en dispenser, mais elle trouva, alors, le total un peu élevé, et, dans la séance du Conseil municipal du 18 février, nomme :

« Une commission composée de MM. GAIROARD, FAU- « CHIER et ROUX cadet, conseillers municipaux, pour « l'examen des dits comptes et mémoires. »

(1) Ayant servi à orner l'église lors de la visite à Toulon, du Comte d'Artois, 5 octobre 1814.

(2) Extrait des Délibérations du Conseil de Fabrique. Archives Municipales.

(3) Délibération du Conseil Municipal. Archives Municipales. Registre D.

Mais après vérification et discussion, elle réduisit les factures de 300 francs, en chiffres ronds, et solda péniblement et tardivement une note de 5.800 francs (les honneurs se paient). Passe encore pour les grands personnages vivants qui peuvent rendre des services! Mais deux princesses mortes! Que pouvait-on en attendre?

Ce n'est pas tout, M. Azan ainé réclama une facture de 52 francs d'huile, pour les lampes funéraires, qui avaient veillé auprès des cercueils. La municipalité la renvoyait à la Fabrique et la Fabrique à la Municipalité. Cette dernière se décida enfin à payer.

Puis, ce fut le tour de deux ou trois autres fournisseurs : Michon, charron ; Senequier, menuisier et Roullois, sellier, qui avaient réparé une gondole endommagée dans la manœuvre de transport, sur l'ordre personnel de Mgr de Moulins, créèrent un imbroglio entre la Municipalité, la Marine, la Fabrique et l'évêque. Cette fois, la Municipalité tint bon, soutenant avec raison, qu'elle n'avait jamais endommagé de gondole. Mgr de Moulins obtint le paiement de cette somme par la Maison du Roi.

En deux mots, ce transfert fut une cérémonie fort belle, mais un peu coûteuse.

A. JACQUES PARÈS

Bibliothécaire des « Amis du Vieux Toulon ».

D^r Raphaël DUBOIS

Le Laboratoire Maritime de Biologie

D E

L'Université de Lyon à Tamaris - sur - mer

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

*à la Séance Solennelle de l'Académie du Var,
tenue à la Mairie de Toulon,
le 15 décembre 1917.*

Le Laboratoire Maritime de Biologie de l'Université de Lyon à Tamaris-sur-mer

Monsieur et honoré Président,

Mes chers Confrères,

Dans votre dernière séance, je n'ai pu adresser à l'Académie du Var que quelques paroles de gratitude pour le concours moral, si bienveillant et si précieux, qu'elle a promis pour le perfectionnement et l'achèvement du Laboratoire Maritime de biologie de l'Université de Lyon, à Tamaris-sur-Mer.

Aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir rappeler publiquement, en présence d'un auditoire d'élite, qu'il ne s'agit pas seulement d'une fondation lyonnaise, mais aussi au premier chef, d'une œuvre varoise. En effet, c'est grâce à une importante donation de Michel-Pacha, à des subventions du département du Var et de la commune de La Seyne, que nous avons pu amorcer la fondation de cet établissement scientifique, et obtenir plus tard de l'Université de Lyon l'achèvement des premiers bâtiments. C'est une des rares, peut-être même l'unique institution dépendant de l'Enseignement supérieur, qui n'ait rien coûté à l'Etat, c'est-à-dire aux contribuables, contrairement à une opinion malheureusement trop répandue.

Cette création est un essai de décentralisation universitaire, due à ma seule initiative: l'Etat s'est borné à laisser faire, ce qui était à cette époque, comme aujourd'hui d'ailleurs, quelque chose de tout-à-fait exception-

nel. et qu'il est intéressant de souligner, car notre mentalité est, hélas ! bien différente de celle qui a donné dans quelques universités étrangères et, en particulier, en Amérique, un si brillant et si rapide essor aux progrès des sciences pures et appliquées.

Ordinairement, nous attendons tout de l'Etat, c'est-à-dire de Paris, et c'est pour essayer de réagir contre cette centralisation excessive, qui nous étouffe, que je suis venu vivre une partie de ma vie au milieu de vous. Paris avait six Laboratoires maritimes, la grande Université du Sud-Est, la seconde de France, n'en possédait aucun. Rien n'est, à mon avis, plus dangereux pour un grand organisme comme la France qu'un cerveau congestionné et un corps anémié, et puis une tête est toujours plus facile à perdre que plusieurs.

Je n'oublierai jamais ce que j'ai entendu sur ce sujet en Allemagne, où j'étais allé étudier l'organisation des laboratoires de nos ennemis. C'était dans une des plus anciennes et des plus florissantes de leurs universités; j'étais logé chez un ancien officier blessé à la bataille de Nuits et réformé avec une bonne pension prélevée sur nos milliards. C'est sans doute pour ce motif qu'il n'était pas trop gallophobe. Cependant, de temps à autre, il éprouvait le besoin de me parler des défauts des Français: « Pour nous autres Allemands, me dit-il un jour, la France est bornée par les fortifications de Paris, et, en dehors, il n'y a qu'une vaste plaine remplie de moutons destinés à alimenter la Capitale. » Je ne m'offusquais pas trop de ses critiques, parce qu'elles se terminaient invariablement par cette sentence: « Savez-vous que si la France et l'Allemagne étaient unies, nous serions les maîtres du monde !... » Et quand je lui répondais que nous n'avions nullement l'ambition d'être les maîtres du monde, il me regardait avec de gros yeux ronds, où se peignait une stupéfaction aussi grande que si je lui eusse dit qu'il était plus agréable d'être pauvre que d'être riche sous certaines conditions. Ensuite, il restait muet et songeur

quand j'ajoutais que toutes les hégémonies, même la nôtre, avaient mal fini et qu'il en serait de même des autres.

Autrefois, la centralisation intellectuelle était beaucoup moins radicale qu'aujourd'hui. Avant la Révolution, il existait, dans les provinces des Académies renommées, possédant des ressources personnelles importantes parfois. C'étaient autant de foyers donnant aux manifestations artistiques, littéraires et scientifiques régionales, une orientation en rapport avec l'esprit original de chaque contrée. Elles faisaient ressortir le mérite spécial de leurs richesses naturelles et autres, trop souvent méconnues, en découvriraient de nouvelles. Elles nous préservaient de l'ennui, lequel « naquit un jour de l'uniformité » — j'allais dire de l'Université — quand on vit que nos monuments publics, tous sortis du même carton de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, se ressemblaient beaucoup, et que l'originalité, en France, signifiait presque vice, sinon crime ou folie.

Par malheur, un jour vint où il fallut, comme aujourd'hui, faire face à l'envahisseur: la Convention, dans un suprême effort, réunit en un faisceau puissant toutes les énergies nationales. L'unité d'action sauva la France, mais plus tard, l'Empereur resserra tellement les liens du faisceau que la France fut transformée en un régiment dont l'état-major était à Paris.

Après la tourmente, on essaya bien de réagir et c'est, sans doute, de ce besoin qu'est née l'Académie du Var, en 1801. Elle est restée, depuis ce jour, la dévote vestale de ce feu sacré qui vous vient des Latins, fils, comme vous, du soleil, et vous êtes encore aujourd'hui les pieux conservateurs des beaux « Gestes de Provence ».

Comme nous, vous avez mené le bon combat contre la centralisation intellectuelle de la France, nous sommes et resterons de fidèles alliés, laissant aux Barbares, l'oubli ou le mépris de la parole donnée.

Mais ce n'est pas l'unique motif qui me fit venir, ou plutôt revenir sur la Côte d'Azur. En 1870, tout jeune étudiant, improvisé médecin aide-major au 71^{me} régiment de ligne, j'avais été envoyé à Toulon, où j'avais pu me rendre compte de la richesse exceptionnelle et de la variété étonnante de la faune et de la flore marines de la région. Plus tard, après la mort glorieuse du grand patriote et de l'illustre savant que fût mon maître Paul Bert, je fus choisi pour enseigner à Lyon la Physiologie générale, cette belle science née en France des travaux de Dutrochet et de Claude Bernard.

Il me fallait analyser toutes les fonctions physiologiques, non pas chez l'Homme seulement, mais dans toute la série des êtres vivants, animaux et végétaux: production de la chaleur, du mouvement, de la lumière, de l'électricité, fonctions de nutrition, respiration, circulation, etc. ; et, avec toutes celles qui concourent à la conservation de l'individu, celles qui servent à la conservation de l'espèce, c'est-à-dire à la reproduction.

Je m'aperçus bien vite de l'imprudence que j'avais commise en acceptant une mission tellement au-dessus de mes forces et de mes moyens, d'autant plus qu'au titre de « Physiologie générale » on avait adjoint celui de « Physiologie comparée ».

Dans ce domaine, encore vierge en partie, se rencontraient d'innombrables lacunes. Sans doute on savait déjà beaucoup de choses sur le fonctionnement des organismes terrestres, plus facilement abordables pour l'observateur et l'expérimentateur. Mais la vie des êtres marins était et est encore pleine de mystères. Et pourtant, il fallait comparer et généraliser ! Je devais suivre l'évolution des fonctions depuis le Microbe qui habite les abîmes de la mer, jusqu'au Chêne qui croît sur les hautes montagnes, depuis le microscopique Infusoire jusqu'à l'Homme.

Le tableau de la nature vivante est comme un vaste jeu de patience: il fallait pour en comprendre, et en faire comprendre l'harmonie, en raccorder toutes les pièces. Hélas! la plupart et non les moins intéressantes étaient dans la mer! dont j'étais loin! Ne pouvant faire venir la mer à Lyon, avec tous ses habitants, je vins à la mer avec tous mes instruments.

Mais, direz-vous, pourquoi avoir mis sur le bâtiment de style mauresque, que vous avez édifié pour vos recherches, le mot «biologie» qui intrigue tant de gens, au lieu du mot «physiologie», que beaucoup de gens d'ailleurs, n'auraient pas mieux compris? le grand public ignorant généralement le grec, comme la plupart de ceux qui l'apprennent dans nos écoles. Et d'abord, pourquoi ce style oriental? Prétendriez-vous que la biologie nous soit venue, comme tout le reste, de l'Orient, par les Grecs peut-être, ou par les Arabes? Telle n'est pas la vraie raison: elle est beaucoup plus simple. J'ai voulu, grâce au savant concours de notre éminent architecte toulonnais, M. Paul Page, non seulement rappeler que notre premier donateur était Pacha, mais encore mettre en harmonie la construction avec le site, qui, au dire de beaucoup, ressemble assez au Bosphore. J'ai cherché à unir l'utile et l'agréable, à montrer que l'on pouvait faire de la science autre part que dans les monuments sortis des cartons officiels de notre Ecole Nationale, et faire servir leur architecture variée au développement du bon goût et au sens artistique dans les masses populaires et aussi chez les nouveaux riches.

Quant au mot «biologie», il signifie Science de la vie, et le mot «marine ou maritime», indique qu'il s'agit de la vie des organismes marins. Mais la biologie comprend deux grandes divisions: 1^o celle qui a trait à l'étude des faits, c'est-à-dire de ce qui ne comporte pas l'idée de temps, de durée, comme l'anatomie, la classification des êtres vivants: c'est ce qui intéresse les savants qu'on appelle communément des

zoologistes ou des botanistes. La seconde est constituée par la physiologie qui ne s'occupe que de ce qui entraîne l'idée de durée, de temps ou de mouvement. A la rigueur les anatomistes, les zoologistes peuvent se contenter d'organismes morts pour peu qu'ils soient bien conservés. Nous autres, physiologistes, nous ne pouvons étudier la vie en action que là où elle existe encore; or, les animaux marins se transportent très difficilement aussi bien que l'élément au sein duquel ils vivent. Il me fallait donc, de toute nécessité, un Laboratoire maritime de physiologie. Mais cela ne signifie pas que notre établissement soit fermé aux zoologistes et aux botanistes, et c'est pour cela que nous avons choisi le mot « biologie », qui a un sens plus étendu que celui de « physiologie ». Le laboratoire a d'ailleurs fait de nombreuses expéditions d'animaux au service de zoologie de l'Université de Lyon et à d'autres, soit pour des recherches originales soit pour l'enseignement.

Jusqu'à présent, le Laboratoire de Tamaris n'a été que fort peu un établissement d'enseignement parce qu'on n'a jamais voulu le doter du personnel ni des fonds qui seraient nécessaires pour cette fonction.

Mais on y a fait de nombreuses recherches de science pure et appliquée et, en cela, nous sommes restés dans notre rôle de professeurs d'enseignement supérieur. Il ne consiste pas seulement à enseigner ce qui est connu, ce qui a été découvert ailleurs, soit en France, soit à l'étranger, il faut, ou plutôt il faudrait que chacun d'entre nous donnât la moitié de son temps au moins, aux recherches originales destinées à reculer les limites de la Science. C'est surtout par là que les Universités acquièrent un grand renom et attirent à elles des étudiants de tous les pays, et non par cette érudition banale que l'on peut toujours trouver dans les livres.

Comme exemple de découvertes de science pure d'un grand intérêt faites dans les laboratoires maritimes,

je vous citerai entre mille, celle du professeur Foll, du Laboratoire de Villefranche-sur-mer, dont nous avons été expulsés par nos amis et alliés, les Russes. C'est en étudiant la fécondation et le développement des œufs de l'Oursin que ce savant a pu révéler comment se formait l'embryon humain, qui se comporte absolument comme celui de l'Oursin dès les premières manifestations de la vie dans l'œuf: mais celui de l'Oursin étant transparent et très commun, peut être observé beaucoup plus facilement; son évolution a pu être ensuite montrée publiquement par le cinématographe.

Qu'il me soit permis de rappeler aussi que c'est à la suite des recherches que j'ai poursuivies pendant de longues années au Laboratoire de Tamaris, que j'ai pu enfin dévoiler le secret de la fabrication de la lumière par les animaux et les végétaux marins, cherché depuis l'antiquité par d'innombrables savants, et non des moindres. Cette découverte de science pure, nous l'avions poursuivie d'abord en vue de pénétrer dans l'intimité de la manifestation de la vie, à la fois la plus obscure et la plus lumineuse. Ce n'est que plus tard, en constatant la supériorité écrasante de la lumière vivante sur celle de nos foyers artificiels, que j'ai pensé que d'utiles applications pourraient sortir de nos recherches et que ce sont elles peut-être qui nous fourniraient la lumière de l'avenir.

Je rappellerai encore que c'est à Tamaris que j'ai découvert de quelle façon se fait la pourpre dans les glandes purpurigènes des bigorneaux, si abondants dans notre rade, et à la présence desquels on a même attribué la fondation de Toulon par les Romains, au moment où la pourpre de Tyr faisait défaut, pour teindre les manteaux des empereurs et des grands. Cela m'a permis de reconstituer le procédé de fabrication de la célèbre teinture antique, et même de faire des photographies avec les « purpurine » et la « purpurase » extraites des glandes à pourpre de nos bigorneaux.

La science pure n'exclue pas la science appliquée, que l'on appelle aujourd'hui très improprement la « technique ». Au contraire, car la première est celle qui alimente sans cesse l'immense réservoir, d'où sortent toutes les découvertes pratiques, qui en jaillissent parfois à de prodigieuses hauteurs, et prennent tout-à-coup une importance insoupçonnée. C'est le grand grenier des semences d'inventions ; mais, le mérite du faucheur ou du simple glaneur, hélas, efface bien souvent celui du semeur. C'est d'une discussion de physiologie générale entre Pasteur et Pouchet qu'est sortie toute la bactériologie avec ses innombrables applications. Demain, cette belle science nous donnera peut-être la synthèse de l'Etre vivant, qu'il ne faut pas confondre avec la génération spontanée. Ajoutons que les aéroplanes qui font, à juste titre, votre admiration, sont le fruit mûri des études d'un de nos grands physiologistes français, le professeur Marey, sur le vol des Oiseaux. On en peut dire autant du cinématographe, puisque c'est le même savant qui avait imaginé de prendre des photographies instantanées successives des positions des membres aux différents temps successifs de la marche, du vol et de la natation.

Je n'en finirais pas si je voulais vous dire tout ce que l'on peut espérer dans l'ordre des réalisations pratiques. Sans les persévérandes études du professeur d'embryologie au Collège de France, Coste, nous n'aurions pas créé l'ostréiculture industrielle, qui a rapporté et rapportera encore tant de millions à la France. On n'avait pas manqué, cependant, au début, de chercher à le ridiculiser comme on avait fait pour Galvani, que ses contemporains avaient surnommé le « Maître à danser des grenouilles », et ainsi pour tant d'autres ! Les grandes découvertes, ne sont pas, comme on le croit souvent, le fait du hasard; elles évoluent lentement: il a fallu un siècle de recherches obstinées depuis l'invention de la pile de Volta, grossière imitation de l'appareil électrique de la Raie torpille, commune dans les

eaux de Toulon, pour arriver au gigantesque travail que fournit à l'Homme l'électricité domestiquée, mais non asservie, ce qui n'est pas la même chose, car ce n'est qu'en respectant ses lois, en leur obéissant, que l'on peut s'en servir. Il en est ainsi de tout dans la Nature.

Dans un ordre moins élevé, que celui de la recherche de la « lumière de l'avenir », du perfectionnement de ma « lampe vivante », qui servit à éclairer une grande salle du Palais de l'Optique à l'Exposition Universelle de Paris, en 1900, nous avons entrepris, à Tamaris, d'autres recherches de l'ordre de celles que l'on range aujourd'hui dans ce qu'on appelle, à tort, les « sciences techniques » et qu'il serait préférable, je le répète, de nommer « sciences appliquées ». Nous avons continué nos recherches sur la spongiculture, commencées à Sfax, où le gouvernement Tunisien nous avait confié la direction d'un laboratoire d'essai, pour arriver à établir une réglementation scientifique de la pêche des Eponges empêchant la ruine de cette contrée par la pêche mal ordonnée de ces précieux produits que rien n'a pu jusqu'à présent remplacer. En outre, on nous avait demandé de reprendre les essais faits jadis en vue de remédier à la pénurie croissante de la production naturelle par la culture. Les résultats obtenus par la fragmentation, qui permet avec une seule Eponge d'en faire quatre, se sont montrés assez favorables, mais nous avons voulu faire mieux, beaucoup mieux. Nous avons essayé, à Tamaris, la culture par essaimage. L'Eponge lance dans la mer des milliers de larves, mais bien peu arrivent à échapper aux causes de destructions physico-chimiques du milieu et aux animaux qui y vivent. Nous les avons étudiées, ces causes multiples, avec persévérence, et nous sommes parvenus à faire fixer les jeunes larves mobiles des Eponges sur des collecteurs appropriés et à les mettre à l'abri de leurs ennemis. Nous avons pu montrer au Congrès international de Zoologie de Monaco, en mars 1913, nos premiers résultats, et, de-

puis, nous les avons perfectionnés. Aujourd'hui, nous avons de sérieuses raisons d'espérer que la France sera dotée un jour d'une autre branche de thalassiculture, ou mieux de « mariculture », aussi importante, au point de vue économique et industriel, que l'ostréiculture. Ce sera la spongiculture. Nous avons fait quelques tentatives d'essai d'élevage des Poissons, des Crustacés, et même des Vers marins, servant d'amorces aux pêcheurs, lesquels deviennent de plus en plus rares et de plus en plus chers.

Mais il semble que l'on se soit appliqué à paralyser tous nos efforts en nous privant de personnel et des ressources nécessaires pour assurer le bon fonctionnement d'un établissement scientifique qui aurait pu, autrement, acquérir une importance considérable, car il est le mieux situé de tous, pour les études de technique marine industrielle et autres.

Je rappellerai encore qu'un de mes élèves a soutenu devant la Faculté des Sciences de Lyon en 1915, une thèse pour le doctorat d'Etat, qui ne lui avait pas coûté moins de trois années de travail, sur la physiologie de la Moule comestible de Provence et sur la mytiliculture en Méditerranée, ouvrage qui lui a valu le maximum des suffrages.

Enfin, je ne puis passer sous silence nos essais d'acclimatation de l'Huître perlière et de la production forcée des perles fines dans les eaux de Tamaris. En 1903, le 19 octobre, nous avons pu apporter à Paris, et présenter à l'Académie des Sciences, dans sa séance de ce jour, des Pintadines vivantes sorties de nos bassins d'essai et renfermant de très jolies petites perles, possédant le plus bel orient. Malheureusement, elles se sont obstinées à rester très petites et sans valeur marchande; il eût fallu répéter nos expériences dans des eaux plus chaudes: mais c'est en vain que nous avons cherché les moyens d'action nécessaires, n'ayant pas voulu vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Nous avons seulement ébauché beaucoup d'autres choses encore, notre ambition étant bien plus grande que nos faibles ressources.

Nous avons rêvé d'une Ecole des pêches et de mariculture à Tamaris, où l'on enseignerait tout ce que devraient apprendre scientifiquement les gens de mer, comme on a fait avec les écoles agronomiques pour les cultivateurs et les éleveurs terriens. Il n'y a pas grand chose à tenter avec les vieux pêcheurs, très vaniteux et fort routiniers, mais on pourrait obliger les jeunes recrues que le service de la Marine militaire appelle à Toulon chaque année, et même les réservistes, dont on ne sait parfois que faire, à suivre l'enseignement de l'«Ecole des gens de mer». On pourrait y délivrer des diplômes de moniteurs aux plus méritants, et en exiger la production pour toutes les situations dépendant de l'Administration maritime: syndics, prud'hommes, patrons pêcheurs, etc.

On arriverait ainsi à restreindre le gaspillage effréné et stupide des richesses de nos côtes, qui sont les plus belles du monde, tout en augmentant leurs rapports par une exploitation scientifique des ressources naturelles et par la mariculture.

Ce n'est pas tout: avec M. Paul Page, le distingué architecte toulonnais, auquel nous devons l'édification du beau Laboratoire de Tamaris, nous avons repris le projet, déjà étudié autrefois, de la construction d'un magnifique *aquarium* destiné au grand public. Cet établissement aurait le sérieux avantage, non seulement de faire connaître aux riverains les richesses de la mer, que beaucoup ne soupçonnent même pas, mais encore d'attirer à Toulon et de retenir une quantité considérable de villégiateurs et de touristes, qui ne s'y arrêtent même pas parce que les *guides* ne mentionnent aucune attraction. L'aquarium fournirait, en outre, à nos laboratoires tous les animaux et toutes les installations nécessaires pour nos expériences et nos études,

ainsi qu'un précieux musée des instruments de pêche, des animaux marins, etc., fort utiles pour l'*Ecole de mariculture*.

Mais, au-dessus de toutes ces belles choses, plane pour nous à des hauteurs plus grandes un autre idéal. Dans l'effort de tous les instants de la vie du scientifique, effort désintéressé le plus souvent, et qui ne leur procure ordinairement qu'une situation médiocre, sinon précaire, il faut voir surtout le secret espoir qu'un jour l'Humanité parviendra à déchiffrer complètement ce code si mystérieux encore des lois naturelles, qui gouvernent non seulement tous les astres du firmament, mais encore les êtres vivant sur cette terre, depuis le microbe jusqu'à l'Homme lui-même. Et que les ayant apprises, ce dernier saura les respecter, évitant ainsi les terribles sanctions qui résultent de son inexpérience, de sa désobéissance ou de son orgueil téméraire, et d'où viennent tous les fléaux qui engendrent la misère, la désolation, le doute et le désespoir, et de ceux qui, comme la guerre, dont on ignore très généralement le déterminisme scientifique, viennent par surcroît déshonorer l'Humanité criminellement affolée pour des raisons très vraisemblablement d'ordre cosmique, mais encore imparfaitement définies.

Appliquons-nous donc à savoir, parce que *savoir fait pouvoir*, et apprenons les lois de la Nature, non dans le vain espoir de leur commander, mais pour apprendre seulement à s'en servir en leur obéissant.

Et au-dessus encore de ces visions humanitaires, en ce moment, s'élève notre pensée vers l'espoir d'une France toujours plus belle, toujours plus grande, par l'ardeur au travail que nous voulons intensifier dès maintenant, pour n'être pas indignes de ceux qui ont tant souffert, ou qui sont morts pour la Patrie.

Docteur RAPHAEL DUBOIS,
Directeur du Laboratoire maritime de Biologie,
de Tamaris-sur-Mer,
Professeur à l'Université de Lyon.

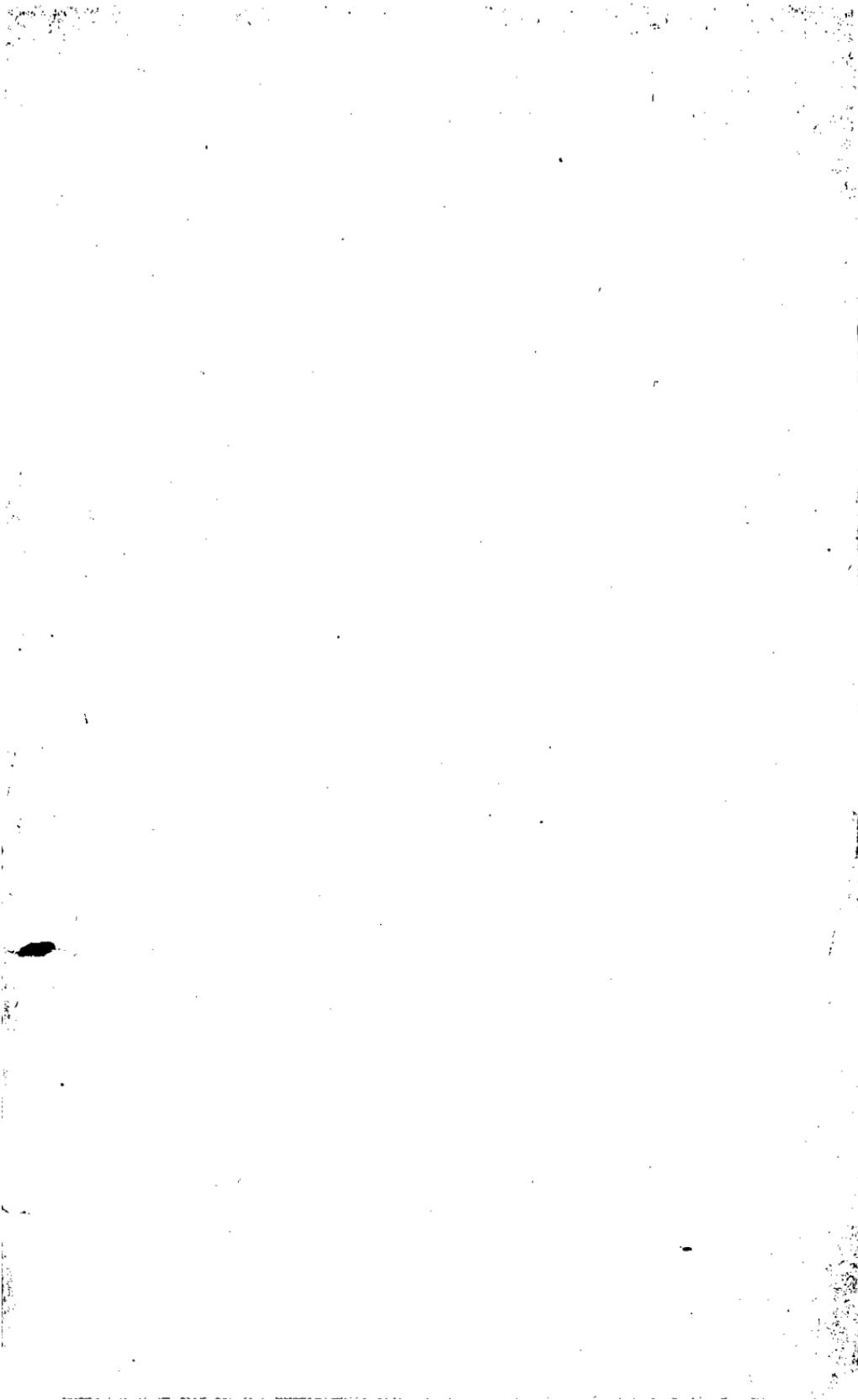


TABLE DES MATIÈRES

Bureau de l'Académie du Var.....	IV
Liste générale des Membres	V
Sociétés Savantes correspondantes	XI
Procès-verbaux des séances	1
Les Paysans et la guerre, poésies de M. F. Fabié...	9
Le Général Galliéni, historique, par M. D. Jaubert...	20
La Voix du Grand'Père, poésies de M. F. Armagnin.	43
La guerro de deman, poésie de M. l'abbé Spariat.	46
Remembranço, poésie de M. l'abbé Spariat.....	50
La Gloire de Pasteur, poésie de M. J. Maggini.....	53
Lucy, poésie de M. J. Maggini.....	56
Le transfert des dépouilles mortelles de Mesdames Adélaïde et Victoire de France, filles de Louis XV de Trieste à l'Abbaye de Saint-Denis; Cérémonies et séjour à Toulon, par M. A.-J. Parès...	57
Le Laboratoire Maritime de Biologie de l'Université de Lyon, à Tamaris-s-mer, causerie par M. le Docteur Dubois	129







Publications de l'Académie du Var

Années 1832 à 1865.—29 volumes in-8°.
1868.—1 volume in-8° de 358 pages
1869.—1 volume in-8° de 556 pages
1870.—1 volume in-8° de 358 pages
1871.—1 volume in-8° de 391 pages
1872.—1 volume in-8° de 334 pages
1873.—1 volume in-8° de 480 pages
1874-75-76.—1 volume in-8° de 406 pages
1877-78.—1 volume in-8° de 473 pages
1881.—1 volume in-8° de 334 pages.
1882-83.—1 volume in-8° de 534 pages
1883-85.—1 volume in-8° de 508 pages
1886.—1 volume in-8° de 332 pages
1887-88.—1 volume in-8° de 480 pages
1889-90.—1 volume in-8° de 508 pages
1891-92.—1 volume in-8° de 480 pages
1893-94.—1 volume in-8° de 432 pages
1895.—1 volume in-8° de 228 pages
1896.—1 volume in-8° de 180 pages
1897.—1 volume in-8° de 264 pages
1898.—1 volume in-8° de 196 pages
1899.—1 volume in-8° de 198 pages
1900.—Livre d'or du Centenaire, 1 volume in-8° de 230 pages
1901.—1 volume in-8° de 258 pages
1902.—1 volume in-8° de 180 pages
1903.—1 volume in-8° de 496 pages
1904.—1 volume in-8° de 264 pages
1905.—1 volume in-8° de 270 pages
1906.—1 volume in-8° de 128 pages
1907.—1 volume in-8° de 136 pages
1908.—1 volume in-8° de 184 pages
1909.—1 volume in-8° de 216 pages
1910.—1 volume in-8° de 144 pages
1911.—1 volume in-8° de 120 pages
1912.—1 volume in-8° de 122 pages
1913.—1 volume in-8° de 128 pages
1914-15.—1 volume in-8° de 144 pages
1916-17.—1 volume in-8° de 144 pages

Ces volumes sont en vente, sauf les années 1832 à 1895 qui sont épuisées.
S'adresser à M. le Président de l'Académie du Var, rue Hoche, 5, à Toulon